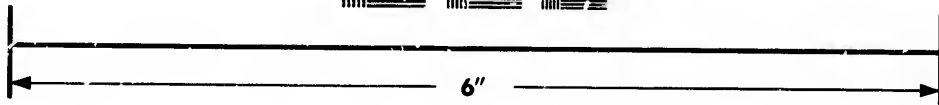
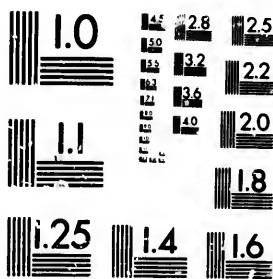


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

24 28 25  
23 32 22  
34 20  
8

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

01

**© 1981**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

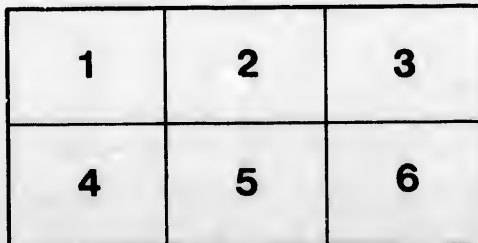
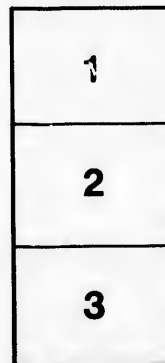
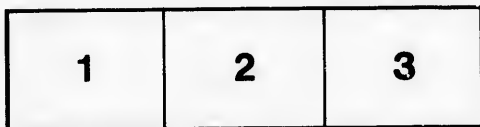
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rata  
o

elure,  
à

---

SI

---

1881

D

*L. Verreau*

---

REPLIQUE  
AU  
SECOND MEMOIRE  
DE  
MGR L'ÉVEQUE DE TROIS-RIVIÈRES.

---

LB1995

Q8

V48

J  
pas av  
S  
évide  
V  
nanc  
A  
rêter  
prop  
n'ai p  
J  
du M

" ce  
" av  
" pr  
" tre  
" un  
" re

tous  
tant  
Mèr

sans  
a-t-

quo

jou

sui

dép

## RÉPLIQUE AU SECOND MÉMOIRE

DE

### MGR L'ÉVÊQUE DE TROIS-RIVIÈRES.

Je dois avant tout déclarer que le *Mémoire* auquel je réponds ici ne me paraît pas avoir été rédigé par Mgr l'Évêque de Trois-Rivières.

Sa Grandeur, il est vrai, en a pris la responsabilité en le signant; mais il est évident que si elle l'avait composé, elle l'aurait fait autrement.

Voilà pourquoi j'obéis plutôt à la vérité qu'à un sentiment de haute convenance en ne m'adressant qu'à l'auteur du *Mémoire*.

Autant que possible, je suivrai l'ordre des chapitres, mais je ne pourrai m'arrêter qu'aux points principaux, laissant de côté plusieurs assertions inexactes, des propositions dont il faudrait distinguer le sens, des conclusions fausses, etc. Je n'ai pas le temps de tout relever.

Je commencerai par faire connaître certaines choses qui sont comme l'âme du *Mémoire*, et qui, une fois comprises, donneront la clef de tout le reste.

#### § 1.

D'abord la cause et le but de ce second mémoire.

C'est l'auteur lui-même qui nous les indique à la page 2.

“ Nous regrettons surtout que (M. Verreau) ait traité avec *tant de légèreté* certains points fort délicats de notre *Mémoire qu'il n'a pas compris*, et que nous avons laissés un peu dans l'ombre pour éviter *certaines froissements*, et ne pas provoquer les discussions que nous désirions éviter. Mais *puisque il nous y contraint* nous dirons toute notre *pensée* sur ces points, et nous les mettrons dans une lumière suffisante pour les bien faire comprendre aux personnes desintéressées et aux amis sincères, etc.”

Donc si Sa Grandeur parle aujourd'hui, si elle dit toute sa pensée, si elle met tous les points en lumière, c'est, d'après l'auteur, pour me punir d'avoir traité avec tant de légèreté les mêmes points laissés dans l'ombre, à dessein, dans le premier *Mémoire*.

Mais si ces points étaient assez peu graves pour qu'on les laissât dans l'ombre sans engager la conscience épiscopale, par quel effet rétroactif mon intervention a-t-elle pu les aggraver ?

Si la conscience épiscopale se croit obligée de les dévoiler aujourd'hui, pour quoi les a-t-elle voilés alors ?

C'est rendre un bien mauvais service à un vénérable évêque que de lui faire jouer un pareil rôle.

Cela suffit pour faire comprendre l'esprit qui anime toutes ces pages, et ce qui suit le démontrera encore mieux.

Mais il n'est pas inutile de montrer comment on veut me trouver coupable en dépit de tout raisonnement.



M. Verreau a traité avec *légèreté*, je distingue ; d'un ton *léger, badin et moqueur*, je nie ; *sans approfondir la question* autant que Sa Grandeur l'aurait désiré, *je laisse passer*. Puisqu'elle voulait que ces points fussent dans l'ombre, M. Verreau rencontrait donc ses vues en n'insistant pas : pourquoi lui en faire un crime ?

S'il n'a pas compris ces points, il doit subir la compassion de Sa Grandeur, mais non ses reproches ni sa punition.

Mais est-ce bien M. Verreau que l'on punit ?

Evidemment c'est le Gouvernement à cause de la réponse de M. Verreau.

En effet qui voulait-on ne pas *froisser* ? M. Verreau ? Mais il n'était pas attendu. Le Conseil ? le Gouvernement ? Puisque M. Verreau a répondu, on ne craindra plus de froisser personne ni de soulever des discussions regrettables.

Il est évident qu'on n'a rien épargné pour cela.

## § 2.

Il y a un second grief, non moins vif, qui donne lieu à de fréquents reproches (pp. 2, 5, 10, 15 etc.) : ce serait d'avoir dit que les *écoles à bon marché sont une utopie*.

J'ai affirmé que *l'enseignement à bon marché est une utopie*, ce qui n'est pas précisément la même chose (1).

(1) Je cite les paroles de ma réponse, p. 4.

“ Sans admettre le chiffre de \$900,000 comme le montant de ce que le Gouvernement a payé pour les écoles normales, je ferai remarquer que *l'instruction en général coûte cher*, et d'autant plus cher que l'institution qui la donne occupe un rang plus élevé. C'est bien dans l'ordre des choses. Qu'on jette un coup d'œil sur les dépenses annuelles des principaux collèges, dans le *Rapport* de 1871, on verra qu'elles sont comme suit :

Petit Séminaire de Québec ..	\$22,000
Collège de Montréal.....	18,000
Collège de Nicolet.....	14,155
Collège de St-Hyacinthe.....	20,770
Collège de Ste-Thérèse.....	11,943
Collège de Ste-Anne .....	32,000

“ Il est bon de remarquer que dans ce dernier collège, comme dans les écoles normales, les directeurs et professeurs reçoivent un salaire, modique sans doute, mais assez élevé pour établir une différence très grande dans les dépenses entre cette maison et les autres.

“ Pour les Collèges de Nicolet, de St-Hyacinthe et de Ste-Thérèse, j'ai pris la moyenne des dépenses des années 1857, 1867 et 1871. Elle est, en chiffres ronds, pour :

Nicolet	\$12,958 ;	multipliée par 23 ans, égale	\$298,034
St-Hyacinthe	\$20,296	“ “ “ “	\$466,808
Ste-Thérèse	\$10,931	“ “ “ “	\$251,473

Donnant un total de.....\$1,016,315

“ Le chiffre de \$900,000, en le supposant exact, n'aurait donc pas lieu d'étonner. Il est bien certain qu'une seule école normale coûterait beaucoup moins cher. De même, si l'on pouvait obtenir que les \$172,000 dépensées annuellement par 11 institutions classiques et catholiques fussent réparties entre la moitié de ces institutions, tout y serait sur un meilleur pied, et le niveau intellectuel du

Ce que j'ai dit est assez clair et je le maintiens. Mgr de Trois-Rivières m'aurait compris et se serait fait un scrupule de changer mes paroles.

Mais le changement peut donner lieu à certains mouvements oratoires et l'on ne s'en prive pas.

Cependant, au risque de blesser davantage, j'affirmerai que l'idée d'établir des écoles qui ne coûtent rien à *personne* est moins qu'une utopie.

Que l'enseignement coûte cher, tout le monde le comprend et il est inutile de le démontrer plus longuement. Il suffirait de rappeler l'histoire de la fondation des collèges, couvents, *académies*, etc., les appels nombreux faits à la générosité du clergé, des laïques riches, et du Gouvernement.

Est-ce que leurs dons serviraient à thésauriser ?

Je pourrais, au besoin, employer un argument *ad hominem* et demander si le collège très florissant de Trois-Rivières s'est élevé par enchantement ; si, malgré les dons des particuliers et du Gouvernement, il n'a plus besoin de rien pour ses musées et ses bibliothèques. Pourrait-on, sans lui causer aucun dommage, ériger d'autres collèges dans le diocèse ou sur ses confins ? Le collège de Rimouski n'a-t-il coûté que la valeur consumée dans l'incendie que tout le monde déplore ?

Pour être défrayée par des particuliers ou par l'Etat, la dépense n'en est pas moins réelle. Si l'on en faisait le calcul, on trouverait que le Canada consacre à l'enseignement des sommes étonnantes qui témoignent de son zèle pour l'instruction.

Qu'il continue cependant à fournir aussi abondamment que ses ressources le permettront, aux universités, aux collèges, aux écoles normales et autres, tout en maintenant leur nombre dans certaines limites—je le dis ouvertement et sans arrière-pensée, parce que nous sommes menacés d'un danger véritable de ce côté-là—; que les dons du Gouvernement servent à préparer des professeurs, à augmenter les collections, les bibliothèques. Les études en deviendront meilleures, et le niveau intellectuel du pays montera d'autant.

C'est un fait qu'il existe un rapport très étroit entre la valeur pédagogique d'une institution et ses ressources pécuniaires.

### § 3.

L'auteur du Mémoire se préoccupe beaucoup de mon traitement et de mes appartements.

Est-ce bien digne du haut tribunal auquel il s'adresse ?

Plusieurs prêtres du diocèse de Trois-Rivières sont mieux *rétribués* et plus somptueusement logés que moi.

Mon traitement, que je crois gagner honorablement, peut m'être enlevé demain par le Gouvernement, par le Conseil de l'instruction, par le Surintendant ; mon évêque peut me nommer au plus humble vicariat. Je n'ai pas les privilèges canoniques dont jouit un curé et le dernier prêtre de collège.

---

“ pays serait plus élevé. L'ENSEIGNEMENT A BON MARCHÉ EST UNE UTOPIE. Seulement, il peut arriver que des personnes, comme les messieurs des séminaires de Québec et de Montréal, donnent cet enseignement à peu près gratuitement ; mais il ne leur coûte pas moins cher pour cela.”

## § 4.

“ Dans les écoles normales, dit-on, p. 10, le principe qui règne dans l'institution du sommet à la base c'est *l'intérêt personnel*. M. l'abbé Verreau n'a pas hésité à le proclamer dans ses remarques sur notre Mémoire en disant que les écoles à bon marché sont une utopie.”

Je ne vois aucune liaison logique entre ces deux propositions : “ L'enseignement à bon marché est une utopie. Donc c'est le principe de l'intérêt personnel qui règne dans les écoles normales.”

Plus loin, p. 11, on nous accuse de faire “ de l'œuvre sublime de L'ENSEIGNEMENT UN MÉTIER.

Non, ce n'est pas ainsi qu'aurait parlé un évêque, pas même un impie bien élevé.

Je ne crois pas que Mgr Horan, Mgr de Rimouski, aient travaillé comme de vils mercenaires à l'École Laval.

En ce qui regarde mes professeurs, je reviendrai plus loin sur cette injure.

## § 5.

Il règne dans tout le Mémoire une sorte d'innocence naïf au sujet des dépenses des écoles normales. On y soupçonnait des mystères difficiles à pénétrer : c'était l'inconnu à découvrir. Après des calculs pénibles et bien des efforts, on croit avoir trouvé un monde nouveau de dépenses incroyables.

Il n'y avait cependant qu'à suivre, dans les débats parlementaires, la discussion du budget, ou à consulter les comptes publics. Les écoles normales n'ont pas été établies dans l'ombre, ni entretenues avec mystère. Tout s'est passé au grand jour. Les dépenses ne sont pas un résultat imprévu où l'on est fatalement arrivé. Elles avaient été examinées, pesées et l'on peut dire que dans l'ensemble elles sont restées au-dessous des calculs.

De plus, les Principaux ont donné chaque année un rapport sur le fonctionnement de ces écoles, le nombre des élèves admis, diplômés, enseignants etc ; tout y est ordinairement indiqué : c'est là que nous allons chercher la plupart des renseignements qu'on nous demande et qu'on pourrait y puiser aussi facilement que nous.

J'entre maintenant dans l'étude du Mémoire.

## I

*Intervention inattendue et intéressée de M. Verreau en cette affaire*, tel est le titre du chapitre premier.

Que mon intervention ait été *inattendue*, c'est possible, mais ce n'est pas ma faute ;

Qu'elle soit *intéressée*, je distingue :

Qu'elle soit le résultat d'un *intérêt personnel et cupide*, je le nie.

Qu'elle soit le résultat de *l'intérêt imposé par ma charge* ; que j'aie été, comme un évêque dont le St-Siège voudrait diviser le diocèse, *intéressé* à faire certaines représentations, je l'accorde.

Le Mémoire, “ sans être confidentiel, n'était cependant pas destiné au public, afin de prévenir des discussions, etc., etc. Nous nous étions contenté d'en adresser un exemplaire à chacun des membres du Gouvernement et du comité catholique du Conseil de l'instruction, etc., etc.”

Je réponds :

1o. Les matières soumises au Conseil de l'instruction publique, aux membres du Gouvernement pour aviser Son Excellence, sont du domaine public.

2o. Ma réponse a été encore plus privée que le Mémoire, puisque je ne l'ai communiquée qu'aux seuls membres du Conseil.

" Il y avait assurément assez de sagesse et de lumière dans ces honorables " membres pour apprécier à leur juste valeur les allégués du Mémoire et juger " sûrement, etc., etc."

Maxime assez étrange pour décider une question ! Heureusement, on peut s'en affranchir quelquefois. Quoi ! il suffirait qu'une des parties eût exposé ses prétentions aux juges pour que ceux-ci fussent en état de se prononcer et qu'ils refusassent d'entendre l'autre partie ! Mais c'est précisément parce qu'ils ont beaucoup de lumière et de sagesse qu'ils ne voudront jamais procéder ainsi.

Je puis rétorquer l'argument et dire : *Le nouveau Mémoire est parfaitement inutile ; car il y a dans le Gouvernement et le Conseil assurément assez de lumière et de sagesse pour apprécier le premier et la réfutation que j'en ai faite.*

" Cependant M. Verreau... n'a pas hésité à croire qu'un prêtre entièrement " étranger à un diocèse pouvait juger plus sûrement des besoins relatifs aux " écoles de ce diocèse que l'Evêque lui-même.

Je nie cette proposition.

Je n'avais à étudier que les raisons apportées par l'Evêque : j'ai prouvé qu'elles ne sont pas concluantes, et j'ai rectifié les faits qui n'étaient pas exposés exactement.

Voilà tout.

D'ailleurs, voici comment j'ai répondu aux trois propositions du 1er Mémoire :

" Pour résumer :

" 1o. La nécessité d'une école normale à Trois-Rivières n'a pas été prouvée ;

" 2o. L'inefficacité des écoles normales actuelles n'a pas été prouvée ;

" 3o. L'économie du système proposé n'a pas été prouvée ;

" Donc,"

M. Verreau " a pensé qu'il pouvait convenablement, sans y être invité, venir de l'avant."

Oui j'ai pensé que je pouvais *convenablement* réfuter ce qui méritait d'être réfuté.

J'ai pensé que c'était le devoir de ma charge. Sans me servir d'un argument *ad hominem*, je dis que je me suis vu obligé de faire comme tous les supérieurs d'institutions attaquées plus ou moins directement devant un tribunal compétent.

M. Verreau a pensé qu'il pouvait " se poser en aviseur des membres du comité " catholique composé de l'épiscopat de la province et des laïques les plus *compé-* " *tents* en matière d'instruction en leur passant ses remarques sur ce Mémoire."

Sans examiner jusqu'où s'étendent les grâces d'état des évêques dans les matières de l'instruction, en sorte que nul autre ne puisse y intervenir que par une présomption diabolique ; sans indiquer où se trouve la *compétence* comme semble le faire l'auteur du Mémoire, je réponds en distinguant.

J'ai pensé que je pouvais aviser ces personnages distingués en leur passant mes remarques :

1o. Pour leur *dicter la marche* à suivre, les *devoirs* à remplir *en matière d'instruction*, je nie simplement ;

Pour rétablir les faits, démontrer l'inanité des preuves, les erreurs de raisonnements, je sous-distingue : *en matière d'instruction* en général, je le nie ; en ce qui concerne les trois écoles normales et plus particulièrement l'école normale Jacques-Cartier, je l'accorde.

C'était mon devoir.

Je ne chercherai pas à prouver que de *fait* j'ai acquis une certaine expérience, dans les questions de l'enseignement.—Voilà trente-deux ans que j'enseigne et vingt-quatre ans que je dirige la plus ancienne des écoles normales, à la fondation de laquelle j'ai pris part.—*En droit* je suis obligé d'être aussi compétent dans ces questions que les membres du Gouvernement et du Conseil. Ils peuvent exiger que je le sois, c'est pour cela que je *suis si bien rétribué*.

D'ailleurs ce n'est pas à titre de *plus compétent*, mais à titre d'*intéressé*, que je me suis présenté.

Comme simple défenseur de la vérité, j'avais encore le droit d'être entendu.

“ En lisant cette *prétendue* réfutation on y découvre facilement un plaidoyer aussi futile que mal déguisé *pro domo sua*. C'est à notre avis une demande aussi regrettable que présomptueuse dont M. l'abbé, dans sa position, devait plus que tout autre s'abstenir. Il est visible que, sans s'en douter, il a cédé à un intérêt de clocher.

Les motifs sont connus de Dieu seul. Il suffit que mes arguments soient bons. Or, l'auteur n'en a pas renversé un seul dans ses 36 pages grand format.

On fait agir Mgr Laflèche tantôt comme évêque, tantôt comme membre du Conseil de l'instruction publique. Ainsi nous venons de voir que c'est l'évêque renseigné par son clergé qui prétend avoir parlé des besoins de son diocèse, quoique je n'aie rien vu de tel dans le premier Mémoire.

Comme membre du Conseil, il s'adresse d'abord à ses collègues, puis au Gouvernement, qu'il reconnaît pour juges.

Or, ils sont en même temps partie, puisque les écoles normales sont la création du Gouvernement.

Il est donc convenable que celui-ci laisse les Principaux défendre les écoles, et les disculper des imputations qu'on porte contre elles.

C'est ce que j'ai tâché de faire.

Si, comme évêque, Mgr Laflèche avait voulu ériger une école normale dans son diocèse, de sa propre autorité, il aurait dû encore s'adresser au Gouvernement. C'est au moins l'esprit du droit canon qui veut que, même pour l'érection des monastères de religieux, on obtienne l'autorisation de l'autorité temporelle, et qu'on entende les objections de tous ceux qui sont intéressés, par exemple, les autres religieux, les habitants, etc. etc. C'est l'opinion de Reiffenstuel (1) et de Schmalzgrueber (2).

(1) Qu'on me permette de citer ces éminents canonistes. Reiffenstuel, L. 3, titre 48, § 2 De Aedificatione, nn. 30 et 31.

(2) *Necessarius est ante omnia, consensus principis territorialis... Ratio est quia, in erectione novorum monasteriorum semper interveniunt etiam, quaedam temporalia, et politica, v. g. de fundo, de mediis quibus se sustentare velint novi religiosi ; an non novum monasterium in subditorum vel principis vergat gravamen vel præjudicium, in quibus haud dubiè loquendi, concedendi, judicandi, aut denegandi potestatem habet princeps territorialis, etc.*

“ Avant tout, le consentement du souverain de l'endroit est nécessaire... parce que dans l'érection de nouveaux monastères, il se mêle toujours quelques droits temporels et politiques, v. g.

A pl  
diocèses  
C'es  
exemple  
Dan  
ques, et  
“ Si  
“ famille  
“ de col  
“ mais  
“ enfant  
“ assez  
“ leur a  
“ et son  
J'ai  
normal  
“ insuff  
“ pas le  
Rid  
  
Uti  
C'e  
titution  
Ma  
tème q  
L'  
“ p  
il faut  
Ce  
lectuel  
détrim  
O  
L'  
norma  
“ pour  
“ nouv  
“ pas d  
Sc  
U  
tionis  
multo  
nam j  
maxim  
“  
“ la t  
“ Rot  
“ souv  
“ Clér  
“ plus

A plus forte raison quand il s'agit d'institution où sont intéressés les autres diocèses et particulièrement le Gouvernement lui-même.

C'est la conduite que la cour de Rome a toujours suivie. Nous en avons un exemple frappant dans l'érection de l'Université Laval.

Dans ce cas, j'aurais droit, comme Principal, de présenter mes remarques, et de les présenter aux différents degrés de la hiérarchie canonique.

" Si M. Verreau avait connu comme nous la gêne où se trouvent tant de familles dans la plupart de nos paroisses... le défrichement d'un si grand nombre de colons qui défrichent avec tant de courage et de peines nos épaisses forêts; mais qui n'en ont pas moins à cœur la bonne éducation de leurs chers petits enfants, il ne leur reprocherait pas avec tant de sévérité de ne pas rétribuer assez largement les pauvres maîtresses qui se dévouent à la pénible tâche de leur apprendre au moins le peu qu'elles savent elle-mêmes. Son cœur de prêtre et son zèle etc. !!

J'ai répondu à Mgr Lafèche, qui nous reprochait l'insuffisance des écoles normales : " le Mémoire nous donne lui-même une des causes de cette prétendue insuffisance " et après une citation du Mémoire, " ce serait donc parce qu'on n'a pas les moyens de payer les maîtres capables qu'on ne les engage pas."

Rien de plus !!

## II

*Utilité des écoles normales quand elles sont conduites d'après un bon système.*

C'est une vérité dont personne ne doute, qui s'applique à une foule d'institutions.

Mais je demanderai si c'est *conduire* les écoles normales d'après un bon système que les multiplier.

L'auteur accepterait-il le raisonnement qui suit ?

" Les écoles normales, les collèges, les universités, les diocèses sont utiles. Donc il faut les multiplier."

Ces institutions, par leur multiplicité, divisent les ressources pécuniaires, intellectuelles et morales. Là où une seule aurait prospéré, deux ou trois végètent au détriment de tous et de tout.

On fait ici une étrange confusion de *l'abstrait* et du *concret*.

L'utilité des écoles normales en général, voilà *l'abstrait*; l'utilité des écoles normales établies par le Gouvernement à Québec et à Montréal, voilà le *concret*.

---

" pour la propriété, les moyens de subsistance qu'auront les religieux : il faut voir si le monastère nouveau ne tournera pas à la charge et au préjudice des sujets ou du prince. En tout cela, il n'y a pas de doute que le souverain ait le droit de parler, d'accorder, de refuser ou de juger, etc. etc.", Schmalzgruber, t. 7, p. iv., t. 36, n. 36.

*Ut consentiant, pretere etiam incolae et habitatores ejusdem loci ut patet ex forma constitutionis Gregorii XV et Urbani VIII, utque, teste Pignatello, n. 70 decisum a rota. Ex quo sequitur nullo magis interrogandum principem territorii, intra quod erigendum est novum monasterium; nam juxta constitutu. Clem. VIII interrogari debent omnes qui interesse in eo habent. Atqui vermaxime in isto habet interesse territorii principis.*

" Il faut, en outre, le consentement des *propriétaires* et habitants du lieu, comme il paraît par la teneur des constitutions de Grégoire XV et d'Urbain VIII, c'est ce qui a été décidé par la Rote au témoignage de Pignatelli, n. 70. De là il suit qu'à plus forte raison il faut consulter le souverain du territoire où l'on veut ériger le nouveau monastère, car d'après la constitution de Clément VIII, il faut consulter tous ceux qui y ont quelque intérêt. Or le souverain y est le plus intéressé."

Le Conseil de l'instruction publique, dans sa séance du 22 octobre dernier, n'avait pas à s'occuper de la question *théorique*, puisque nous avons des écoles normales depuis bientôt 25 ans ; mais seulement de la *question pratique*, c'est-à-dire des écoles normales McGill, Laval et Jacques Cartier, et voici comment le Conseil s'est exprimé :

“ Ce comité se prononce énergiquement en faveur du maintien des écoles normales *actuelles* et ce comité croit devoir exprimer son entière désapprobation du mouvement qui paraît se faire pour demander l'abolition de ces écoles.

“ Adopté à l'unanimité.”

Mgr de Trois-Rivières, votant librement et franchement pour la proposition, a manifesté ses véritables sentiments, et l'on a bien tort de vouloir aujourd'hui lui prêter des phrases et des calculs qui tombent sous la censure qu'il a lui-même proclamée.

On se plaint que j'impute à Mgr de Trois-Rivières un raisonnement ridicule. Malheureusement, la preuve de ma méchanceté se borne à une seule affirmation, que je pourrais repousser par une seule négation, en vertu du principe “ *quod gratis asseritur, etc.*”

Mais on peut lire ici-même ce que j'ai dit. (1)

### III

*Coût des écoles normales actuelles depuis leur fondation en 1856 jusqu'à 1880.*

Ce chapitre comprend trois parties, 1o. Comment Sa Grandeur a été amenée à savoir que ces écoles coûtent beaucoup ; 2o. les difficultés qu'elle a éprouvées pour obtenir les chiffres des dépenses ; 3o. enfin la discussion de ces chiffres.

#### § 1.

“ Nous devons d'abord déclarer ici que le système défectueux de ces écoles normales nous a été signalé par des laïques éclairés qui s'occupent activement de ce qui peut être utile à nos institutions d'enseignement et en assurer le succès, et non point par des membres du clergé.”

Pourquoi cette déclaration ?

Les laïques peuvent-ils mieux juger ces faits que le clergé ?

Cette dénonciation aurait-elle par hasard quelque chose d'odieux ?

#### (1) “ NÉCESSITÉ D'UNE ÉCOLE NORMALE AUX TROIS-RIVIÈRES.

On veut prouver cette nécessité : 1o. par le fait que l'utilité des écoles normales a été admise en principe par le premier Concile de Québec, par le Gouvernement, par le Conseil de l'instruction publique.

Je nie simplement la conclusion.

En effet, elle suppose ce raisonnement :

L'utilité des écoles normales a été admise en principe ;

Donc une école normale est nécessaire à Trois-Rivières.

Cette nécessité est prouvée en second lieu par les rapports officiels des Inspecteurs.

Je nie qu'une pareille conclusion puisse se tirer de leurs rapports.

D'où je puis conclure légitimement :

Donc la nécessité d'une école normale à Trois-Rivières n'est pas prouvée.”

Ces affirmations, auxquelles on peut opposer d'autres affirmations de personnes haut placées aussi dans la politique et de membres du clergé, quelle en est la valeur ?

La valeur de la personne qui les fait.

Seulement, je suis surpris qu'on n'ait pas dit à ces MM. que leur intervention était inattendue, intéressée et qu'un membre du Conseil de l'instruction peut trouver dans le Conseil tous les renseignements dont il a besoin.

Sa Grandeur, habituée à maintenir l'Eglise en dehors des disputes de partis, ne pourrait-elle rien soupçonner ici ?

" Sans être officielles, ces notes statistiques nous ont paru jouir d'une assez grande autorité pour les soumettre aux évêques de la Province et en saisir le comité catholique s'il y avait lieu."

Cn nous fait connaître ici une première démarche, demeurée secrète, de Mgr Lallèche, contre les écoles normales. C'est à NN. SS. les évêques qu'il se serait d'abord adressé, avant de porter la question devant le Conseil. Cette tentative aurait été infructueuse, les notes et les renseignements fournis par Mgr Lallèche n'ayant pas paru concluants.

C'est au moins ce qu'il faut inférer de ces paroles et des faits, en dehors de tout renseignement officiel.

Je constate ce premier refus.

Il a été suivi d'un autre, plus significatif encore, quand tous les membres du Conseil ont décidé unanimement qu'il fallait conserver les écoles normales actuelles, et blâmer les efforts qui tendraient à les détruire.

Après cela, et quand on reconnaît que le Conseil se compose des personnes les plus compétentes dans les matières de l'instruction, il semble qu'on devait considérer la question comme définitivement réglée.

Non, on revient à la charge : on s'adresse au Conseil comme s'il allait se déjuger ; on s'adresse au Gouvernement par requête : ce n'est plus simplement le membre du Conseil, c'est l'évêque d'un diocèse qui insiste.

La démarche toutefois ne paraît pas avoir réussi cette fois non plus.

C'est donc un troisième refus.

On ira plus loin, et le Mémoire auquel je réponds reçoit une publicité plus grande que les autres : l'on commence à s'adresser au public.

Mais continuons.

M. Verreau " ayant eu connaissance de ces statistiques, en a contesté l'exactitude, et il en a fait une prétendue réfutation que nous n'avons pu nous procurer malgré les démarches que nous avons faites pour cela."

C'est vrai : j'ai démontré que des statistiques dont on se servait étaient inexactes.

J'ai aussi répondu à des questions, réfuté certaines accusations et signalé un grand nombre de sophismes.

Si Sa Grandeur n'a pu voir cette réfutation, comment peut-elle la qualifier de prétendue ?

Toujours est-il que le premier Mémoire est demeuré sans effet.

Je regrette que les démarches de Mgr de Trois-Rivières pour avoir ma prétendue réfutation aient été inutiles. Je me serais fait un devoir et un honneur de la lui passer si j'avais connu son désir.

Dans tous les cas, j'ai l'intention de la publier, et je ne manquerai pas de lui



en faire part, espérant qu'il voudra bien me communiquer aussi le Mémoire qu'il avait adressé aux autres évêques.

## § 2.

“ Nous avons dû alors prier M. le Surintendant de faire préparer, pour l'information du comité catholique, un état complet des statistiques sur ces écoles.....  
“ Ces statistiques ont été préparées par MM. les Principaux... Nous avons été désappointé en les trouvant aussi incomplètes et même inachevées, comme on peut s'en convaincre en les examinant.”

Le tableau imprimé sous le numéro 3, à la suite du Mémoire, diffère, en deux choses de la copie manuscrite qu'on m'a transmise pour la remplir.

## 1o. Par le titre.

On me demandait les *statistiques sur les écoles normales depuis leur fondation jusqu'à la fin de 1879*. Dans le Mémoire, je vois : *JUSQU'À 1880*.

2o. On n'y lisait pas cet article qui se trouve dans l'imprimé : *Remises faites au Gouvernement*. Je n'ai donc point inscrit, vis-à-vis ce titre absent, le montant des *remises* faites au Gouvernement par l'école Jacques-Cartier. Mais cela ne pouvait affecter en rien le résultat total : il semble assez naturel, quand il s'agit de *Dépenses* et de *Recettes*, de soustraire les unes des autres afin de connaître la différence.

Pour l'école Jacques-Cartier, cette différence est de \$27,364.37 de recette, laquelle provenait de quelques reliquats des octrois non dépensés et du revenu des écoles payé au Gouvernement. D'ailleurs, l'auteur avoue que le chapitre des recettes a été trouvé assez complet pour servir aux fins du Mémoire. Il paraît qu'il n'en est pas de même du chapitre des dépenses.

Serait-ce parce qu'elles n'ont pas paru assez élevées ?

Il y a une lacune dans les statistiques de Laval ; elle est de 12 années sur 22—la première année scolaire de Laval s'est terminée en 1858 et les statistiques allaient à 1879—la moyenne de 10 ans est assez exacte pour servir de base aux accusations et à la défense. Ce qui importe, au fond, c'est de connaître la dépense moyenne de chaque année : c'est toujours là qu'il faut revenir. Nous avons les éléments nécessaires pour cela dans le tableau No. 3.

Si je n'ai pas répondu à des demandes telles que celle-ci : 4o. *Par loyer, achat de terrain et construction d'édifices*, c'est que je n'avais rien à répondre. Ces sortes de transactions se font par le bureau des Travaux Publics, qui ne m'en rend pas compte.

“ MM. les Principaux avaient donc un intérêt tout particulier à donner au comité catholique les renseignements demandés avec toute *l'exactitude* possible et de la manière *la plus complète*..... Nous le disons avec regret ces messieurs “ ne l'ont pas fait, etc.”

Voudrait-on nous accuser de faux ?

Qu'on prouve en quoi nos réponses manquent d'*exactitude*.

Qu'on prouve en quoi elles ne sont pas aussi *complètes* qu'il nous était possible de les faire.

“ Nous avons été forcé de nous adresser ailleurs pour savoir au juste ce qu'ont coûté les écoles normales..... Un honorable membre du Gouvernement a eu l'obligeance de nous procurer deux documents officiels de la plus haute importance..... Le premier est une liste des sommes payées depuis 1851 à 1880 inclu-

“ sivement..... en vertu des *subventions* allouées chaque année par la législature. “ Cette liste est certifiée par M. l'auditeur des comptes de la Province. Le second “ est un tableau des sommes payées par le Département de l'Agriculture et des “ Travaux Publics pour les terrains, bâtisses..... Ce document est signé par M. le “ secrétaire du département, etc.”

Quant au premier tableau, celui des *subventions* annuelles, la signature de M. l'auditeur n'ajoute rien à son authenticité : les sommes sont inscrites chaque année aux comptes publics, après avoir été soumises aux Chambres pour examen, et cela depuis 1856.

Le second tableau, tel que rédigé et signé, a pu induire en erreur l'auteur du Mémoire ; cependant, il ne dit pas tout ce qu'on prétend y lire.

Examinons les deux tableaux, et discutons les conséquences qu'on prétend en tirer.

### § 3.

L'auteur a voulu y réunir toutes les dépenses des écoles normales, afin de savoir ce qu'elles coûtent : seulement il semble préoccupé du désir d'obtenir de gros montants. Quand on parle de millions, cela frappe toujours les esprits, qui ne font pas attention s'il s'agit d'un quart de siècle ou de dix ans. Mais dites que ce million se réduit à une dépense annuelle de \$17,000, au plus, qu'il n'a pas été déboursé tout entier par le Gouvernement et qu'une partie est représentée par une valeur actuelle et réalisable : vous détruisez tout l'intérêt.

Cependant, je n'ai aucune objection au procédé, pourvu qu'on l'applique aux autres maisons d'éducation.

J'accepte—quitte à le discuter plus loin, parce qu'il est exagéré—j'accepte le grand total auquel on est arrivé pour 25 années d'existence, soit \$1,269,986. La moyenne annuelle de chaque école sera de \$16,933, disons \$17,000, somme qui ne paraît pas exorbitante, surtout quand on la compare à la moyenne analogue des dépenses des collèges classiques.

C'est ce que je vais tâcher de faire, à l'aide des *Rapports* du Surintendant.

Comme il s'agit de moyenne, on obtiendra un résultat très exact, en prenant les chiffres à des espaces de dix ans. Il ne serait pas même nécessaire d'avoir recours à ce calcul : un coup-d'œil jeté sur les statistiques détaillées des collèges ferait voir que les dépenses du plus grand nombre atteignent un chiffre assez élevé.

Pour que la comparaison soit complète, il faut suivre la marche du Mémoire, c'est-à-dire prendre 1o. la valeur de la propriété et des édifices ; 2o. les revenus annuels et les dettes, qui prouvent que les revenus sont insuffisants ; 3o l'intérêt de la valeur des propriétés et des dettes. Voir les tableaux ci-contre :

ANNÉES	NOMBRE DES INSTITUTIONS.	VALEUR DES PROPRIÉTÉS.	MOYENNE.
1857	12 collèges classiques	\$ 741,828	
1867	15 “ “	1,347,230	
1877	16 “ “	2,178,107	
Total...	43	\$4,267,165	\$99,236.40

Il faut multiplier la moyenne par 3, puisqu'il y a trois écoles normales, soit \$297,709.20.

ANNÉES	REVENU ANNUEL.	DETTES	Excès de la dette sur 1856	EXCÈS DE LA DETTE	TOTAL
1857	\$131,200	\$ 120,456	\$ 3,980	sur 1856 \$ 3,980	
1867	176,297	211,055	94,579	sur 1866 95,643	
1877	314,648	489,079	349,602	sur 1876 22,971	
Total.....	\$622,145			\$122,594	\$744,739
Moyenne.	\$ 14,468.49			\$ 2,851.03	\$ 17,319.52

Ainsi la moyenne des dépenses annuelles de chaque collège classique, sans y inclure la valeur de la propriété, est de \$17,319.52, tandis que celle de chaque école normale, avec cette valeur comprise, est de \$16,933. J'ai négligé l'aide du gouvernement que plusieurs cependant ne font pas entrer dans le chapitre des revenus.

Ajoutons maintenant la moyenne :

1o. de la valeur des propriétés de trois collèges.....	\$ 297,709.20
2o. des dépenses annuelles, 3 collèges, 25 ans.....	1,298,964.00 (1)
Total .....	\$1,596,673.20

C'est plus que ce que les écoles normales ont coûté d'après le Mémoire.

Il est inutile de pousser la comparaison plus loin et d'insister. Il ne peut y avoir de surprise que pour ceux qui ne connaissent pas au prix de quels sacrifices s'élèvent ces institutions, dont la prospérité devrait faire l'orgueil du pays, au lieu d'exciter la jalousie. Encore une fois, l'enseignement à bon marché est une utopie.

Il faut remarquer :

1o. Que plusieurs collèges classiques, établis depuis longtemps, sont pourvus de tout ce qui est nécessaire : ameublement, collections, bibliothèques, etc.

2o. Que pour les écoles normales, au contraire, la somme de \$1,269,986, couvre non seulement les dépenses annuelles, mais encore les frais d'installation, de tout ce qui a été payé, depuis l'ustensile le plus vulgaire de la cuisine jusqu'aux objets les plus précieux des diverses collections, sans compter ce qui n'a jamais été déboursé par le Gouvernement.

3o. Que ces collections, comme les édifices et le terrain, représentent une valeur réelle que le Gouvernement pourrait réaliser en les vendant.

A l'école normale Jacques-Cartier, ces collections comprennent :

1. Ameublement.
2. Bibliothèque.
3. Cabinet d'ornithologie.
4. Cabinet de géologie.
5. Cabinet de couchyliologie.
6. Cabinet des monnaies.

(1) Rapprocher ce montant de celui trouvé pour trois collèges en particulier, p. 2 note.

7. Cartes de géographie.  
 8. Instruments de physique.  
 9. Appareils et substances de chimie, ainsi que plusieurs collections encore peu considérables.  
 10. La chapelle, dont les articles les plus riches, ont été légués, il est vrai, par un ancien professeur, M. Dostaler.

Voici comment l'auteur a obtenu la somme de \$1,269,986,90.

Il la compose :

- 1o. du total des subventions ou \$870,594.23 ; (a)  
 2o. de \$290,896.21, " payées par le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics " ; (b)  
 3o. de \$108,496.46 pris sur les revenus des écoles, ou \$158,316. (c)

a. La première somme a été réellement payée par le Gouvernement.

Mais je ferai remarquer :

- 1o. Que les \$10,000 de 1856 ont été consacrés aux frais d'installation.  
 2o. Qu'on a inclus dans ce montant, la subvention de 1880, laquelle ne se trouve pas comprise dans nos statistiques—du moins dans les miennes,—de même que les recettes de la même année. Il faudra tenir compte de cette double différence plus loin.

b. Pour la seconde, une partie seulement a été déboursée : l'autre partie ne l'a pas été et ne pouvait pas l'être : la signature " de M. le secrétaire du Département de l'Agriculture et des Travaux Publics " n'excuse pas certaines erreurs dont on pouvait se rendre compte.

D'abord le Gouvernement n'a pas acheté les terrains et les édifices de McGill et de Laval.

Le terrain et le bâtiment de McGill faisaient partie de l'*Etablissement Royal* destiné à l'éducation des protestants, et le Gouvernement ne pouvait nullement en bénéficier pour d'autres fins ; \$54,347.78 à retrancher.

Le terrain et le bâtiment de Laval ne sont que prêtés ; le Gouvernement peut les reprendre pour les vendre aussi cher que possible ; \$70,000 à retrancher.

Quant à l'École normale Jacques-Cartier, il faut se rappeler qu'à l'époque de la confédération un terrain d'une grande valeur, mais qui avait coûté bien bon marché, avait été cédé au Gouvernement de Québec à condition qu'il y construirait l'école normale. Il a été vendu ou échangé ; mais la province a dû en retirer plus de \$18,000, somme payée pour la ferme Logan.

La propriété de la rue Notre-Dame, dont le Mémoire porte la valeur à \$200,000, est destinée à couvrir les frais de la construction et de l'ameublement de la nouvelle école.

C'est un autre don fait à la province de Québec pour les écoles normales, grâce à l'influence de Sir G. E. Cartier.

Ainsi, il faut encore retrancher au moins \$138,188, somme couverte par les deux terrains des Tanneries et de la rue Notre-Dame. Il resterait alors \$7,000 comme déboursé réel du Gouvernement pour *bâtisses, terrain et ameublement*.

Les frais d'entretien sont portés à \$21,360. On y a fait entrer des comptes de 1880-81, au montant de \$611, qu'il faut absolument retrancher. On devrait aussi retrancher ceux de 1879-80, puisque les statistiques qu'on nous a demandées allaient jusqu'à 1880 exclusivement ; c'est donc encore \$1,283,87 portés en trop.

On comprend que cette somme, dont on veut nous faire rendre compte, est assez considérable pour que nous ayons droit de ne la pas négliger. Cependant comme l'erreur est contre nous, et que tous les calculs de l'auteur vont jusqu'à 1880 inclusivement, je me contente de mentionner le fait. Il faut remarquer que le Gouvernement aurait été obligé de faire la plus grande partie des frais d'entretien quand même il aurait donné à ses édifices une autre destination. On ne devrait en justice imputer aux écoles que les frais qui résultent du fait de leur usage comme *écoles*.

On nous parle même " d'un intérêt à 5 o/o qui s'élève à 13,476.17 et que le Gouvernement paie annuellement, etc., etc."

Je nie simplement.

Quand même le Gouvernement aurait acheté et payé terrains et édifices, on devrait le créditer de la valeur de ces propriétés, laquelle peut être supérieure ou inférieure au prix de l'achat. Ceci est si élémentaire en tenue des livres que j'aurais honte d'insister davantage.

On comprend qu'un évêque, dont la sollicitude et la science doivent être absorbées par les hautes questions de la Foi et des mœurs, ne soit pas très au courant de ces détails vulgaires et matériels de *crédit* et de *débit*. Mais l'auteur du Mémoire, lui, était tenu de ne les pas ignorer.

Pour ces propriétés, les écoles normales sont absolument dans la même position, vis-à-vis le Gouvernement, que le collège de Trois-Rivières a été pendant longtemps. Que dirait l'auteur si, aux \$26,325 accordés comme aide on ajoutait la valeur de la propriété du Gouvernement occupée par le collège, ou \$40,000 (Rapport de 1861, p. 23), plus l'intérêt à 5 o/o pendant 10 ans au moins ? Que dirait-il si l'on parlait de ces \$86,000 pour baser toute une série de calculs, afin de prouver que ce collège a été plus favorisé que les autres ?

D'ailleurs, il suffit de réfléchir un instant pour voir combien ce procédé est étrange. Les dépenses de l'installation—terrain, bâtiments, ameublement, collections, bibliothèque, etc.—retomberaient toutes sur les élèves de la première session ; mais elles se trouveraient partagées après la seconde, la troisième... à l'infini, selon l'époque où l'on s'arrêterait pour les calculs.

La moyenne, au lieu d'être constante, comme on doit le supposer, varierait d'une année à l'autre, et plus l'institution serait ancienne, moins la moyenne de ses dépenses totales serait élevée (1).

C'est pourtant à ce procédé que l'auteur a eu recours pour l'école Jacques-Cartier, p. 9.

Quoiqu'il en soit, il faudrait encore retrancher ce qui a été payé pour l'ameublement de Laval et de McGill, ou avoir recours à un autre mode de remboursement.

(1) Un peu d'arithmétique ne sera peut-être pas inutile ici. Représentons par  $a$  le montant des frais d'installation payé une fois pour toutes, et par  $b$  la subvention annuelle, supposée constante.

La 1re année, les dépenses seront, d'après le Mémoire.....	$a + b$
La 2e " " " " " " " " .....	$\frac{a}{2} + b$
La 3e " " " " " " " " .....	$\frac{a}{3} + b$
La nme " " " " " " " " .....	$\frac{a}{n} + b$

Mais je n'en ai rien fait.

Poursuivons.

Déduction faite des sommes indiquées plus haut, il reste :

1o. Terrain, bâtiments, meubles de J. C.....\$	138,188.02
2o. Meubles de Laval et de McGill.....	7,000.00
3o. Entretien.....	20,749.41
Total.....\$	165,937.43

Le Gouvernement a reçu en déduction :

1o. Terrain des Tanneries .....	\$ 18,000.00
2o. Immeuble de la rue N. D. au moins...	120,188.02
	<u>138,188.02</u>
Différence.....\$	27,749.41

Voilà la *dépense réelle* du Gouvernement, et nous allons voir que cette somme doit être diminuée d'une partie des revenus des écoles payée au Gouvernement.

c. Les profits particuliers des écoles se sont élevés à \$158,316 (plus 12 années de Laval qu'on néglige). Sur cette somme, d'après le Mémoire, \$108,496 ont été dépensés pour les écoles ; \$49,820.36 ont été payés au Gouvernement.

Pour former cette somme, l'auteur a pris dans le tableau No. 3, l'item intitulé *Remises faites au Gouvernement*, et en a soustrait le montant de celui des *Recettes*. Il y a ici une erreur matérielle que j'ai signalée plus haut, p. 10. L'auteur ne peut être blâmé de s'en être tenu strictement aux termes du document qu'il avait sous les yeux ; mais j'ai le droit de rétablir les faits.

Les membres du Conseil, surtout Mgr Langevin, les honorables MM. Ouimet et Chauveau, savent que ce qui n'était pas dépensé était transmis au Gouvernement.

A \$49,820.36, excès des recettes de Laval et de McGill, il faut ajouter \$27,364.37, excès des recettes de Jacques-Cartier. Le total *remis au Gouvernement* devient \$77,184.73, et la somme dépensée descend à \$81,132.09.

Je puis donc conclure maintenant que cette somme de \$1,269,986 a été exagérée :

- 1o. Parce qu'on est parti d'un principe faux pour la former ;
- 2o. Parce qu'on y a fait entrer des sommes qui n'ont jamais été payées ;
- 3o. Parce qu'on a fait des calculs inexacts.

Et l'auteur s'était écrié triomphalement :

"Ainsi les trois documents officiels ci-dessus mentionnés et reproduits aux pièces justificatives 1, 2, 3, constatent que les écoles normales actuelles ont coûté plus d'un million deux cent soixante-neuf mille piastres (1,269,000) dans 25 années de leur existence" !!

Nous allons voir dans les chapitres suivants les chiffres se presser et comme tourbillonner sous nos yeux : nous allons assister à des calculs de fantaisie et entendre des principes de théologie assez étranges.



J'ai constaté que le nombre collectif d'années de tous ceux qui ont enseigné s'élève à 1,426, ce qui représente le triennat obligatoire de 475 élèves, et une valeur de \$126,544.75. Le Gouvernement bénéficie par conséquent d'un excédant de \$26,641.00.

Et le Gouvernement possède un bel édifice avec un vaste terrain, l'ameublement des trois écoles, des collections importantes, dont la vente peut lui procurer des sommes assez considérables ; il lui reste le surplus du prix de la ferme des Tanneries, et sur l'immeuble de la rue N.-D. une marge encore assez large, sans compter enfin ce que le pays a retiré de l'enseignement de nos maîtres et de l'influence morale des écoles normales.

Je reviendrai sur ces faits plus tard, pour le moment, il est inutile d'insister davantage.

### § 6.

Pour résumer ce long article :

1. Même d'après les chiffres du *Mémoire*, la moyenne de ce que coûtent les écoles normales est moins élevée que la moyenne correspondante des collèges classiques ;

2. Les sommes payées réellement par le bureau des Travaux Publics sont beaucoup moindres qu'on le prétend ;

3. Quand même elles seraient aussi élevées, elles ne pourraient être toutes imputées aux écoles normales.

L'auteur partant d'une prémisse fausse, les calculs qu'il fait et toutes les conséquences qu'il en tire se trouvent fausses.

Le Conseil voudra bien ne pas oublier ce point dans toutes les citations que je suis obligé de faire. Je laisse, sans les corriger, les chiffres de l'auteur pour m'attacher à son argumentation.

Mais il y a encore lieu de constater comment on confond toute chose.

“ Or la moyenne annuelle des élèves (des écoles normales), étant 231, il s'en suit que chaque élève a coûté \$173.24 par année. C'est plus de deux fois la pension que paient les élèves dans les collèges classiques qui est en général d'environ \$80.”

Le sophisme consiste à confondre ce que coûte l'éducation d'un élève avec ce qu'il paye pour sa pension. En bonne logique et en toute justice, il faut comparer le prix de la pension des écoles normales à celui des collèges classiques et la valeur absolue de l'éducation des premiers à celle des seconds. C'est une maxime reçue dans tous nos collèges qu'on fait payer la pension seule, et encore... Dans les villes de Québec et de Montréal le prix en varie de \$100 à \$200.

Quant à la comparaison de la dépense, ou valeur absolue, nous l'avons faite plus haut et elle est en notre faveur.

Le chiffre de \$173.24, s'il était exact, serait encore inférieur à celui de la pension à l'école normale de Rouen. Le Frère Directeur m'a dit qu'il recevait 50,000 francs de l'Etat et du département pour 50 élèves, ce qui fait \$200 par élève. Or la maison était bien fondée, bien pourvue de tout ce qui est nécessaire à un enseignement normal de première classe. J'ai déjà fait cette observation dans ma première réponse, mais on semble ne pas vouloir en tenir compte.

Le Gouvernement ne paie-t-il point pour chacun des jeunes délinquants, qu'on s'efforce de tirer du vice tout en les punissant, \$140, plus le fruit de leur travail ?



et encore il garantit que la subvention ne descendra pas au-dessous d'une somme fixe. On trouve avec raison que ce n'est pas trop.

Quand le Gouvernement paie ce montant sans en retirer rien autre chose que le résultat moral, pourrait-il croire qu'il fait une dépense exagérée en donnant le double pour obtenir un effet moral bien supérieur tout en acquérant des valeurs matérielles réalisables ?

## IV

Après cela, il est presque inutile de discuter le chapitre IV.

Les conclusions en sont basées sur le tableau No. 4, lequel part d'une supposition, et ne fait que répéter les erreurs déjà signalées.

Ce chapitre n'est placé ici que pour justifier ce que j'ai dit en commençant, p. 1. On tâche d'y mettre dans une *lumière suffisante certains points* qui concernent l'école normale Jacques-Cartier. Mais cette prétendue lumière ne peut s'obtenir qu'à l'aide du procédé que j'ai déjà signalé et que je signalerai malheureusement encore bien souvent, le sophisme.

On veut faire voir que l'école Jacques-Cartier a reçu plus que les autres, et que le nombre de ses élèves étant moins grand, chacun d'eux coûte très-cher.

Il s'agit donc d'un *fait* et non plus d'une *supposition*. Il faut sortir de la *moyenne*, ou de la *loi*, et donner les chiffres particuliers de Jacques-Cartier. Au lieu de cela, on combine la *supposition* avec le *fait*; mais on se garde bien d'en avertir.

Quel est le lecteur qui aura le temps et la patience de scruter le tableau No. 4 ?

On n'a obtenu ce qui est à la *recette*, sous le titre *subvention et entretien*, et à la *dépense*, sous celui de *soutien et fonctionnement des écoles*, qu'en partageant la subvention annuelle en trois parties *égales*, puis on a ajouté quelques dépenses particulières à chaque école. C'était faire le raisonnement suivant : Si les parts de la subvention sont égales, la dépense totale de Jacques-Cartier est plus grande *parce* que ses autres dépenses sont plus grandes.

Mais si la part de Jacques-Cartier a été moins considérable, comme de fait elle l'a été, que peut-on conclure ? Absolument rien, parce que la différence en moins de sa recette peut être plus que suffisante pour combler l'excès de ses dépenses. Elle a pu dépenser \$300 de *plus* que les autres et en même temps recevoir \$400 de *moins*.

Il y a une seconde erreur, celle que j'ai déjà indiquée au sujet de la *remise faite au Gouvernement*. Il faut retrancher \$27,364.37 de \$337,851.28 : il reste \$310,486.91, et la moyenne est \$12,419.47.

L'auteur tire du petit nombre des élèves de Jacques-Cartier, la conclusion qu'ils coûtent plus cher que les autres.

J'attire l'attention du Conseil de l'instruction sur ce fait, qui est vrai en lui-même, mais non dans les chiffres.

C'est que Jacques-Cartier n'a qu'une école de garçons, tandis que les autres ont à la fois l'école des instituteurs et celle des institutrices.

Le Conseil sait bien que beaucoup de dépenses sont les mêmes pour une école que pour deux. Avec deux écoles, les profits augmentent, tandis que les dépenses partagées entre un plus grand nombre paraissent moins élevées.

Il serait donc plus économique de compléter l'école normale Jacques-Cartier

par une  
d'en éta

Les  
d'enseig  
C'e  
établir

Cou

" L

" augm  
Rie

mentai

En  
tion sup  
de \$14

pour les  
Les

En

le doub  
corresp  
mentati

Il  
ressent

En

ne pou  
recomr  
tions, c

Qu  
Mgr La

"

Je  
Po

suppos

On

prenar  
nuer e

ce pro

D  
écoles

que le  
de La

N  
s'y ar

"

" fon  
J  
C

par une école de filles, confiées à la direction des Sœurs de la Congrégation, que d'en établir une autre ailleurs, parfaitement indépendante.

Les filles de la Bienheureuse sœur Bourgeoys ont fait leurs preuves dans l'art d'enseigner et méritent du pays cet acte de confiance.

C'est la seule conclusion pratique qu'on puisse tirer de ce que l'auteur a voulu établir dans ce chapitre IV.

## V

*Coût des écoles normales pendant les trois dernières années 1878, 79 et 80.*

"La marche ascendante des subventions démontre que les dépenses ont aussi augmenté dans la même proportion."

Rien de plus exact, les subventions ont augmenté parce que les dépenses augmentaient : le contraire pourrait surprendre.

En cela, les écoles normales ont suivi la marche des autres maisons d'éducation supérieure. Les dépenses des collèges classiques, par exemple, se sont élevées de \$144,212 en 1857, à \$313,947 en 1877; et leurs dettes, de \$120,456 à \$489,079 pour les mêmes dates, puis elles ont commencé à diminuer.

Les collèges industriels ont éprouvé une variation analogue.

En 1858 le budget des écoles normales était de \$24,000; en 1878 il est presque le double, \$46,000. Si l'on divise le budget de chaque année par le nombre d'élèves correspondant, le quotient varie dans certaines limites qui font voir que l'augmentation a été régulière et a suivi de près le nombre des élèves.

Il ne faut pas oublier que la crise financière de ces dernières années a été ressentie partout.

En 1877, le Conseil de l'instruction était convaincu que la somme de \$46,000 ne pouvait suffire : il adoptait à l'unanimité la proposition faite par Mgr Lafleche recommandant "instamment à la législature" de faire, entre autres appropriations, celle de "**\$50,000 POUR LES ÉCOLES NORMALES.**"

Quel thème à comparaisons l'auteur aurait eu sous sa plume, si le vœu de Mgr Lafleche avait été écouté du Ministère.

"Voici la part de chaque école dans cette dépense."

Je le nie simplement.

Pour former cette part, on a pris la *moyenne* de la subvention et des profits supposés, puis on a ajouté la valeur de la propriété.

Or, de 1878 à 1880, on construisait la nouvelle école. Il n'est donc pas surprenant que les dépenses de Jacques-Cartier augmentent rapidement, pour diminuer en 1881 et, je l'espère les années suivantes. J'ai signalé la double erreur de ce procédé, p. 14.

De plus, la subvention a toujours été partagée inégalement entre les trois écoles, l'école Jacques-Cartier recevant moins que les autres. Qui dit à l'auteur que les profits ont été égaux? que les nôtres n'ont pas dépassé de beaucoup ceux de Laval et de McGill?

Non : ces prétendues parts sont presque de la fantaisie, et il n'y a pas lieu de s'y arrêter plus longtemps.

"Voilà réellement ce que *coûtent actuellement chaque année* le soutien et le "fonctionnement des trois écoles normales."

Je distingue :

Ce qu'ont coûté..... chacune des trois années de la période étudiée 1878-80 ; je

sous-distingue : avec les chiffres et le procédé adopté, je laisse passer. 'Autrement, je nie.

Ce que *vont coûter..... chaque année future, à partir de la période actuelle de 1878-80, je nie simplement.*

Dans les faits qu'il cite, l'auteur comme un autre Newton, aurait-il découvert une loi immuable qui lie l'avenir ?

Tout cela suffit pour répondre aux questions qui ouvrent le chapitre suivant ; pour juger cette assertion que " les collèges classiques des Prêtres, les collèges " industriels des Frères et les académies des filles tenues par les religieuses..... " se soutiennent cependant, et arrivent presque tous, après quelques années, à un " *état de prospérité* qui fait l'honneur de notre pays, etc., etc."

Cette assertion prouve qu'on ignore un état de chose sur lequel il sera utile d'attirer l'attention de l'épiscopat et du Conseil de l'instruction.

## VI

### *Cause de ces grandes dépenses.*

" Le principe de *l'intérêt personnel* qui fait de cette *œuvre sublime un métier* " est la cause réelle de grandes dépenses qu'ont entraînés les écoles normales."

Celui qui ne cherche que son intérêt, qui fait un métier de sa charge, n'administre pas comme un bon père de famille. Que lui importent les intérêts de la communauté ? Que lui importent l'économie ou les lourdes dépenses, pourvu qu'il s'enrichisse ? Il fait un métier, il est mercenaire.

Or, dans les écoles normales, c'est le *principe de l'intérêt personnel qui règne du sommet à la base.*

Donc.

Les preuves de la mineure ?

Les voici :

1o. Une page où l'on affirme que les écoles à bon marché ne sont pas une utopie ;

2o. La proposition suivante :

" La seule différence que l'on constate entre le traitement des directeurs et " des professeurs employés dans les deux classes d'institutions suffit à *expliquer* la " prospérité des premières et les *lourdes dépenses* des dernières."

Tout cela n'est pas très probant.

Les gros traitements peuvent augmenter la somme des dépenses ; mais ne sont pas la cause de ces dépenses.

Je ne vois pas en quoi la différence du traitement des professeurs dans les deux classes d'institutions *explique* les lourdes dépenses des écoles normales.

Après cela, on conclut " qu'à ce point de vue, le système suivi dans les écoles " normales est défectueux et qu'il coûte trop cher."

La conclusion est un peu éloignée des prémisses.

Pas l'ombre d'une preuve pour établir que *de fait* le principe de l'intérêt personnel règne dans les écoles normales. L'injure est attachée à la mémoire de deux évêques, dont l'un siège à côté de Mgr de Trois-Rivières au Conseil de l'instruction, de personnages aussi distingués que le Dr Dawson et M. Hicks, de professeurs qui croient avoir autant d'honneur que l'auteur du Mémoire.

Voilà pour l'ensemble du chapitre, passons aux détails.

“ Ce sont les écoles à bon marché et même gratuites des moines du moyen âge qui ont instruit et civilisé les barbares de l'Europe.”

Sans admettre que ces écoles ont civilisé les barbares *parce qu'elles* étaient à bon marché, je dis qu'à cette époque, les gouvernements ne s'occupant pas directement de l'instruction, les religieux s'en sont chargés ; mais en y employant *une partie de leurs biens*, biens donnés le plus souvent par les princes et les seigneurs

Si aujourd'hui un gouvernement, éclairé et religieux, veut consacrer une partie de ses revenus à la même fin, il doit mériter des éloges analogues.

Afin que les pauvres et les déshérités de la fortune ne paient rien, il faut que d'autres paient pour eux, par des aumônes officieuses ou officielles.

C'est élémentaire.

Or c'est ce que fait le Gouvernement pour ceux qui veulent se consacrer à l'enseignement : 1o. en n'exigeant qu'une faible pension ; 2o. en accordant des bourses.

Donc les écoles normales aussi sont des *écoles à bon marché*.

En ce moment, j'entends, presque sous ma fenêtre, un grand nombre d'enfants pauvres et déshérités de la fortune : j'entends leurs paroles grossières et presque blasphématoires ; ils ont *besoin du pain de l'intelligence* plus encore que de celui du corps ; leurs parents sont trop pauvres, le quartier est trop pauvre, les curés sont trop pauvres pour leur en donner. Il paraît que les *écoles à bon marché* coûtent trop cher.

Le Concile de Trente, prescrivant aux évêques la formation de séminaires, leur prescrit par là d'y consacrer une partie de leurs revenus s'ils en ont, de s'en procurer dans ce but s'ils le peuvent, car enfin l'idée d'écoles qui ne coûtent rien à personne est une *absurdité*.

“ Ce sont les écoles à bon marché qui ont fondé dans notre heureux pays ces “ magnifiques établissements d'éducation que l'on appelle Séminaires, etc. ”

Oui, mais il a fallu que le Roi de France y contribuât par de nombreuses concessions de seigneuries et des dons en argent ; que des particuliers, comme les saints évêques Laval, St Valier, les membres du Séminaire de St-Sulpice, etc., y consacraient des millions, formés par leur fortune personnelle et par les aumônes.

Aujourd'hui c'est le Gouvernement, c'est-à-dire tout le pays, qui veut et qui peut se montrer généreux pour une classe moins favorisée de la fortune, quand personne ne voulait ou ne pouvait le faire.

L'auteur ignore sans doute, mais le membre du Conseil de l'instruction, mais l'évêque sait comment les écoles normales ont été établies.

Personne ne répondant aux désirs du peuple et aux vœux des Pères du Concile de Québec, qui demandaient des écoles normales, le Gouvernement crut qu'il *devait*—et il avait raison—se charger de cette création. On s'adressa cependant aux Séminaires de Québec et de Montréal pour qu'ils prissent chacun la direction d'une des deux écoles catholiques. Des raisons très-graves les en empêchèrent.

Le Gouvernement se chargea des dépenses et de la direction :

Des dépenses, qui furent étudiées, prévues et fixées autant qu'il est possible de le faire : rien ne fut laissé au hasard ;

De la direction, mais en la mettant sous le contrôle de l'Eglise, non seulement pour la Foi, mais *encore* pour la direction disciplinaire et intellectuelle.

Que pouvez-vous désirer de plus ? Pourquoi ce long réquisitoire auquel je suis obligé de répondre ?

Est-ce parce que les sommes, dont on exagère le montant, sont administrées par des mains qui ne vous plaisent pas ? Aimez-vous mieux que cet argent n'aille qu'aux prisons et aux criminels ?

“Ce sont ces institutions bénies qui assurent l'avenir du pays en donnant à l'Eglise son sacerdoce, à l'Etat la classe dirigeante.”

Je distingue : assure d'une manière absolue, en sorte qu'il n'y ait plus besoin d'autres institutions, je le nie.

Dans une mesure, même considérable, je l'accorde.

Pour que vos collèges soient alimentés, il faut de bonnes écoles et par conséquent de bons maîtres.

Quand la masse du peuple est ignorante ou pervertie, la classe dirigeante n'a pas beaucoup d'influence.

La comparaison du nombre de sujets que fournissent à l'Eglise et à l'Etat, au commerce et à l'industrie les collèges et les couvents, d'un côté, à celui que fournissent les écoles normales, de l'autre, est plus que singulière.

Les séminaires ont un but spécial ; les collèges, les couvents en ont un autre, et les écoles normales ont le leur bien défini.

Si les séminaires donnent 50 prêtres savants et zélés, et les couvents, 100 religieuses pleines de modestie et de vertu, peut-on conclure de ces nombres que les couvents sont plus efficaces et plus utiles que les séminaires ?

Cependant j'accepte cette nouvelle comparaison.

Ainsi les collèges classiques, les collèges industriels, les couvents réunis ont produit, en 19 années, 7302 sujets utiles à l'Eglise et à l'Etat : les écoles normales n'en auraient donné dans le même temps que 796 (1).

Or, comme il faut compter 101 collèges et couvents, (p. 14 du Mémoire), la production de chacun, par année, arrive à L'ÉNORME SOMME de 4 sujets, et encore il faut prendre la fraction pour un entier !

Chaque école normale, pendant le même temps, a donné 13 SUJETS, je néglige la fraction. Voilà qui prouve combien elles sont inutiles.

Je me garderai bien d'accuser les intentions de ceux qui présentent ces chiffres à la confiance des personnes qui ne songent pas à les discuter. Mais l'auteur reconnaîtra au moins que LES CHIFFRES CERTES ONT LEUR ÉLOQUENCE ET LEUR LOGIQUE (p. 8).

Je me garderai même de lui renvoyer sa conclusion : “Voilà qui peut aider à juger avec connaissance de cause la valeur de ces deux systèmes d'éducation.”

Mais que deviennent les conséquences du principe du *dévouement dans l'œuvre de l'éducation* et du principe de *l'intérêt personnel*, du *métier* tels que l'auteur les entend ?

Poursuivons et voyons jusqu'où peut conduire l'imagination frappée. On compare le salaire des professeurs des écoles normales à ceux des collèges, les premiers recevant \$568 de plus que les seconds.

(1) A la page 10, la phrase est construite de manière qu'à la première lecture on croit que le total est 6176, pour les uns, et 770 pour les autres.

“ C'est donc une différence de \$568.17 par chacune de ces personnes, en faveur de ces dernières institutions. En d'autres termes, c'est un présent annuel de \$568.17 que chaque prêtre et ecclésiastique de nos maisons de haute éducation font à leur *Alma Mater* tous les ans !

“ Or, dans nos collèges classiques, le nombre des directeurs et professeurs s'élève ordinairement à 16, et même au-delà ; il s'ensuit donc, que ces maisons reçoivent de cette source inépuisable du dévouement, la jolie valeur de \$9,088, qu'elles auraient été obligées de payer à ces prêtres et à ces ecclésiastiques, en suivant le système prôné par M. l'abbé Verreau. Après 25 ans, ces bienfaiteurs généreux ont donc la consolation d'avoir assuré à la maison de leurs affections la belle fondation de \$227,200 !! ”

Et dire que tout cela va se renverser à terre si l'on fait un mouvement un peu brusque pour rappeler l'auteur à la réalité des choses.

Plût à Dieu, et je le dis de tout mon cœur, que cette somme de \$227,200 fût en effet assurée à ces institutions !

Au moins, on ne devrait pas trop en vouloir aux écoles normales qui sont la cause indirecte, il est vrai, de ce présent royal. Si leur budget avait continué à augmenter, le présent aurait été plus considérable.

Dans tous les cas, si le collège reçoit annuellement \$568 de chaque professeur, il lui sert en retour une pension annuelle de \$200, ou la rente de \$4,000, avec cette différence qu'il ne reçoit que pendant le temps où le professeur enseigne, tandis qu'il assure la pension pour toute la vie de celui-ci. L'école normale paie son professeur plus cher ; mais en même temps elle n'est pas obligée de lui assurer une pension.

Au fond, il y a ici une question très grave, et si l'on pressait un peu le principe que pose l'auteur du Mémoire, on pourrait en tirer des conséquences où l'Eglise trouverait certainement à reprendre.

C'est la question du salaire légitime en rapport avec le dévouement.

“ Dans les institutions ecclésiastiques et religieuses le principe qui est à la base et au sommet de l'édifice, c'est le *dévouement*. Dans les écoles normales au contraire le principe qui règne du *sommet* à la base, c'est *l'intérêt personnel*. (p. 10) .....le principe de l'intérêt personnel, qui fait de cette œuvre sublime un métier, est la cause réelle des grandes dépenses qu'ont entraînées les écoles normales. (p. 11.) ”

Si l'on prétend que le *salaire légitime* est incompatible avec le dévouement, je dis que c'est une grosse erreur.

J'ai fait voir quels sont les établissements où l'enseignement coûte le plus cher, où par conséquent se trouvent les plus grandes dépenses : en conclurai-je que de ce côté on fait de l'enseignement un vil métier ?

Pouvait-on reprocher cette faute aux ecclésiastiques qui recevaient un salaire respectable dans les universités de Rome, avant 1870 ? Elles connaissaient donc bien la bassesse de la cupidité humaine, ces âmes généreuses qui donnaient 100,000 ou 200,000 francs pour fonder une seule chaire dans les universités catholiques de Paris ou de Lille !

Et quand l'Eglise désire qu'on mette au concours les plus riches bénéfices, ne favorise-t-elle pas chez les ecclésiastiques cet intérêt personnel, la tendance à faire un métier des choses les plus saintes ?

Celui qui embrasse l'état ecclésiastique conserve le droit de *posséder* ; celui qui

entre dans l'état religieux y renonce. Le premier fait parti du clergé séculier, l'autre du clergé régulier. Si tous deux deviennent curés, le dernier aura-t-il nécessairement plus de dévouement que l'autre ?

Montréal a eu depuis son origine l'exemple du dévouement admirable des MM. de St-Sulpice, que nous pouvons comparer à des réguliers. Comme curés, ils n'ont reçu de la ville ni dime, ni taxe, ni supplément. Les nouveaux curés sont obligés d'exiger une espèce de capitation dont le total s'élève à plusieurs milliers de piastres. Pourrait-on dire : " Cette différence si tranchée, si évidente de l'administration *économique* des curés réguliers et de l'administration *dissipendieuse* des curés séculiers vient de la différence du principe sur lequel on a assis ces institutions. Dans la première, le principe qui est à la base et au sommet de l'édifice, c'est le *dévouement*. Dans les autres au contraire, le principe qui règne c'est l'*intérêt personnel* " ?

Parmi les ordres religieux, il y en a où ni l'ordre, ni les particuliers ne possèdent rien : on s'abandonne à la Providence pour l'existence de chaque jour. C'est un état parfait où peu de personnes sont appelées.

Dans les autres, les particuliers font vœu de pauvreté, mais l'ordre possède des biens ; il est obligé de s'enrichir dans une certaine mesure pour atteindre sa fin et pour que les membres soient à l'abri du besoin. Il exploitera ses bois et ses prés, s'il cultive ; il fera payer la dime s'il est curé, et la pension ou l'enseignement, s'il enseigne.

Le particulier qui y embrasse la pauvreté personnelle, reçoit l'assurance qu'il sera logé, nourri, habillé et soigné jusqu'à la fin de sa vie, dût-il devenir infirme le lendemain de son admission dans la société.

Le Mémoire nous dit que tout cela représente une pension de \$180 ; dans les villes, cette pension coûte plus de \$200. C'est encore bien modeste, sans doute ; mais c'est une rente, parfaitement assurée, dont le capital, à 5 0/0 s'élève à \$4,000.

Le professeur de l'école normale, qui reçoit en moyenne \$748, ne pourra s'assurer le même capital, et par suite la même rente qu'après huit ans d'économies aussi strictes que celles du prêtre ou du religieux, puisqu'il sera obligé de ramener ses dépenses aux dépenses de celui-ci, afin de capitaliser la différence des salaires, ou \$548.

En fait, cette économie est impossible ; il faudra alors un temps plus long pour créer la rente. Mais, quand un salaire de \$200 ne pouvait pas suffire, une rente de \$200 le pourra-t-elle d'avantage ?

Il y a donc, en faveur du prêtre ou du religieux, un avantage temporel très appréciable à prix d'argent dont il faudrait tenir compte.

Je n'établis pas ce rapport pour diminuer le mérite des religieux, mais pour faire voir que l'instituteur, prêtre ou laïque, peut demander un légitime salaire et agir encore avec dévouement.

Je connais des professeurs laïques qui ne le cèdent à personne en zèle et en dévouement.

Le dévouement du religieux ne consiste pas dans le fait que les soins qu'il reçoit ne coûtent à la communauté que \$180 ou \$200. Le pain qu'il mange peut valoir aujourd'hui 10 sous, demain le double : il n'en sait rien : il le reçoit régulièrement, et le collège doit voir à ce qu'il n'en manque pas. Si le prix hausse, le

collège élèvera le prix de la pension de l'élève. L'instituteur laïque, faisant la même chose, n'en doit pas être plus mercenaire pour cela.

C'est peut-être vrai, dira-t-on : mais vous principal, vous professeur, vous ne cherchez que votre intérêt : DU PREMIER, AU DERNIER VOUS NE FAITES QU'UN MÉTIER.

.....  
 Poursuivons : il nous reste encore des surprises.

(a) " Si le dévouement provoque la générosité... nous pouvons dire que l'intérêt personnel produit l'effet contraire. (b) De là ces dépenses extravagantes que nous avons remarquées sur certains points, et qui doivent voiler certaines spéculations qu'il serait intéressant de connaître : telle que la dépense de \$24,949.77 pour l'ameublement d'une seule maison d'école normale fréquentée par une soixantaine d'élèves."

Quelles sont ces dépenses extravagantes ?

Qui veut-on accuser ?

On sait comment un homme du monde flétrirait une accusation faite en ces termes. Si elle avait l'autorité que le Mémoire veut lui donner, elle serait une cruauté.

Je demande la permission d'exposer l'accusation dans sa grossière crudité.

(b) " La dépense de \$24,949.77 pour l'ameublement de l'école normale Jacques-Cartier est une des dépenses *extravagantes* que nous avons remarquées ; elle est une de ces dépenses qui doivent voiler certaines spéculations qu'il serait intéressant de connaître. (a) Elle est le résultat de l'intérêt personnel qui règne dans l'école normale du principal au dernier professeur :

(a) " De mercenaire, (b) on devient voleur."

Non, Mgr Lafèche n'aurait pas voulu formuler une pareille accusation contre un prêtre, sans avoir quelque preuve de sa culpabilité.

" Un autre inconvénient de ce système est le trop grand nombre de professeurs. On ne se contente pas de les payer trop cher ; on les multiplie inutilement."

Je nie cette affirmation.

D'après l'auteur lui-même (p. 11), chaque collège a ordinairement 16 professeurs " et même au delà " : 3 en auront donc 48. Or il déclare, à la même page 12 où il fait cette affirmation, que les écoles normales n'en ont que 31.

## VII

### *Inefficacité des Ecoles Normales actuelles.*

Qu'est-ce que l'efficacité d'un collège, d'une école normale ?

Il paraît que c'est quelque chose qui correspond à ce qu'on appelle, dans le langage industriel, la *force de production*.

Un collège, une école normale seront *efficaces* s'ils produisent un grand nombre d'élèves ; *inefficaces*, dans le cas contraire.

On réclamera. Je n'y puis rien ; je prends les mots avec la signification qu'on leur donne ici.

On veut prouver l'inefficacité de nos écoles par le petit nombre de maîtres qu'elles ont produits depuis 25 ans, c'est au moins ce que signifie le passage suivant :

" Les écoles normales ont-elles bien répondu aux vues sages du gouverne-



“ ment, et ont-elles donné à l'enseignement depuis 25 ans un nombre de maîtres  
 “ et de maîtresses bien formés, et proportionné aux grandes dépenses qu'elles ont  
 “ entraînées ? ”

Pour réponse, on prend le nombre de tous les instituteurs qui enseignent  
*actuellement* en 1880, soit 6,085, et l'on dit : “ Voyez, il n'y a là que 416 maîtres  
 qui sortent des écoles normales.”

L'argument serait bon : 1o. si l'efficacité d'une institution se mesurait néces-  
 sairement au nombre de ses élèves ; 2o. si les maîtres sortis des écoles normales  
 devaient tous continuer à enseigner, après un quart de siècle, même en dépit de  
 la mort.

Quoiqu'il en soit, j'accepte encore cette comparaison.

S'il y a en ce moment dans l'enseignement 416 élèves des écoles normales  
 — nombre inexact — c'est en moyenne 138 pour chaque école.

Résultat de 25 ans, dites-vous — C'est donc 5 par année et par école.

De l'autre côté, voici un nombre élevé, 5,669. Il représente les instituteurs de  
 toute source et de toute provenance : diplômés et non diplômés, anglais et cana-  
 diens, catholiques et protestants, religieux et laïques, hommes et femmes. Ils ont  
 été formés dans les différentes institutions : collèges classiques, collèges indus-  
 triels, *high schools*, académies, couvents et écoles modèles. Or d'après le Rapport  
 de 1879-80, le nombre de toutes ces institutions est 242.

Chacune en moyenne n'aurait donc fourni que 23 maîtres.

Résultat de 25 ans, je réponds à mon tour ; ce n'est pas même *un* par année !!

Je puis conclure comme le Mémoire, mais avec plus de raison : **COMME ON LE  
 VOIT, C'EST BIEN PEU** (p. 14).

D'après votre principe, de quel côté se trouve l'efficacité ?

Encore, j'ai supposé que tous ces maîtres avaient été formés par les 242 insti-  
 tutions. Ce n'est pas le cas, plusieurs ayant suivi des écoles élémentaires, ou  
 pris des leçons privées : il y en a même qui ont étudié dans les écoles normales  
 et d'autres qui viennent de l'étranger.

Pour que la comparaison fût juste, il faudrait encore établir que les condi-  
 tions de production sont les mêmes dans ces institutions et dans les écoles  
 normales.

Or tel n'est pas le cas.

D'abord, puisque le nombre d'années est un des facteurs du résultat — 416  
 maîtres après 25 d'existence ! — il faudrait ramener le résultat des autres institu-  
 tions au même facteur. Non seulement il faudrait ramener à zéro le nombre de  
 leurs maîtres en 1856 ; mais encore supposer qu'elles commencent à exister et  
 qu'elles ouvrent leurs cours en même temps que les écoles normales.

Ensuite :

1o. Les instituteurs bre. etés des écoles normales ont eu à payer leur pension  
 ou une partie ;

Un grand nombre des autres n'ont rien déboursé.

2o. Les premiers ont dû subir l'épreuve morale du pensionnat pendant un  
 an au moins ;

Un très grand nombre des autres n'ont eu aucune épreuve.

3o. Les premiers n'ont été admis qu'après plusieurs examens, trois au moins ;  
 Plusieurs des autres n'ont subi aucun examen.

4o. Les premiers ont tous des diplômes ;

Un grand nombre des autres n'ont pas été obligés d'en prendre.

5o. Les premiers n'ont été admis aux écoles normales qu'en signant l'engagement d'enseigner pendant trois ans ou de payer une pénalité ;

Les autres ne sont soumis à aucune obligation.

En résumé, les derniers ont tous les avantages des premiers et rien de leurs obligations.

Mais on nous dit : Voici au moins 2,114 religieux formés spécialement pour l'enseignement ; qu'avez-vous à opposer à ce nombre ?

Ces 2,114 religieux sont-ils tous dans l'enseignement ?

J'ai lieu d'en douter si le Rapport de 1879-80 est exact. Il donne (pp. 149 et 150) 577 religieux enseignants, et 1065 religieuses : total 1642.

Ces 2,114 religieux ont été formés dans 18 ordres ou instituts différents, dont plusieurs ont un très grand nombre de couvents dans les différentes parties du pays, et presque tous ont pour but spécial d'enseigner. Chacun d'eux n'a produit en moyenne que 117 maîtres, c'est encore moins que les écoles normales.

On objectera que dans les couvents, il faut une vocation spéciale. C'est vrai ; mais on ne doit pas croire, que dans les écoles normales nous n'exigions pas des dispositions pour l'enseignement, lesquelles ne sont pas aussi communes qu'on pense.

Il n'y a pas de vœux, c'est vrai encore : cependant l'engagement d'enseigner pendant trois ans et la pénalité, si l'on manque à l'engagement, éloignent encore un certain nombre. Il y a toujours l'épreuve des études et du pensionnat, laquelle est de plusieurs années pour les degrés supérieurs.

Le religieux trouve sa vie assurée contre le besoin et cela ne diminue pas son dévouement ; mais le laïque n'a pas cette garantie quand il se consacre à l'enseignement.

L'instituteur, élève des écoles normales, est obligé de prendre un brevet et c'est l'épreuve définitive où plusieurs viennent échouer. Les religieux n'y sont pas astreints : ceux qui rentrent dans le monde ne sont pas tous capables de l'obtenir des commissions d'examen.

Mais revenons aux 5669 maîtres fournis par 242 maisons.

Si ces institutions avaient été aussi efficaces que les écoles normales, le rapport des chiffres qui représentent leurs maîtres et les nôtres ne serait plus 93 : 7, comme on le prétend dans le Mémoire ; mais 564 : 7, ou 242 : 3.

En d'autres termes, elles devraient avoir dans l'enseignement, chacune 139 élèves, formant un total de 33,638 instituteurs. Or elles n'ont que le  $\frac{1}{8}$  de ce nombre !

D'ailleurs ce rapport 7 : 93, s'il était exact, signifierait que nos élèves seraient déjà un treizième des instituteurs laïques et religieux. Ils sont en réalité un douzième.

Nos maîtres étant tous laïques, il semble plus juste de n'en comparer le nombre qu'à celui des instituteurs laïques.

Voici le rapport :

1o. des instituteurs élèves des écoles normales avec les autres instituteurs laïques.....	28.9 0/0
2o. des institutrices élèves des écoles normales avec les autres institutrices laïques.....	7.8 0/0
3o. des élèves des deux sexes élèves des écoles normales avec les autres..	10.38 0/0

Le nombre des élèves diplômés aux écoles normales étant 3,082, la moyenne annuelle est 123. Comme l'obligation d'enseigner dure trois ans, on doit donc en trouver en ce moment dans l'enseignement 3 fois 123 ou 369.

Le Bureau de l'Instruction m'informe qu'il y en avait 449 à la fin de 1879-80.

Donc, de ce côté, les écoles normales donnent des preuves suffisantes d'efficacité.

D'ailleurs, le Gouvernement en les établissant ne visait pas au grand nombre ; mais il voulait former de bons maîtres et relever le niveau de l'enseignement. Il a réussi, et c'est un fait constant, que les instituteurs sont plus capables qu'ils étaient, il y a 25 ans ; que les bonnes méthodes sont mieux connues et plus suivies ; que la position de l'instituteur est respectée maintenant, et qu'elle est même recherchée. Il n'y a pas jusqu'aux ordres religieux qui n'aient apporté certaines réformes dans leur enseignement. Le mouvement est donné, et j'espère qu'il se continuera.

Tout cela est dû aux écoles normales. Voilà leur véritable efficacité.

Ni le Gouvernement, ni le Conseil de l'Instruction ne doivent l'oublier.

Il y a encore une autre chose qu'ils ne doivent pas oublier.

Comparer le nombre de maîtres sortis des écoles normales à tous les autres, c'est au fond mettre les écoles normales en présence des Bureaux d'examen.

Ici encore, il y a des choses que l'auteur ignore, mais qui n'ont dû échapper ni à la perspicacité de Mgr Lafèche, ni à la science du membre du Conseil.

Je n'ai ni le droit, ni l'intention de vouloir laisser planer du blâme sur qui que ce soit ; mais est-il probable qu'il s'accorderait autant de diplômes trois fois par année, dans la province de Québec, si au lieu d'un examen de quelques heures, les candidats subissaient 3, 6, 9 examens de plusieurs heures chacun ?

S'en donnerait-il autant, même avec un seul examen, subi devant un Bureau *unique*, qui exigerait par conséquent les mêmes connaissances des candidats de chaque degré ?

Nous verrions bientôt votre nombre diminuer de quelques centaines.

En établissant les écoles normales, le Gouvernement a agi avec beaucoup de prudence.

Il a respecté la liberté de tous : de ceux qui veulent se consacrer à l'enseignement, et des pères de famille qui veulent avoir de bons maîtres. Il a multiplié les Bureaux d'examineurs et rapproché la date des examens. D'un autre côté, il a rendu les écoles normales accessibles même aux plus pauvres ; mais il n'a pas voulu les multiplier.

Il a tenu à la solidité des connaissances plus qu'au nombre des élèves.

Le nombre, on peut dire qu'il l'avait fixé presque directement, au moins pour Laval et Jacques-Cartier, en plaçant ces écoles dans des édifices qui ne pouvaient loger commodément que 50 pensionnaires au plus, à la fois. Par là, comme on le fit remarquer dans le temps, on fixait le nombre de diplômés entre 12 et 18.

Il n'impose ses maîtres en aucune façon, et si l'on peut lui faire un reproche à ce sujet, c'est de ne pas les protéger assez.

Encore une fois, on aurait bien tort de reprocher aux écoles normales de ne pas répondre au but et aux sacrifices que le Gouvernement se proposait, quand tout démontre qu'elles sont restées dans les conditions de leur fondation.

## VIII

*Education supérieure.*

Sous ce titre, on établit le bilan entre les écoles normales d'un côté, les collèges classiques, les collèges industriels et les couvents de l'autre.

Etant donné le but qu'on se propose, je ne vois pas pourquoi on a négligé les académies de garçons.

Ici se constate de nouveau le besoin de frapper l'imagination de ceux qui ne songent pas à discuter ce qu'on met sous leurs yeux. Ce bilan ne peut avoir de signification qu'à l'aide de sophismes.

On nous dit : Tous les collèges et tous les couvents réunis ont fourni 461,035 élèves, dont 7,302 utiles à l'Eglise et à l'Etat, tandis que les écoles normales n'ont eu que 5,784 élèves dont 796 utiles, etc.

Donc ?

La seule conclusion légitime est que le nombre total des élèves, et celui des *élèves utiles*, produits par 101 institutions est plus élevé que le nombre correspondant des élèves produits par les écoles normales.

Mais on se garde bien de tirer cette conclusion, espérant que le lecteur inattentif tirera cette autre : Donc une école normale est moins efficace qu'une de ces institutions nommées plus haut.

Sans ce sophisme, vos chiffres ne veulent rien dire.

Comme je l'ai fait observer, le but de ces deux catégories d'institutions étant différent, l'efficacité des unes ne peut être comparée à l'efficacité des autres.

Personne ne contestera que 461,035 et 7,302 soient des chiffres plus gros que 5784 et 796 ; de même \$801,035.45 est une somme inférieure à \$1,111,670.08. Mais il faut admettre aussi que 101 est bien plus élevé que 3.

Or 101 institutions ont fourni à l'Eglise et à l'Etat, en 25 ans, 7,302 sujets, c'est-à-dire moins de 73 chacune, PAS MÊME TROIS PAR ANNÉE.

Dans le même temps, la seule *Ecole Modèle* Jacques-Cartier a donné au commerce 122 sujets et à l'industrie, 128 ; en tout 250, ou DIX PAR ANNÉE.

En admettant que les écoles normales n'aient fourni à l'Eglise et à l'Etat que 796 sujets, nombre bien au-dessous de la réalité, c'est 265 par école normale et plus de DIX PAR ANNÉE.

Après tout, 7,302 n'est que le  $\frac{1}{3}$  de vos 461,035 élèves, tandis que 796 est plus que le  $\frac{1}{4}$  de 5,784.

C'est-à-dire que sur 63 élèves confiés à leurs soins, ces institutions peuvent en rendre un utile à l'Eglise et à l'Etat !

Et cela avec une armée de professeurs, 930 au moins (1).

Un autre sophisme consiste à comparer les sommes que le Gouvernement a consacrées pour créer et soutenir les écoles normales au secours accordé aux maisons d'éducation. Le Gouvernement ne prétend pas défrayer toutes les dépenses de ces institutions. Il y en a même qui n'ont jamais rien reçu du Gouvernement, comme le Petit Séminaire de Québec, le Collège de Montréal : le Collège de Nicolet ne reçoit plus rien. Et ce sont les maisons les plus florissantes, celles qui ont ordinairement le plus grand nombre d'élèves.

(1) 2486, si l'on compte les 2114 religieuses du Mémoire ! !

Le Gouvernement a lui-même fondé les écoles normales : elles sont son œuvre et sa propriété : c'est lui qui a voulu les faire et payer ce qu'elles coûtent.

Les autres institutions ne sont ni son œuvre ni sa propriété. Ne pouvant payer toutes leurs dépenses, malgré le système économique du dévouement, elles tendent la main au Gouvernement, et le Gouvernement vient à leur secours sans s'y être nullement obligé, afin de leur permettre de rester des écoles à bon marché.

Voilà la différence.

On affecte de confondre les établissements qui sont la propriété du Gouvernement et sous son contrôle immédiat avec ceux auxquels il accorde une aide pécuniaire, mais qui sont dans une complète indépendance vis-à-vis de lui, et on lui dit :

“ Vous avez tort de donner tant d'argent à des écoles normales, tandis que des collègues, auxquels vous en fournissez beaucoup moins, produisent beaucoup plus d'élèves.”

Il serait facile de continuer l'argumentation, et de dire au Gouvernement :

“ Vous avez en tort d'accorder au collège de Trois-Rivières \$26,325 et l'usage de bâtiments évalués à \$40,000, tandis que d'autres collèges n'ont reçu de vous en moyenne, dans le même temps, que \$19,693 et ont produit plus d'élèves.”

Il serait également logique d'ajouter :

“ Vous avez tort de subventionner d'une manière quelconque certains collèges classiques. Il y en a qui ne reçoivent rien : toutefois, ce sont les établissements qui ont le plus d'élèves et qui produisent le plus de sujets utiles à l'Eglise et à l'Etat.”

Ces considérations mesquines ne se sont présentées à l'esprit ni de nos hommes d'Etat, ni des directeurs des grand collèges.

Les Ministres ont cru que certains établissements pouvaient contribuer à l'instruction de la jeunesse, moyennant une subvention plus ou moins élevée : ils ont accordé cette subvention. Les grands collèges n'ont pas été jaloux : ils n'ont pas réclamé.

Le Mémoire reconnaît que chacun des 7,302 sujets utiles des collèges, etc. coûte à l'Etat \$109.70. Les collèges, toujours d'après le Mémoire, n'exigeant pour la pension que \$80—les couvents doivent demander moins—l'Etat a donc payé, au seul titre de secours, la PENSION d'au moins 10,000 élèves. Je dis *au moins*, parce que dans les collèges industriels et les couvents le nombre des externes l'emporte de beaucoup sur celui des pensionnaires (*Collèges industriels*, 9702 pensionnaires sur 56,667 élèves). Dans les écoles normales, à de très rares exceptions près, les élèves sont pensionnaires.

Si l'Etat paie pour 10,000 et qu'il ne reçoive que 7,302, il se trouve en perte avec vous.

Ce qui aurait dû faire réfléchir l'auteur, c'est le résultat obtenu sous ses yeux et presque sous sa direction. Le collège de Trois-Rivières, d'après les dernières statistiques détaillées (Rapport de 1872-73) a produit en deux ans 24 sujets utiles, lesquels ont coûté à l'Etat \$3,147, ou \$131 chacun (1). Pour le collège, ils représen-

---

(1) Subvention des années 1872 et 73... ..	\$2,697
Intérêt à 5 o/o sur \$9,000 valeur des édifices du Gouvernement .....	450

\$ 3,147 ÷ 24 = 131

tent un  
économ  
Si j  
“ D  
l'Etat le  
Nor  
qu'on v  
Dar  
de fatig  
Et  
Mai  
normale  
On  
D'u  
des cou  
De  
jeunes  
Et  
Po  
viens d  
nos Eco  
D'a  
tion, u  
Le  
Dans n  
tution  
Po  
pour le  
grand  
qu'on a  
Da  
Je lui  
“  
“ les c  
“ cou.  
“ blem  
“ Mais  
.....  
“  
“ qui  
“ sion  
“  
“ est t

(1)

tent une valeur de \$739 (1), et cela dans une maison dirigée d'après le système économique du dévouement !

Si j'étais animé de l'esprit qui règne dans le Mémoire, je conclurais :

“ Donc cette institution et les autres ne rendent pas en sujets utiles ce que l'Etat leur donne en argent.”

Non ; encore une fois, je serai plus juste, et modifiant légèrement les paroles qu'on voulait nous jeter comme une censure, je dirai :

Dans l'enseigne-ment, il vous faut semer beaucoup : beaucoup d'argent, beaucoup de fatigues, beaucoup de zèle et de dévouement pour récolter peu.

Et vous devez vous tenir heureux si l'on ne cherche pas à entraver vos efforts.

Mais dans ce bilan, on commet encore une injustice à l'égard des écoles normales.

On met en présence :

D'un côté tous les élèves des collèges classiques, des collèges industriels et des convents, dont la population se compose surtout d'enfants.

De l'autre, les élèves des écoles normales, c'est-à-dire des jeunes gens et des jeunes personnes qui ne peuvent avoir moins de 16 ans.

Et l'on dit : Voyez la différence du nombre.

Pour être juste, il faudrait au moins tenir compte de la différence que je viens de signaler, ou, ce qui serait mieux, tenir compte du nombre des élèves de nos *Ecoles modèles*.

D'abord, elles ne sont avec les *écoles normales* qu'une seule et même institution, une seule et même création du Gouvernement.

Le règlement qui les concerne a été approuvé par le Gouverneur en Conseil. Dans nos *Rapports*, nous en rendons compte. Elles font tellement partie de l'institution qu'on ne désigne les deux écoles, que sous le nom de l'Ecole Normale.

Pour le nombre, pour la valeur des études, pour la capacité des maîtres, pour les sujets utiles qu'elles fournissent à la société, elles égalent au moins un grand nombre de collèges industriels et de convents. Elles correspondent à ce qu'on appelle le *Cours commercial* dans quelques collèges classiques.

Dans mes *Remarques*; j'avais déjà attiré l'attention de Mgr Lafleche sur ce fait. Je lui disais : “ Nos écoles modèles font partie de l'école normale.

“ En effet, non seulement elles sont nécessaires pour l'application, mais encore “ les cours d'études y sont comme la préparation au cours normale, qui en est le “ couronnement. De plus, elles exigent des dépenses spéciales—professeurs, ame- “ blement, chauffage, éclairage—dépenses qui sont portées dans la masse commune “ Mais en même temps elles contribuent au profit.

“ Il ne faut pas oublier que ces enfants reçoivent une excellente instruction, “ qui profite à la société. Et je sais que si l'école Jacques-Cartier prenait des pen- “ sionnaires, elle en aurait un très grand nombre.

“ J'attire tout spécialement l'attention du Conseil sur ce fait important qu'on “ est trop porté à négliger.”

---

(1) Revenus de deux ans 1872 et 73.....	\$16,400
Dettes de 1873 .....	1,350

---

\$17,750 ÷ 24 = 739

÷ 24 = 131

Je suis persuadé que Sa Grandeur en aurait tenu compte dans ses calculs, si elle avait daigné lire ma réponse. Je dois pour elle suppléer à cet oubli.

Nombre des élèves des écoles Normales.....	5,784
“ “ “ “ Modèles .....	19,822
Total.....	25,606
Parmi les premiers, ceux qui ont embrassé une carrière utile à l'Église et à l'État avaient obtenu des diplômes .....	3,082
Elèves de l'école modèle J.-C. entrés dans le commerce et l'industrie (1).....	250
Nombre des élèves utiles produits par les écoles normales .....	3,332
Il est inutile de s'occuper des autres évaluations du Mémoire.	

Si j'avais le temps, je ferais voir quelle a été la *dépense absolue* des sujets utiles, produits par les collèges classiques, par les collèges industriels et par les couvents, et je pourrais démontrer, une fois de plus, que la dépense excessive, si l'on peut l'appeler excessive, n'est pas de notre côté.

Il faut se presser, il y a tant de choses encore à relever

“ Les écoles normales ont reçu en moyenne chaque année *douze fois plus* par *chaque élève* que les collèges classiques, les collèges industriels et les académies “ de filles *ensemble* || et en compensation elles lui ont donné *neuf fois moins* pour “ les carrières sociales mentionnées plus haut.

“ Nous livrons ces chiffres à la méditation de M. l'abbé Verreau qui prétend “ que les *écoles à bon marché* sont une *utopie* ! ! ”

Hélas ! il n'est pas nécessaire d'une longue méditation pour découvrir ici plusieurs sophismes.

*Premier sophisme*, j'emploie cette expression par euphémisme. Si vous demandez à la grammaire et à l'analyse logique le sens de la première proposition, elles vous disent que “ les écoles normales ont reçu *pour chaque élève* douze fois plus que toutes les autres institutions *ensemble* ont reçu.”

Si vous interrogez la vérité—toujours en supposant les chiffres du Mémoire exacts—elle vous répond que les écoles normales ont reçu, par élève, 12 fois plus que les autres institutions ont reçu *par élève* aussi, et non *ensemble*.

L'emploi de cet adjectif *ensemble*, qu'on a pris la peine de souligner afin d'en faire mieux ressortir l'opposition avec *chaque élève*, souligné aussi, est digne de la plus belle époque de la sophistique grecque.

Donc un *deuxième sophisme*.

Le *troisième* se trouve dans le second membre de la phrase.

Il consiste tout simplement à rapprocher les *quotients* et les *diviseurs*, et à les présenter comme deux facteurs simultanés, mais indépendants.

Le lecteur pressé, ou inattentif, se laisse frapper par les rapports *12 fois plus*, *9 fois moins* et il est porté à conclure que les écoles normales *ont reçu 12 fois plus* et *produit 9 fois moins*, ou en réalité que les écoles normales ont produit 108 fois moins que les autres institutions.

(1) J'ai cru inutile de faire des recherches pour connaître le nombre des élèves des autres écoles modèles entrés dans le commerce ou l'industrie. Il me semble que j'avais un nombre assez élevé pour discuter un parallèle qui est absurde en lui-même, et qui ne donne pas les résultats qu'on en attendait.

Il suffit de remarquer que la somme est douze fois plus grande dans un cas que dans l'autre PARCE QU'IL y a 9 fois moins d'élèves (1).

La dernière phrase *Nous livrons* ne peut avoir de sens qu'à l'aide d'un autre sophisme :

“ Les écoles normales coûtent plus cher que les collèges ; Donc les collèges coûtent bon marché.

“ *Donc les écoles à bon marché ne sont pas une utopie.* ”

Quatre sophismes dans deux phrases, et quels sophismes !

En vérité, faut-il conclure ici avec l'auteur, que *l'arbre doit se juger à son fruit* ?

## IX

*Causes de l'inefficacité des Ecoles Normales.*

Autant qu'il est possible d'analyser ce chapitre, on comprend que trois causes sont données de l'inefficacité des écoles normales.

## § 1.

D'abord la marche ascendante des subventions et la marche décroissante du nombre des élèves qui se consacrent à l'enseignement.

On se demande comment l'augmentation du budget peut être une cause de l'inefficacité des écoles normales : l'auteur ne l'explique point.

Mais, dit-on, le nombre de vos maîtres va diminuant.

L'argumentation de l'auteur repose sur son tableau No. 8, lequel est évidemment incomplet et inexact.

Par exemple, il indique pour 1857, année de l'ouverture des écoles normales, 40 élèves qui auraient embrassé l'état ecclésiastique, tandis qu'aucun ne se serait livré à l'enseignement ! ! Il y a une lacune de 1857 à 60. A l'année 1867, on ne voit qu'un élève et il embrasse une profession libérale, tandis qu'en 1868, 78 élèves sont inscrits à la colonne de l'enseignement. Comme le tableau est fait pour deux ans, une partie au moins de ceux-ci devrait être reportée à 1867. D'ailleurs, en jetant un coup-d'œil sur le tableau détaillé que j'ai fourni dans le Rapport de 1878-79, et qu'il a consulté pour d'autres faits, l'auteur aurait pu voir qu'en 1867, 20 élèves ont reçu leurs diplômes, ce qui est l'indice de la car-

(1) Ici encore un peu d'arithmétique ne sera pas inutile.

Soit la somme des collèges égale à  $a$  ; celle des écoles normales égale à  $b$  ; soit le nombre des élèves des collèges égal à  $c$  ; celui des écoles normales égal à  $d$ .

On a les rapports simples  $a : b$ ,

$c : d$ ,

et le rapport composé  $ac : bd$

Si  $a = b$ , c'est-à-dire, si les sommes sont égales, les parts des premiers seront à celles des seconds ::  $c : d$  ;

Si  $c = d$ , c'est-à-dire, si le nombre des élèves est égal de côté et d'autre, les parts des premiers seront à celles des seconds ::  $a : b$ .

Si les sommes sont inégales et le nombre des élèves inégal de part et d'autre, c'est le rapport composé  $ac : bd$ , où l'on peut faire  $a = c = 1$ .

Dans le cas actuel, les deux sommes à partager, \$801,035 et \$1,111,670 sont dans le rapport de 1 : 1.38, et les nombres des élèves utiles dans celui de 1 : 9. En multipliant les deux rapports l'un par l'autre, on obtient 1 : 12.42.



rière qu'ils embrassaient. Le Rapport détaillé de McGill pour la même année donne aussi un chiffre exact.

De plus, en parcourant les statistiques fournies à la demande de Mgr Lafleche, il y aurait trouvé, jusqu'à 1879, le véritable nombre de ce qu'il appelle élèves utiles à l'Eglise et à l'Etat.

En examinant le tableau de la page 250, (Rapport de 1878-79), l'auteur aurait vu qu'aux années 77, 78, 79 correspond le plus grand nombre d'élèves admis aux écoles normales : 309, 306 et 327.

Si le nombre des maîtres qui ont trouvé de l'emploi est peu considérable à cette date, cela dépend surtout de la crise que le pays entier a subie en ce temps. Jamais il n'y eut moins de permutations de places qu'à cette époque. Ceux qui en avaient se gardaient bien de les quitter de crainte de se trouver sur le pavé.

“ Comment se fait-il donc que le nombre des élèves se livrant à l'enseignement diminue à mesure que les dépenses augmentent ? C'est là évidemment une anomalie qui mécontente M. l'Abbé Verreau et il cherche à en rejeter la faute sur les autres. Dans ses remarques, il va jusqu'à nous ACCUSER D'EN ÊTRE EN PARTIE L'AUTEUR. Il prétend que la crainte de ne pas plaire à l'autorité diocésaine est en partie la cause qui empêche les instituteurs des écoles normales de pénétrer dans le diocèse de Trois-Rivières.”

Je vais rapporter mes paroles, p. 2, de mes *Remarques*.

Monseigneur disait dans son Mémoire :

“ Sur ces 460 écoles, il n'y en a pas 10 qui sont dirigées par des maîtres..... venant des écoles normales, ce qui montre à l'évidence l'inefficacité des écoles normales actuelles pour le diocèse de Trois-Rivières.”

A cela j'ai répondu :

“ Je nie de nouveau, sous la distinction que j'ai faite plus haut.

“ 1o. Cela ne prouve pas que l'enseignement des écoles normales soit insuffisant.

“ 2o. Cela ne prouve pas “ à l'évidence ” que le nombre des instituteurs des écoles normales soit insuffisant. La cause qui les empêche de pénétrer dans le diocèse de Trois-Rivières peut venir d'ailleurs, comme de la modicité des salaires, de la crainte de ne pas plaire à l'autorité diocésaine. Plusieurs personnes m'ont donné à entendre qu'on n'aimait pas en général à voir les élèves de l'école normale enseigner dans le diocèse de Trois-Rivières. Elles se trompaient sans doute ; mais cette fausse impression a dû produire de l'effet sur les autorités scolaires comme sur les instituteurs.

“ Du moment qu'on saura que l'autorité diocésaine voit avec plaisir les jeunes gens des deux sexes fréquenter les écoles normales, et, plus tard, enseigner dans les paroisses, je crois que l'inconvénient dont le Mémoire se plaint disparaîtra bientôt.”

Voilà toute ma mauvaise humeur ;

Voilà comment elle est causée par l'augmentation, en 77-79, des dépenses d'un côté et la diminution des élèves de l'autre ;

Voilà comment j'accuse Mgr Lafleche d'être en partie cause de cette anomalie.

N'avais-je pas bien raison de distinguer entre l'évêque et l'auteur du Mémoire ? Et si je voulais un peu presser le reproche qu'on m'adresse, je ferais voir qu'il manque encore plus de logique que de loyauté.

On se plaint vivement du passage cité comme d'une accusation *fausse et injurieuse* portée contre Monseigneur Laflèche. Pour donner à Sa Grandeur la satisfaction qu'elle a droit d'attendre, je renvoie à la fin de ma réponse, et je continue.

Le résultat ne va en diminuant ni pour le nombre total des élèves, ni pour le nombre des diplômés. Nous avons encore 449 maîtres dans l'enseignement, quand nous devrions n'en avoir que 369. Le nombre des élèves diplômés pendant les cinq années 60-64 est 544 ; la moyenne, 10%. Celui des années 75-78 est 924 ; la moyenne, 185.

Donc le second espace quinquennal accuse, sur le premier, une augmentation de **380** élèves brevetés.

Donc, de ce côté, les résultats ne vont pas en diminuant.

Il n'est pas inutile de faire remarquer encore que, malgré la recommandation du Conseil, la subvention malheureusement a été diminuée, preuve qu'elle ne va pas en augmentant.

Oui ! les résultats doivent être étudiés, et avec connaissance de cause, mais non de parti pris.

"Il est important de savoir pourquoi il faut aujourd'hui \$45,300 pour faire fonctionner ces écoles que l'on faisait fonctionner avec tant de succès, il y a vingt ans, pour la somme de \$22,988."

Pour la même raison qui a porté, comme je l'ai déjà dit, les dépenses des collèges classiques de \$144,000 à \$300,000, et celles des collèges industriels de \$30,000 à \$60,000. (Voir les Rapports du Surintendant, 1857 et 1877).

C'est la raison générale de l'augmentation du prix de tous les objets, augmentation qui s'est fait sentir partout, en Europe, comme en Amérique ; en Canada, comme en France et en Belgique (1).

(1) Les documents me manquent pour établir une comparaison, année par année, entre les dépenses de nos écoles normales et celles de l'étranger.

Voici quelques statistiques officielles pour la France et la Belgique. (*Ministère de l'Instruction publique*, Paris, 1863 ; *Rapport triennal*, Bruxelles, 1863, etc.

	France.	1863	2,598,322.62 frs.	Augmentation.	
		1865	3,700,106.25		
				1,101,783.63	2 ans.
Dépenses de l'enseignement normal en	Belgique.	1869	987,865.16		
		1870	1,015,472.02		
		1871	1,098,031.94		
		1872	1,166,907.94		
				27,606.86	
				82,559.92	
				68,876.00	

Ces dépenses de l'enseignement normal s'étendent aux *cours normaux, écoles stagiaires*. Mais j'ai pu trouver pour la Belgique le mouvement des dépenses de ses deux écoles normales d'instituteurs—Nivelles et Lierres—pendant douze ans.

En 1858 ces dépenses montaient à \$26,014.91 soit, par école \$13,007.45.

En 1868 " " " " " " \$34,407.93 " " " " \$17,203.96.

En 1869 elles diminuent légèrement.

Voici la marche des dépenses par périodes triennales :

1858-59-60, \$ 77,745.44.

1861-62-63, \$ 97,102.61.

1864-65-66, \$102,199.57.

1867-68-69, \$101,432.64.

## § 2.

“ Les instituteurs sortis des écoles normales déjà si faibles par le nombre “ n’ont pas tous et partout donné pleine et entière satisfaction, tant sous le rapport de la science nécessaire à un bon maître d’école, que sous le rapport de l’habileté à maintenir la discipline parmi les enfants.”

Qu’ils n’aient pas donné, *tous et partout, pleine et entière satisfaction*, cela ne surprendra personne, et moins que tous les autres, ceux qui ont l’expérience de l’enseignement.

Mgr de Trois-Rivières a-t-il, dans son collège de Trois-Rivières, rencontré cet idéal que tous les professeurs, sous sa haute et habile surveillance, aient, *tous et toujours* donné cette double satisfaction ? Cet idéal, on ne le trouve pas non plus dans les autres maisons. Que l’on consulte les supérieurs des instituts où l’on forme les novices à l’enseignement, les Sœurs de la Congrégation N.-D., les Chers Frères des écoles chrétiennes, etc., et l’on pourra se renseigner avec exactitude.

L’auteur ignore sans doute, mais Mgr Laflèche sait parfaitement bien qu’assez souvent on croit devoir admettre, même à une position importante, des sujets qui n’ont que la science suffisante et un talent très ordinaire ; que des personnes, qui donnaient de bonnes espérances de succès, ne réussissent point toujours, une fois abandonnées à elles-mêmes.

Comme en toute chose, ceux qui réussissent le mieux dans l’enseignement, sont les plus recherchés. Quand ils ont de bonnes places, ils tâchent de les conserver et les contribuables tâchent de garder ces maîtres.

S’il le fallait, je pourrais citer l’autorité de plusieurs personnes très respectables qui ont hautement témoigné et de la capacité et de la science pédagogique de nos maîtres et de nos maîtresses. Il est de notoriété publique qu’à Montréal ils sont recherchés.

L’auteur n’a-t-il jamais entendu que des plaintes sur le compte des élèves des écoles normales ? N’en a-t-il pas connu qui ont enseigné avec succès, même dans le collège de Trois-Rivières ?

Quelle conclusion faut-il tirer du fait qu’on affirme ici ?

Que le peu de satisfaction donné provient de la méthode suivie aux écoles normales ?

Qu’on le dise et surtout qu’on le prouve.

Quant au vénérable collègue de Mgr de Trois-Rivière, il prend soin de ne point préjuger la question, en avertissant qu’il n’a dans son diocèse qu’un petit nombre de nos élèves, *trois, quatre peut-être*. Il comprenait qu’il est bien difficile de condamner toute une institution par trois ou quatre de ses élèves.

D’ailleurs, ne sachant pas de quels maîtres ni de quel diocèse il s’agit, je ne

---

Les dépenses totales de l’instruction primaire en France se sont élevées de 58,646,952.09 frs. à 70,913,125.27 frs., dans l’espace de deux ans, 1863-1865.

En Belgique, elles ont également suivi une marche ascendante de 1865 à 1872, comme l’indiquent les moyennes annuelles pour chacune des périodes suivantes.

1856—60	1860—65	1866—70	1871—72
3,754,203.84 frs.	5,230,853.51	7,381,237.95	8,927,780.06

puis rien répondre de précis. Si tous ces maîtres sortent de Jacques-Cartier, une autre école normale ne peut être responsable de leur manque de succès.

Je pourrais invoquer l'autorité d'autres évêques, de ceux qui se sont spécialement occupés de l'instruction ; mais je m'en dispenserai.

J'ai un témoignage public, porté officiellement à la connaissance du Conseil par Mgr l'Archevêque, au nom du Comité chargé d'examiner les Rapports des Inspecteurs en 1876. Le Comité d'abord, le Conseil ensuite, en acceptant unanimement les conclusions de Sa Grâce, ont paru s'associer aux éloges décernés à nos élèves comme aux religieux.

" Il est à remarquer que MM. les Inspecteurs donnent des *éloges tout particuliers* " aux académies et écoles modèles tenues par des membres des communautés religieuses, ou par d'*anciens élèves des écoles normales*, etc." (Séance du 22 mars 1876).

Ce témoignage accordé par des personnes différentes, qui visitaient différentes parties du pays a une force qu'il serait difficile de récuser.

L'auteur évidemment ne savait pas que Mgr de Trois-Rivières assistait à cette séance du Conseil.

Cependant je n'ai pas la folle prétention de croire que tous les élèves qui sortent des écoles normales soient à l'abri de toute censure. Je sais que plus ils seront suivis de près et critiqués, moins ils seront exposés à la tentation de s'écarter de leurs devoirs.

J'aurais voulu qu'il y eût pour eux un inspecteur spécial ; que le Principal ou un professeur fût de droit chargé d'examiner les écoles tenues par nos anciens maîtres, afin de constater qu'ils appliquent les méthodes enseignées et mettent en pratique nos conseils. Je sais qu'il y a de graves difficultés à l'exécution de ce projet : cependant elles ne me paraissent pas insurmontables.

A défaut de cette direction officielle, il y a la direction officieuse, les rapports de l'ancien maître avec ses élèves, d'un ami avec des amis plus jeunes que lui. Un de mes vénérables confrères l'a essayé : ce zèle, qui devait profiter à tous et à tout, a déçu. J'ai cru dès lors qu'il valait mieux concentrer tous mes soins sur les élèves que j'ai sous ma direction immédiate.

Voici quelques faits qui ne se sont pas présentés sans doute dans les diocèses dont on parle ; mais qu'il est bon de connaître quand il s'agit de juger, à distance et sur le témoignage d'autrui, des institutions nouvelles, qui peuvent être utiles ou nuisibles à certains intérêts.

1o. Il est arrivé que des instituteurs se sont donnés comme venant de l'école normale, ce qui n'était pas.

2o. On m'a fait quelquefois la remarque que nos élèves ne savaient pas accompagner l'examen final de *ces exercices* qui font juger des *progrès* et de la *capacité* des élèves.

3o. Des examinateurs ont été choqués—j'avoue qu'il y a plusieurs années de cela—que le maître leur ait présenté les cahiers et le travail de l'année, au lieu de leur exhiber de *beaux devoirs* et des *cahiers propres préparés pour l'examen*.

4o. Il y a des difficultés qui tiennent aux méthodes. Certaines personnes exigent qu'on suive les règles de telle grammaire qu'elles ont étudiée, les procédés d'arithmétique auxquels elles ont été habituées. On en a vu refuser de continuer l'examen parce qu'il n'y avait pas de *Questionnaire* écrit et que l'élève ne répondait pas par le texte appris et récité mot pour mot.

Et une foule d'autres choses semblables.

Dans les conférences des instituteurs, surtout au commencement, j'ai entendu exprimer des idées et citer des faits si étranges sur la manière dont les écoles sont souvent examinées et appréciées, que j'hésite beaucoup à accepter de confiance les témoignages de succès ou d'insuccès.

Dans tous les cas, je remercie l'auteur du Mémoire : il rend service à nos élèves en signalant les défauts que l'on peut reprocher à quelques-uns d'eux. Cela confirme ce que je ne cesse de leur répéter que la faute d'un seul rejaillira sur tous ses confrères, tandis que le succès de plusieurs semblera oublié.

D'ailleurs, le Mémoire, par un acte de justice dont je lui sais gré, répond à ses propres critiques ; je termine par cette réfutation.

"... Cela n'empêche pas sans doute qu'il y a beaucoup d'excellents instituteurs et institutrices sortis de ces écoles, mais il n'en est pas moins vrai que le nombre de ceux qui n'ont pas donné satisfaction a nuí grandement à leur prestige."

### § 3.

"... Il y a un autre défaut qui nuit grandement au succès pédagogique des écoles normales, telles que conduites actuellement."

L'auteur ne paraît pas se comprendre lui-même.

Veut-il dire que les écoles normales n'obtiennent pas de succès pédagogiques par suite d'une cause accidentelle, et que cette cause disparaissant, les écoles normales, telles qu'elles sont conduites, obtiendraient un légitime succès ?

Veut-il dire que les écoles normales telles qu'elles sont conduites ont un défaut qui les empêche d'obtenir du succès ?

La grammaire exige le premier sens : le but de l'auteur semble indiquer qu'il avait le second dans l'esprit.

"... C'est le programme trop élevé qu'on y suit et qui est presque le programme des colléges classiques."

Ce programme est trop élevé, et il nuit aux écoles parce qu'il est trop élevé ? Je nie simplement.

Evidemment l'auteur ne connaît ni le but des écoles normales, ni leur programme.

Elles doivent préparer des maîtres pour les trois classes d'écoles, élémentaire, modèle et académique.

Le programme qu'elles suivent peut varier dans les détails, mais dans l'ensemble il est conforme aux dispositions générales de la loi ; il a été fixé à l'ouverture des écoles normales et approuvé par le Gouverneur Général en Conseil, c'est celui que le Conseil de l'instruction a adopté plus tard pour les Bureaux des examinateurs.

Le Conseil à cette époque renfermait un évêque catholique, Mgr J. Larocque, des prêtres comme MM. Dowd du séminaire de St-Sulpice et Taschereau du séminaire de Québec, aujourd'hui métropolitain de la province, et des laïques les plus distingués tels que les Honorables Chauveau, J. J. Loranger, Dunkin, etc. Le Conseil actuel forme une même personne morale avec le conseil de cette époque, et jusqu'à preuve du contraire, il est censé approuver ce que l'autre a approuvé par un acte délibéré et formel.

Comment l'auteur ose-t-il, en critiquant le programme, se poser en aviseur du

*Conseil de l'Instruction Publique, composé de l'épiscopat de la province et des laïques les plus compétents en matière d'instruction ?*

D'ailleurs, j'ai déjà répondu à cette objection et je renvoie à mes *Remarques*, p. 8.

Mais est-ce bien notre programme qui est trop élevé, ou certains succès obtenus par quelques-uns de nos élèves ? Le cas de conscience qu'on tâche de leur faire plus loin ne me paraît pas signifier autre chose.

Ce n'est pas notre programme qu'il faudrait blâmer, mais la manière dont on étudie en quelques endroits. La faute n'en est pas aux institutions, mais aux élèves, je le crois. En général le calcul, l'arithmétique, l'algèbre, la géographie, les principes de la langue française sont très mal étudiés ou très peu compris.

Je puis donner là-dessus le témoignage de personnes qui ont eu l'occasion de juger de cet état de choses comme moi.

Et ceux qui s'imaginent que la meilleure manière d'enseigner le latin est de faire étudier une grammaire, ligne par ligne, et de traduire un nombre considérable de pages ou de vers pourraient peut-être se tromper.

Quand on voit les succès obtenus par des élèves de *high schools* et de simples *grammar schools*, on se demande s'il n'y aurait pas quelques réformes à opérer dans nos méthodes, au profit du temps et de la science.

Le Conseil de l'Instruction Publique a le droit d'être renseigné sur ces faits.

Si les écoles normales ont formé "des bacheliers dans les concours universitaires", ce n'est que par exception. Nous n'avons pas le droit d'empêcher les jeunes gens de prendre leurs degrés s'ils en sont capables.

"On y enseigne la philosophie dans des auteurs tels que le P. Joint et le Chanoine Sanseverino."

Je distingue :

Dans des auteurs, c'est-à-dire en faisant apprendre page par page, et prenant un temps trop considérable, je nie : telle n'est pas notre méthode pédagogique ;

Dans les auteurs, c'est-à-dire en suivant leur doctrine, j'accorde.

Dans des auteurs tels que le P. Joint et Sanseverino, je sous-distingue :

Auteurs dont l'enseignement est trop élevé, je nie ;

Autrement, j'accorde.

L'hon. M. Chauveau et, plus tard, le Conseil de l'Instruction ont eu grandement raison d'exiger des notions de philosophie morale et intellectuelle de ceux qui prennent des brevets supérieurs de l'enseignement : le mouvement que le grand Léon XIII vient d'imprimer aux études philosophiques finira par convaincre ceux qui auraient encore des doutes.

Il faut que la philosophie reprenne dans l'enseignement la place principale qu'elle occupait autrefois. Aujourd'hui, elle n'est qu'un accessoire dont on se dispense volontiers et facilement. On emploie huit ans pour apprendre à tourner assez péniblement une phrase et à traduire un passage latin ou grec, et un an à peine pour les études philosophiques ! Sur plus de 70,000 élèves qui ont fréquenté les collèges classiques pendant 25 ans, 3000 à peine ont terminé leur cours, c'est-à-dire fait leur philosophie.

Je regretterai toujours que ces études ne soient pas exigées, comme une condition absolue, de ceux qui se présentent à l'étude des professions libérales, principalement du droit et de la médecine.

Je suis attristé et réellement alarmé quand je vois chaque année que, sur une

trentaine d'aspirants à l'étude de la médecine, deux, trois tout au plus, se sont préparés à subir un examen sur la philosophie.

On abandonne, pour ainsi dire de gaité de cœur, la classe qui est la plus exposée, au point de vue de la morale et de la doctrine, aux erreurs pernicieuses de la science moderne ; on les abandonne sans aucun autre moyen, je ne dis pas de combattre, mais de découvrir, mais de soupçonner l'erreur, que le bon sens inné.

Les futurs avocats, pour qui les principes de la logique et du droit naturel sont nécessaires, ne sont pas obligés de faire preuve de plus de science, ni de pousser plus loin leurs études secondaires.

Cependant les avocats, non seulement forment partie de la classe dirigeante, comme le Mémoire l'appelle, mais encore se trouvent, par suite de notre état politique, maîtres de la législation et des plus hauts problèmes de la société.

Nous sommes témoins de cette anomalie, bien honorable pour les instituteurs, que pour obtenir le brevet supérieur de l'enseignement primaire, il faille posséder des notions de philosophie ; tandis qu'on peut devenir Docteur en médecine, parvenir aux plus hautes charges de la judicature sans en avoir la moindre teinture.

Il y a certainement là de quoi attirer l'attention et exercer un zèle utile.

On s'inquiète beaucoup si une maison reçoit un peu plus qu'une autre ; on craint que quelques dollars soient, je ne dis pas gaspillés, ce qui est toujours un mal ; mais employés un peu moins utilement ou moins économiquement qu'ils pourraient l'être.

On voudrait que l'Épiscopat descendît de son trône pour compter des gros sous !

Il y a des hommes chargés de protéger les intérêts matériels et ils le font souvent mieux que nous ; mais ils ne peuvent nous remplacer dans notre chaire.

Pour moi, dans ma modeste position, je crois rendre un service à la société en donnant à nos élèves des leçons de philosophie et surtout de logique. Je considère cet enseignement comme le couronnement de notre cours, où nous cherchons à développer le jugement et non la mémoire.

De même, les leçons d'apiculture sont le couronnement de l'enseignement de l'agriculture, auquel le Conseil de l'instruction a décidé que nous consacrerions plusieurs heures par semaine.

“ C'est perdre de vue le but des écoles normales qui ont été établies pour former de bons maîtres et non des latinistes, des philosophes et des bacheliers.”

Ici encore que de choses à distinguer pour établir la vérité !

Elles n'ont pas été établies pour former des latinistes, des philosophes, je distingue :

Pour former à la science philologique du latin, à une étude spéciale de la philosophie, j'accorde ;

Pour les rendre capables de traduire passablement le latin et le grec, de trouver l'étymologie et la raison de l'orthographe de certains mots français ; pour les rendre capables de comprendre les questions les plus importantes de la philosophie, je sous-distingue :

- 1o. Comme but unique, ou simplement principal, je laisse passer ;
- 2o. Comme conséquence du programme, je nie.

“ Il y a en cela, selon nous, une injustice vis-à-vis des élèves étudiant dans les institutions classiques, qui ont certainement droit à ce qu'on ne leur fasse pas

“ une concurrence nuisible dans les carrières libérales, aux dépens du trésor public.”

Etrange sollicitude !

Cas de conscience plus singulier encore !

Toutefois, je prends acte de l'aveu indirect que renferme ce passage : il justifie ce que je dis plus haut, p. 37.

On paraît s'inquiéter beaucoup de ceux qui, dans un collège quelconque, ont pris la résolution de se destiner aux carrières libérales. Il y a dans la réunion de ces deux conditions une espèce de consécration. On ne permettra pas à d'autres, surtout à l'élève de l'école normale, qui peut se croire assez de connaissances et de talents pour cela, on ne lui permettra pas d'avoir des aspirations du côté des professions libérales : ce sera pour lui le fruit défendu. S'il y touche, non-seulement il se rend coupable, mais il s'expose à toutes les conséquences d'une injustice commise.

C'est bien différent, pour l'élève de l'école normale qui veut simplement se faire ou rester instituteur. On peut lui faire de la concurrence : il n'y a aucune injustice.

Il a répondu à l'appel du Gouvernement et il est entré dans ses écoles : il a cru répondre aussi à l'appel de l'Eglise parlant par les Pères du Concile de Québec : lui aussi a fait des dépenses considérables ; il a travaillé souvent beaucoup plus que l'autre : il s'est préparé à cette carrière par des études spéciales et il a dû se soumettre à certaines conditions onéreuses.

Tout cela n'est rien.

Pour lui faire de la concurrence, on peut ouvrir toutes les portes, abaisser toutes les barrières, lui courir sus en quelque façon.

Si je n'ai pas recueilli ces paroles sur vos lèvres, je les ai lues dans vos actes, à travers les lignes du Mémoire qui voudrait faire jaillir sur trois ou quatre cents personnes—je devrais dire deux ou trois mille—les reproches, car il n'y a pas autre chose, adressés à trois ou quatre pauvres instituteurs : je les lis dans les efforts qu'on fait pour donner de la publicité à cet écrit et pour lui procurer, par les journaux, une autorité qu'il semble n'avoir pu obtenir par lui-même.

Si ces élèves ont des droits, les nôtres en ont aussi. Il semble qu'on ne devrait invoquer pour les uns et pour les autres qu'un seul poids, qu'une même mesure, qu'un principe unique.

On garderait au moins une apparence d'impartialité, encore que le poids soit faux et le principe inadmissible, comme nous allons le voir.

“ Les élèves étudiant dans les institutions classiques ont droit à ce qu'on ne leur fasse pas une concurrence nuisible dans les carrières libérales, c'est-à-dire, 1<sup>o</sup>. pendant qu'ils se préparent aux carrières libérales ; 2<sup>o</sup>. quand ils y sont parvenus ; ” je distingue :

En tâchant, 1<sup>o</sup>. de se préparer soi-même mieux que ces élèves ; 2<sup>o</sup>. de mériter davantage la confiance publique par la science et une conduite honorable ; je nie.

En les empêchant injustement, 1<sup>o</sup>. de se préparer ; 2<sup>o</sup>. d'exercer leur profession ; j'accorde.

De nouveau : “ Ils ont droit à ce qu'on n'emploie pas l'argent du trésor public pour se préparer mieux qu'eux.”

Je le nie.

L'élève du collège classique, en tant qu'élève, l'homme de profession, comme tel, n'ont aucun droit sur le trésor public.



Qui pourrait énumérer les conséquences absurdes où conduit ce principe ?  
L'injustice du travail et du succès !

"...Injustice envers le Gouvernement qui donne cet argent pour avoir des instituteurs et institutrices bien formés..... et non pour autre chose."

Il peut y avoir injustice de la part de ceux qui donnent l'enseignement et de la part de ceux qui le reçoivent.

Dans le premier cas, je distingue : Si cet enseignement détourne notablement l'institution de son but, j'accorde ;

Si cet enseignement ne fait qu'en compléter l'objet et le rendre plus utile, je nie. Or, non seulement cet enseignement complète le but que le Gouvernement s'est proposé ; mais il est exigé par les règlements approuvés.

Dans le second cas, je distingue encore : Si ceux qui le reçoivent ne remplissent pas les obligations contractées, j'accorde ;

Autrement, je nie.

Je viens de parler d'*obligations contractées* par nos élèves : l'écrivain semble ignorer qu'il en existe.

La sage prévoyance de ceux qui ont établi les écoles normales s'était étendue à ce cas possible d'injustice signalé ici.

Il était possible qu'un jeune homme voulût profiter des grands avantages qu'offrent les écoles normales, sans avoir l'intention d'enseigner. Il y aurait eu une perte pour le Gouvernement, et peut-être une concurrence dangereuse, non pour les élèves de certaines institutions, mais pour les institutions elles-mêmes. Afin de ne rien laisser au hasard, au caprice, afin d'épargner certaines tentations et plus tard des inquiétudes de conscience, on déterminâ toutes les conditions de l'admission, entre autres celle-ci :

Promesse par l'aspirant de payer une pénalité de \$40 et de rembourser ce que le Gouvernement aurait donné pour la pension, 10. s'il est renvoyé de l'école, ou 20. s'il ne se présente pas aux examens, ou 30. s'il n'obtient pas son diplôme par incapacité, ou 40. s'il est privé de son diplôme, ou 50. s'il n'enseigne pas pendant trois ans.

Je sais que cet engagement est assez ignoré : nous ne l'avons pas publié sur les toits ; mais il devrait être connu de ceux qui veulent attaquer les écoles normales, de ceux principalement qui viennent réclamer les droits de la justice outragée.

Je déclare, en ce qui me concerne, que le plus grand nombre de nos élèves de Jacques-Cartier, qui ont embrassé des carrières utiles à l'Eglise et à l'Etat, ont enseigné. Les autres ont rempli les conditions de l'engagement quand ils ont été mis en demeure de le faire.

On comprend combien il est utile, à plusieurs points de vue, d'avoir une certaine latitude, la liberté de ne pas imposer absolument une carrière quelconque à un jeune homme. Il peut être sage quelquefois de le laisser s'éloigner d'une carrière pour laquelle on craint qu'il n'ait pas toutes les qualités nécessaires, s'il en embrasse une autre qui va mieux à son caractère et à ses talents.

Il y a une autre raison.

Plusieurs jeunes maîtres, quelques-uns de mes professeurs m'ont dit : "Voici qu'on s'attaque aux écoles laïques et même aux écoles normales. On dit en certains endroits, et même en chaire, qu'il faut les abolir. Nous pouvons nous trouver sans situation d'un moment à l'autre ; si nous attendons trop longtemps, les meil-

leurs places nous seront inaccessibles. Pendant que nous sommes jeunes et pleins de nos études, laissez-nous nous présenter aux examens des professions libérales, ou assurez-nous que nous n'avons rien à craindre pour notre avenir."

Ne pouvant donner la garantie, j'ai donné la permission demandée, et je crois avoir bien fait.

Que le Gouvernement accorde une certaine protection à ses élèves, et cet état de choses disparaîtra.

"Ainsi pour viser trop haut, on manque le but, et l'on détourne véritablement l'école normale de sa fin en y introduisant les matières des cours classiques."

Je nie d'après les distinctions ci-dessus.

"..... et l'on vient se plaindre qu'il y a trop de collèges classiques, et que l'on enseigne le latin à un trop grand nombre de jeunes gens."

Pour que ce passage ait un sens, il faut que ceux qui détournent les écoles normales de leur but soient les mêmes qui se plaignent du trop grand nombre des collèges. Est-ce le Gouvernement ? le Conseil de l'instruction ? les Principaux des écoles ? Je n'en sais rien.

J'ai fait, il est vrai, certaine réflexion dans mes *Remarques* ; mais à un tout autre point de vue : il y a trop de collèges, ils se nuisent, ils ne peuvent être assez prospères ; par suite l'enseignement en souffre. Je n'ai rien dit de plus, comme on peut s'en assurer (1).

D'ailleurs j'aurais pu faire ces remarques et ces plaintes, sans cesser d'être obligé de suivre un programme qui n'est pas laissé à ma discrétion.

Je crois les collèges trop nombreux, en certains endroits. Ils se nuisent, et s'ils ne végètent pas tous, ils n'ont pas le degré de prospérité qui leur est nécessaire pour préparer des professeurs habiles, pour les conserver quand ils en ont et pour faire faire de fortes études. Là-dessus, il n'y a peut-être pas de meilleur témoignage que celui des jeunes gens, lorsqu'ils se trouvent en contact les uns avec les autres et qu'ils peuvent comparer réciproquement l'ensemble de leurs connaissances.

"Les écoles normales ainsi détournées de leur véritable destination (a) en-

(1) "J'ai dit plus haut que l'enseignement coûte cher. Partout où l'on a voulu le donner, il a fallu accumuler les ressources pécuniaires. Les particuliers ou l'Etat, quelquefois les deux à la fois, ont dû y contribuer. La véritable valeur des biens donnés autrefois par l'Etat aux seules communautés enseignantes sera bientôt de plusieurs millions. Personne assurément ne trouvera qu'elles ont trop de richesse. Que cette richesse soit partagée entre dix, vingt communautés, elles végèteront toutes, l'enseignement en souffrira grandement et le niveau intellectuel du pays baissera.

En Canada surtout, on a la malheureuse passion de vouloir tout multiplier : dès qu'une chose est reconnue bonne, on veut l'avoir à sa porte, depuis la simple école élémentaire dans une côte jusqu'aux collèges dans les centres importants, jusqu'à l'Université dans les villes.

Ce n'est pas ainsi qu'on agissait au moyen-âge, à l'époque où l'on comprenait si bien l'importance de l'enseignement. On savait que les bons professeurs sont rares et combien il faut de temps et de dépenses pour les former. La véritable économie consiste à concentrer ces établissements autant que possible, parce que la moitié au moins des dépenses sera la même pour 300 élèves que pour 100.

Dernièrement, Léon XIII engageait, dit-on, plusieurs évêques à réunir leurs ressources pour établir en commun un grand séminaire qui fût digne de son nom et rendit à la Religion de véritables services."

“ traient des dépenses plus considérables et (b) ne donnent que très-peu de sujets à l'enseignement.”

Je nie la proposition (a) 1o. *parce que* les écoles normales n'ont pas été ainsi détournées, etc. ; 2o. *parce que* la chose que l'on considère comme une déviation du but primitif n'a pas entraîné de plus grandes dépenses.

Je nie simplement la proposition (b).

“ Les matières effleurées par les élèves qui n'ont que trois ou quatre ans à consacrer à l'acquisition de ce bagage scientifique ne leur sont d'aucune utilité.”

Quel bagage ? quelles matières sont effleurées ? Assertion gratuite, négation gratuite.

D'ailleurs si des élèves ont pu se faire recevoir bacheliers, c'est qu'ils étaient aussi capables que d'autres, et je ne sache pas qu'ils soient devenus inférieurs à ceux-ci depuis leurs examens.

“ Voilà ce qui peut nous aider à expliquer la marche inverse des dépenses qui vont toujours augmentant et des résultats qui vont toujours en diminuant.”

Partant de prémisses fausses, la conclusion se trouve fausse.

Non, ce n'est ni la déviation prétendue du programme, ni les études préten dues superficielles qui pourraient expliquer le fait s'il était vrai.

J'ai dit pourquoi les dépenses ont augmenté.

## X

### *Les écoles normales congréganistes ou religieuses.*

“ M. l'abbé Verreau constate deux faits bien importants et que nous tenons à mettre un peu en lumière.

“ Voici le premier de ces faits c'est que les instituteurs... n'enseignent pas en général au delà de trois ans. C'est un fait très grave et compromettant pour le succès de ces maîtres et maîtresses.”.....

“ Le second fait c'est que pour s'engager à un pareil dévouement il faut une vocation spéciale.....”

Au risque d'ennuyer, je citerai encore mes paroles afin qu'on puisse juger si elles ont bien le sens que l'auteur leur donne ici.

Mgr de Trois-Rivières avait dit, au sujet de sa future école normale :

“ Elle sera aussi plus efficace parce que les jeunes filles qui en suivront les cours n'auront guère d'autres carrières devant elles que la tenue des écoles, pour la direction desquelles elles auront reçu l'instruction pédagogique convenable.”

Je me contentai de demander :

“ Pourquoi ces jeunes filles n'auront-elles pas d'autres carrières devant elles ?

“ Sera-ce parce qu'elles feront vœu d'enseigner ? Mais alors il leur faudra une vocation spéciale dont un petit nombre seul sont capables :

“ Sera-ce parce qu'elles recevront une instruction tout à fait élémentaire ?

“ Non, je crois que ces jeunes personnes en général n'enseigneront pas au-delà de la limite de temps imposée. Elle est aujourd'hui fixée à trois ans : elle peut être mise à dix.....

“ Quant à l'école normale Jacques-Cartier, si quelques-uns des élèves n'ont enseigné qu'un an, plusieurs ont enseigné bien au-delà du temps fixé.”

Voilà comment j'ai constaté ces deux faits.

Mais passons.

### § 1.

#### *Premier fait.*

Evidemment, on croit avoir fait une découverte. Mais ce fait—que je n'ai point constaté, parce que je n'avais pas besoin de le faire—résulte de la condition même de l'école, de l'obligation que le Gouvernement dès l'origine des écoles normales, a imposée aux aspirants, après s'être fait renseigner par des hommes compétents. Ceux-ci avaient étudié la question. La raison que vous apportez ne leur avait pas échappé : elle a un côté sérieux ; mais elle a des inconvénients graves. Je crois que d'ici à plusieurs années cette limite de temps devra être maintenue. Cependant c'est une question qui peut être étudiée et débattue.

“ Celui donc qui ne s'y livre que par nécessité et avec l'intention bien arrêtée d'en sortir le plus tôt qu'il pourra ne réussira que médiocrement. C'est évident.”

Quand cela serait vrai, à quoi conduit cette majeure ? Pour qu'on infère quelque chose contre notre système, il faudrait compléter le syllogisme et dire :

“ Celui qui n'est obligé d'enseigner que pendant trois ans, le fait par nécessité et avec l'intention bien arrêtée d'en sortir le plus tôt qu'il pourra.”

“ Donc, etc.

Présenter ce syllogisme, c'est le réfuter.

Il est de fait que plusieurs élèves ont enseigné pendant dix, vingt ans et plus.

Voici ce que dit M. le Principal de l'école normale McGill (*Rap.* 1880, p. 171) :

“ Quant à la longueur du temps que nos élèves ont passé dans l'enseignement, on a constaté que les 86 maîtres porteurs de diplômes de l'école normale McGill, et présentement employés par le Bureau des Commissaires protestants de Montréal, ont enseigné en moyenne 5½ ans, sans compter le temps que quelques-uns d'entre eux ont été employés dans d'autres districts.

“ En examinant la liste des instituteurs portée à l'annuaire de l'école normale, on voit que du nombre comparativement restreint, de ceux qui ont reçu leurs diplômes dans les premières années de l'école, 22 au moins sont connus pour être encore en activité de service, soit depuis plus de 15 ans.”

Pour ce qui concerne l'école Jacques-Cartier, l'auteur peut consulter le Rapport du Surintendant, 1878-79, p. 250. Il y verra que 378 élèves ont un brevet. Si tous, sans aucune exception ni accident, avaient enseigné pendant les trois années obligatoires, le nombre total des années serait 1125. Tous n'ont pas enseigné pendant trois ans, quelques-uns ne l'ont pas fait du tout. Cependant en additionnant le nombre d'années d'enseignement des autres,—y comprenant, il est vrai, quelques élèves qui avaient déjà le diplôme—on arrive à 1426 années. Il faut donc que plusieurs aient dépassé de beaucoup le terme obligatoire.

“ On sait à quelle capacité supérieure arrive un professeur de talent après 25 et 30 ans d'enseignement des sciences qu'il affectionne et qu'il arrive à posséder à fond.”

A ce compte là, nos collègues possèdent très peu d'hommes de *capacité supérieure*. Les professeurs de 30 et même de 25 ans sont toujours rares.

Certes, si l'on ne peut arriver à posséder une science à fond qu'après 25 ou 30

ans d'enseignement, quand on a du goût pour la science et du talent, l'auteur a bien raison de regarder trois ans comme un temps trop court pour s'instruire.

Mais il semble que le professeur est pour *enseigner* et non pour *s'instruire*.

Que savait-il donc quand il a commencé à donner ses cours ?

Et les malheureux élèves qui se sont succédés sur les bancs pendant quinze ans, dix ans, cinq ans, qu'ont-ils fait avec un professeur qui ne savait pas, ou qui ne savait que d'une manière imparfaite la science qu'il était chargé d'enseigner ?

Hélas ! ce sont des expériences *in animâ vili*, faites aux dépens de la bourse et surtout de l'avenir intellectuel des jeunes gens.

Tel est, souvent du moins, le résultat fâcheux de la position où se trouvent les institutions à bon marché. Elles n'ont pas les moyens de faire préparer des professeurs, ou de les retenir par un salaire suffisant quand ils sont capables.

Je pourrais citer ici le témoignage de quelques supérieurs de collèges : ils voient avec chagrin que leurs meilleurs professeurs s'éloignent dès qu'ils trouvent une position avantageuse, et il leur faut recommencer avec un professeur nouveau, qui est obligé, à son tour, d'acquérir de l'expérience et des connaissances à ses dépens et aux dépens de ses élèves.

C'est précisément pour suppléer à ce long travail—tâtonnement serait le mot—dans l'enseignement, que les écoles normales ont été établies.

Et s'il en fallait de nouvelles dans notre province, ce devrait être pour l'enseignement supérieur, pour préparer les professeurs de collèges, et l'on verrait bientôt un changement utile à tous.

L'élève maître, pendant son séjour à l'école normale, outre les matières qu'il devra enseigner à son tour, étudie la théorie de la *Pédagogie*. Il doit faire la classe sous les yeux de ses maîtres, qui lui expliquent ses fautes, lui donnent des conseils : c'est là l'enseignement pratique de la *Pédagogie*.

Une simple année de cette préparation, faite avec le concours d'hommes dévoués—qui peuvent avoir 25 et 30 ans d'expérience—vaut bien deux et trois années de tâtonnements.

D'ailleurs, si l'inconvénient signalé par le Mémoire est réel, il est encore moindre dans les écoles primaires que dans les collèges, où le maître souvent change tous les ans, passant sans transition et sans préparation du banc de l'élève à la chaire du professeur.

Si l'inconvénient signalé est réel, il se produit avec les maîtres et surtout avec les maitresses qui ne sortent pas des écoles normales. On sait qu'un très grand nombre de jeunes personnes ne quittent le foyer domestique pour l'enseignement qu'avec l'intention bien arrêtée de quitter l'enseignement aussitôt qu'elles pourront faire un bon mariage.

Si le Conseil veut apporter un remède à cet état de choses, il commencera utilement en imposant à tous ceux qui prennent un brevet, l'obligation d'enseigner un temps déterminé. C'est ce qui se pratique en France, et en Belgique, je crois.

## § 2.

### *Second fait.*

“ Le second fait est que pour s'engager à un pareil dévouement il faut une vocation spéciale.”

Si je comprends bien cette phrase, elle signifie que pour dévouer toute sa vie à l'enseignement il faut une vocation spéciale.

Il est évident que pour se *dévouer* il faut avoir du *dévouement*, lequel fait partie de la grâce de la vocation.

Il paraît que c'est là un fait et que je l'ai constaté.

J'en demande bien pardon à l'auteur, mais j'ai toujours cru que c'était un principe, une loi morale. Dans tous les cas, j'ai constaté le fait d'une manière assez singulière.

Il me semble que tout le monde sait depuis longtemps que pour se consacrer à un état de vie quelconque par vœu, c'est-à-dire par un engagement spécial fait à Dieu lui-même, il faut avoir la certitude morale qu'on est appelé spécialement et divinement à cet état.

“Oui c'est là le véritable principe qui doit présider à tout système d'enseignement et d'instruction publique, c'est qu'il faut confier autant que possible la direction des écoles à ces âmes généreuses que Dieu appelle d'une manière toute spéciale au ministère.....de l'éducation de la jeunesse.”

Je distingue.

C'est un principe qu'il faut, c'est-à-dire qu'il y a *obligation grave* de confier, autant qu'on le peut, la *direction* des écoles aux *communautés religieuses*, je nie ;

Il y a obligation grave de *n'en confier* la direction qu'aux *âmes* généreuses—religieuses ou laïques—que Dieu appelle d'une manière toute spéciale au ministère de l'éducation de la jeunesse, je nie encore ;

Il y a obligation grave de n'en confier la direction qu'à de bons maîtres ou à de bonnes maîtresses, j'accorde.

“Voilà ce que l'Eglise catholique a toujours compris et travaillé à réaliser par ses ordres religieux enseignants.

Sous les distinctions faites plus haut, j'accorde.

Si la première alternative était vraie, les écoles laïques se trouveraient défendues en principe, et la conscience d'un grand nombre de personnes—ecclésiastiques et laïques—constituées en dignité, se trouverait gravement engagée, pour n'avoir pas appliqué le principe.

Mgr Lafleche ne pourrait pas demander une école normale : il devrait se contenter des noviciats qu'il a dans son diocèse et songer à ne former que des religieuses et non de modestes institutrices.

La seconde alternative conduit à des conséquences non moins absurdes.

Il y aurait obligation pour ceux qui engagent les maîtres—pour l'autorité laïque et politique comme pour l'autorité ecclésiastique—de s'assurer que les maîtres qu'ils engagent sont *appelés* de Dieu d'une *manière toute spéciale*.

Dans les écoles normales actuelles, l'auteur ne trouve-t-il pas—on fait—les conditions qu'il vient d'indiquer, quelque exagérées qu'elles soient ?

L'école normale des filles est confiée à des religieuses et les écoles d'instituteurs sont confiées à des personnes qui peuvent se croire appelées “à cet humble mais sublime ministère de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse.”

Le religieux aurait-il sous ce rapport des grâces tellement particulières qu'il l'emporterait même sur le prêtre qui se dévoue à l'enseignement privé ou public ?

On serait tenté de le croire par le passage suivant :

“...Pour s'engager à un pareil dévouement, il faut une vocation spéciale.....  
“C'est aussi ce qui nous explique *a priori* la supériorité économique et scientifique des écoles conduites par des personnes engagées par des vœux à consacrer

“ tout ce que Dieu leur a donné de force et de talents à la grande cause de  
“ l'éducation.”

Que le vœu d'enseigner explique à *priori* ou à *posteriori* la supé- économique  
rieurité et scientifique de ces écoles, je nie simplement.

Qu'il y ait nécessairement dans ces écoles une supériorité économique et scienti-  
fique sur celles où l'on ne fait pas de vœux, je le nie également.

La supériorité économique est loin d'être démontrée. D'ailleurs, je l'ai déjà  
fait observer, “ il faut bien se fixer sur le sens du mot économique : si les dépenses  
annuelles dans certains collèges s'élèvent à \$33,000, dans d'autres elles ne dépas-  
sent guère \$3,000. Tout peut être beaucoup plus économique dans les premiers  
que dans les seconds.”

La science de l'économie est personnelle : certaines maisons religieuses, en  
dépit des vœux qui, d'ailleurs, ont un autre objet, ont été administrées d'une ma-  
nière qui n'est pas du tout économique, tandis que d'autres où il n'y a pas de  
vœux ont été administrées d'une manière admirable.

Ce n'est pas une question de principe qu'on peut décider à *priori* : c'est un fait  
qu'on peut constater.

Quant à la supériorité scientifique, voudrait-on laisser croire qu'elle est plus  
grande là où il y a des vœux que dans nos collèges ? plus grande, par exemple,  
chez les Frères que dans les Séminaires de Québec, de Montréal ?

En supposant que l'auteur aurait constaté cette supériorité des Frères sur le  
Collège de Trois-Rivières, pourrait-il raisonnablement voir là autre chose qu'un  
fait local et accidentel ?

Non ; restons dans les bornes de la vérité.

Les religieux enseignants ont bien mérité de l'Eglise et de la société.

Citoyen, je vois en eux des hommes utiles à l'éducation de la jeunesse.

Catholique, je vois en eux des hommes qui se pro- t une vie plus parfaite  
mettent à une vie plus parfaite que les autres hommes et qui renoncent aux jouissanc  
me permises, afin de faire plus de bien.

Prêtre, je dois voir dans le religieux un auxiliaire précieux qui occupe une  
place spéciale dans la hiérarchie ecclésiastique. Dans les circonstances actuelles,  
notre respect et notre amour pour eux doivent s'augmenter de toute la force des  
persécutions qu'on leur fait subir ailleurs.

Mais ce respect et cet amour doivent-ils aller jusqu'à vouloir les employer  
exclusivement à tout autre ? jusqu'à empêcher d'autres dévouements de se ma-  
nifester ?

S'il en était ainsi, je le dis franchement, sans arrière pensée, je crois que ce  
serait un malheur pour la religion.

Exclure de l'enseignement le religieux parce qu'il est religieux, c'est faire  
preuve d'une haine qui remonte jusqu'à la religion ; mais en exclure le laïque  
par le seul fait qu'il est laïque, c'est déployer un zèle que la religion ne  
demande pas. Aujourd'hui plus que jamais, elle appelle autour d'elle, elle bénit,  
elle encourage tous ceux qui veulent et qui peuvent la servir. Si le laïque ne doit  
pas offrir le sacrifice de l'autel, il lui est permis de préparer de ses mains l'hostie et  
le vin que le prêtre, en vertu de sa sublime autorité, transformera en sacrement de  
vie. Si vous repoussez systématiquement le fidèle, il prendra l'habitude de vous  
laisser seul et quand vous aurez besoin de lui, il pourra vous manquer.

Aujourd'hui, personne n'a le droit de se plaindre qu'on gêne sa conscience,

ou ses droits dans l'instruction de sa famille. Le père peut choisir pour son enfant un bon maître, laïque ou religieux. S'il n'est pas satisfait du résultat, il n'a de prétexte ni pour accuser personne, ni pour se soulever contre l'autorité, qui ne lui impose pas un maître plutôt qu'un autre.

Dans le cas contraire, le père pourra s'en prendre à l'autorité, confondre le maître avec le religieux et celui-ci avec la religion.

Il y aura réaction.

La réaction est dans la nature de l'esprit humain. La souveraine prudence de ceux qui gouvernent est de tout disposer pour qu'elle soit aussi faible que possible, car elle suit dans l'ordre moral une loi analogue à celle qu'elle suit dans l'ordre physique. Voilà pourquoi elle éclate avec tant de violence quelquefois. L'Eglise nous donne un exemple de sa divine sagesse, en n'imposant aucun ordre de sa hiérarchie pour l'enseignement.

Veillons à avoir de bons maîtres, religieux et laïques, encourageons-les au bien, aidons-les de nos conseils. Que le religieux ne méprise pas le laïque et que celui-ci ne soit pas jaloux du religieux.

Ceux qui feront le mieux, s'imposeront par-là même : si tous deux font également bien, les enfants, les parents, le pays, la religion, tout y gagnera.

On doit voir qu'en Europe on fait des efforts inouïs pour retenir les laïques qui s'éloignent de l'Eglise.

La France ! Ah ! que Dieu ait pour elle la miséricorde incomparable qu'il eut pour le Japon payen et persécuteur ! Si dans ces écoles d'où l'on chasse le Christ, une âme d'élite, un laïque dévoué pouvait murmurer le nom de Dieu, et inspirer l'amour de la vertu, tout ne serait pas désespéré. Autrement, il faudra que la religion retourne aux premiers siècles pour trouver le moyen de pénétrer dans les écoles de Paris, comme elle est entrée dans celles de Rome.

On aura sans doute prévu le danger depuis longtemps, et tâché de préparer quelques bons instituteurs laïques.

Pour nous, sachons conserver autour de nous autant de laïques éclairés et zélés qu'il sera possible. Dans les modestes écoles, pas plus que dans les chaires universitaires, dans les œuvres de charité, ni dans les travaux de la science, ne cherchez pas à l'éloigner comme un rival, comme un intrus qui veut mettre la main à l'encensoir ; au contraire, appelez-le auprès de vous, comme un membre de l'Eglise, comme un aide précieux sur lequel vous pourrez vous reposer pour bien des choses.

Vous n'empêcherez jamais l'enseignement supérieur des laïques, vous serez forcé d'y avoir recours pour vos classes d'affaires, pour des sciences pratiques. Vous aurez alors la perspective de les voir considérés comme supérieurs aux religieux, et le contraste sera d'autant plus frappant que la nécessité qui les aura fait appeler paraîtra plus grande.

On a dit que, dans un pays jeune comme le Canada, il y a de la place pour tous les genres d'activité : il y en a certainement pour toutes les formes de la charité, toutes les manifestations du bien.

On sait ce que l'éducation était devenue en Europe, au moment où éclata la Révolution française : les congrégations religieuses, qui la donnaient presque exclusivement, ne purent arrêter le cataclysme.

Depuis que nous avons à Montréal de bonnes écoles laïques, les catholiques ne vont plus aux écoles protestantes. Néanmoins les écoles des religieux sont



aussi fréquentées que jamais : peut-on dire qu'elles étaient autrefois inférieures à ce qu'elles sont aujourd'hui ?

“ L'on est surpris de rencontrer..... de la défiance et une certaine répulsion pour l'enseignement congréganiste, ou des Frères et des Sœurs.”

Ceci me semble inexact et contraire aux faits.

L'auteur vient lui-même de montrer que les religieux employés dans l'enseignement sont très nombreux et qu'ils se sont multipliés depuis 1857. C'est une preuve qu'ils n'inspirent pas beaucoup de répulsion. L'école normale des institutrices à Québec a été confiée aux Dames Ursulines : tout le monde serait content de voir celle de Montréal confiée aux Dames de la Congrégation.

Les couvents s'élèvent partout, comme par enchantement.

Quant aux Frères, leur caractère congréganiste n'inspire aucune défiance. Mais quelques-uns peuvent en inspirer à un autre titre. Ce sont ceux qui arrivent ici comme en pays barbare, qui ne craignent pas d'insulter l'autorité et de scandaliser les populations par des écrits grossiers et libelleux.

Comment veut-on qu'on ait confiance dans des hommes dont l'éducation semble incomplète ? Comment doivent-ils traiter leurs égaux et former leurs inférieurs ceux qui se montrent si oublieux des devoirs les plus élémentaires ? Quand un institut souffre de pareilles choses dans son sein, pourrait-il être surpris s'il rencontre quelque défiance ?

## XI

### *Economie et efficacité des Ecoles normales congréganistes.*

Tel est le titre du chapitre qui couronne tout le Mémoire.

Ce chapitre, quoiqu'assez court, comprend plusieurs choses, dans l'ordre suivant :

1. Preuves de l'efficacité et de l'économie ;
2. Accusation d'ostracisme portée contre le Gouvernement parce qu'il ne subventionne pas les noviciats ;
3. Une citation du Dr Meilleur ;
4. Rappel de la demande d'une école normale pour Trois-Rivières ;
5. Nouvelle affirmation d'efficacité, donnée comme conclusion de tout ce qui précède.

Pour l'auteur, une *école normale congréganiste*, c'est le *noviciat* où les ordres enseignants éprouvent ceux qui veulent embrasser leur institut.

Par qu'on ne m'accuse pas de défigurer sa pensée, je cite ses paroles, en retranchant les incises inutiles.

“ Maintenant ces 1403 maîtres et maîtresses congréganistes ..... où ont-ils reçu leur excellente éducation pédagogique ? .... On le sait, ils ont été formés à l'art d'enseigner et de bien conduire une école dans les *excellentes écoles normales* de leurs noviciats respectifs..... (p. 20)

“ Les différentes *écoles normales des noviciats* des Frères et des Sœurs n'ont rien reçu, etc.”

Que les noviciats soient ou ne soient pas des écoles normales, qu'est-ce que cela fait à la question qui est soumise au Conseil de l'instruction ?

Comme l'auteur a l'intention de se suivre dans son argumentation, il faut

conclure que dans son opinion toutes les écoles normales devraient être réduites aux noviciats des religieux et religieuses.

En cela, il serait conséquent avec le principe qu'il a émis plus haut.

Ce serait revenir à l'état où les écoles normales actuelles ont trouvé le pays, état dont tout le monde se plaignait.

### § I.

Il y a, paraît-il, dans les écoles normales congréganistes :

*Efficacité*, parce que dans l'éducation supérieure le nombre des religieux professeurs a augmenté plus rapidement que le nombre des laïques professeurs ;

*Economie*, parce que le Gouvernement n'a pas donné un centin pour ces écoles normales.

#### *Efficacité.*

“ Nous avons fait relever avec soin dans les rapports de l'instruction publique le nombre des instituteurs et institutrices *religieux* et *laïques* qui se livrent à l'enseignement dans l'éducation supérieure à l'exclusion des universités et des collèges classiques pour les 23 années écoulées de 1857 à 1879.”

Pour comparer l'augmentation du nombre entre les *religieux* et les *laïques*, il paraîtrait plus naturel et plus juste de chercher cette augmentation dans le corps entier de ceux qui enseignent plutôt que dans une partie seulement ;

L'auteur a choisi l'éducation supérieure, et dans l'éducation supérieure, le genre d'institution intermédiaire — collèges industriels, convents, académies — où les religieux n'ont pas même la concurrence des prêtres séculiers. Il laisse de côté les écoles modèles et les écoles élémentaires où l'on trouve moins de religieux que de laïques.

Tout cela paraît bien arbitraire.

Il faudrait au moins que les termes de la comparaison fussent les mêmes. Or le tableau de 1879, où l'on a puisé ces renseignements, renferme des éléments en faveur des religieux qui ne sont pas dans celui de 1857.

Nouvelle preuve de la manière dont Sa Grandeur a été induite en erreur, dans ce Mémoire, par un travail étranger.

Le chiffre en lui-même n'est rien ; ce qui a une signification, c'est le rapport. Quand même il n'y aurait que 33 instituteurs laïques contre 2 religieux, si les premiers ont triplé, et les seconds doublé seulement leur nombre primitif, il est facile de prévoir, en supposant la loi constante, l'époque où les premiers dépasseront les seconds. Tous les deux ont doublé en 23 ans ; mais les religieux plus rapidement que les laïques (2.13 et 2.80).

Cette augmentation aurait-elle été du côté des écoles congréganistes si, dans la comparaison, on avait fait entrer les maîtres des écoles modèles et des écoles élémentaires ? On peut en douter, au moins d'après les rapports des inspecteurs pendant les dix dernières années.

Ce n'est pas ainsi qu'on arrive à la vérité.

“ On le sait, ils ont été formés à l'art d'enseigner et de bien conduire une école, dans les excellentes écoles normales de leurs noviciats respectifs.”

Je nie que tous aient été également bien formés :

1o. Parce que tous les ordres enseignants ne réussissent pas également ; c'est un fait reconnu ;

20. Parce que dans chaque institut, les maîtres ne donnent pas " tous et par-tout pleine et entière satisfaction ", et qu'il faut les changer.

Admettant que les ordres religieux forment bien leurs novices, c'est-à-dire en font de bons religieux, s'en suit-il qu'ils formeront également bien des maîtres laïques ?

Quand ils formeraient bien les laïques, s'ensuit-il que d'autres ne peuvent pas les former aussi bien qu'eux ?

Le Mémoire change ici la question : il la pose entre les ordres religieux et les laïques, ou plutôt entre les ordres religieux d'un côté et le clergé séculier, les laïques, de l'autre.

C'est un terrain où je n'ai pas besoin de le suivre pour le moment.

Mais je suppose qu'on ait réussi à renverser les écoles normales actuelles et que leur dépouille passe à un ordre religieux ; de deux choses, l'une :

Où le Gouvernement gardera son programme et indiquera la direction à suivre dans les matières scientifiques, laissant à l'Eglise la direction religieuse et morale : ce sera la même chose que les écoles normales actuelles : le directeur sera un religieux au lieu d'être un prêtre.

Où le religieux fera le programme comme il l'entend. Nous aurons le programme du Frère des écoles chrétiennes, ou du Clergé de St-Viateur, ou du Frère du Sacré-Cœur pour les hommes, et pour les femmes, le programme des Sœurs de la Congrégation, ou des Sœurs de Ste-Anne, ou des Dames Ursulines, ou des Sœurs de l'Assomption.

L'institut favorisé deviendra pour son sexe, dans tout le pays, la règle, le modèle de l'enseignement. Les autres instituts accepteront-ils cette supériorité qui les relèguera au second plan ?

Déjà les collèges classiques commencent à éprouver les effets de la concurrence qu'exercent à leur détriment les instituts religieux qui établissent dans leur voisinage des collèges industriels, ou qui ont des écoles en même temps que des collèges. L'école est la succursale du collège : elle sert à l'alimenter d'élèves : si le collège s'avisait d'entreprendre quelque industrie, l'école pourrait devenir un comptoir ou une agence.

Avant longtemps, on entendra les collèges classiques formuler des plaintes, et insister, d'un côté auprès de NN. SS. les évêques, pour qu'on suive ce qui est au moins l'esprit de l'Eglise dans la fondation de nouvelles maisons religieuses, et de l'autre, auprès du Conseil, pour que la subvention soit distribuée de manière à ne pas favoriser certaines institutions au détriment des autres.

#### *Economie.*

De ce que le Gouvernement n'a accordé aucun subside aux noviciats des ordres religieux, peut-on conclure que ceux-ci établiront des écoles normales pour former des instituteurs laïques sans recevoir aucune indemnité ? .....

Ce n'est pas ainsi que les communautés ont voulu être chargées des écoles normales en France ; ce n'est pas ainsi que les écoles de réforme ont été établies en Belgique, les prisons de femmes en Canada.

Mais enfin, si une communauté est assez riche, elle peut le faire.

Autrement il faudra payer.

Si une communauté enseignante se charge de l'école normale, trois cas peuvent arriver.

I. Cette communauté n'augmentera ni le nombre de ses professeurs, ni son matériel d'enseignement ; elle ne subira aucune modification, le nombre seul des élèves deviendra plus grand.

On comprend que dans ce cas chaque élève suffira à ses dépenses par le prix de la pension et qu'il y aura des profits pour la communauté.

Ici, deux alternatives se présentent :

(a) Cette communauté ne répondra aux vues du Gouvernement que si elle est déjà, de fait comme de nom, une école normale parfaitement installée, pourvue de tout ce qui est nécessaire à l'enseignement pédagogique.

Tout le monde sait que dans la Province de Québec, il n'y avait aucune école normale, quand le Gouvernement a établi les siennes, et qu'en ce moment, il n'y en a pas d'autres que les siennes.

Mais s'il y en avait d'autres, établies dans de bonnes conditions, demander au Gouvernement de les subventionner avec la condition qu'il n'aura aucun contrôle sur elles, c'est tout simplement l'engager à se faire concurrence à lui-même et à multiplier inutilement ses dépenses, quand on affirme qu'elles ont déjà été si considérables.

(b) Si cette communauté n'est pas déjà une école normale, elle est simplement une maison enseignante—collège classique, collège industriel, couvent, etc.

La charger de préparer des maîtres, sans qu'elle fasse aucun changement à son programme, revient à lui confier des jeunes gens, pour leur faire suivre le cours ordinaire des études, à moins qu'on ne soit persuadé qu'il faut les laisser un peu moins instruits que les autres, parce qu'ils ne se destinent pas à une profession libérale.

Dans ces conditions, donner une subvention à titre d'école normale, c'est vouloir se tromper soi-même.

Avant 1857, nous avions des collèges classiques, des collèges industriels et des couvents : cependant les bons maîtres étaient rares, et tout le monde demandait des écoles normales.

Personne ne prétendra qu'il faille payer—peu ou beaucoup—pour retourner à cet état de choses.

Il serait plus économique de détruire simplement les écoles normales.

II. Il y a le second cas.

La communauté enseignante pourra recevoir les futurs instituteurs à condition de leur donner un cours spécial de pédagogie, en sus de l'enseignement ordinaire.

C'est ce qu'on appelle un *cours normal*.

Meilleur vous désirerez l'avoir, plus vous aurez à payer—cela se comprend :—matériel, école d'application, professeurs spéciaux.

Ces cours normaux, quelque nom qu'ils portent en France, en Belgique et en Allemagne, tendent à disparaître. On y voit des inconvénients. (1)

(1) J'avais déjà signalé quelqu'un de ces inconvénients dans mes notes sur le premier mémoire de Mgr Laffèche :

“ Mêlez-vous les collégiens et les normaliens, les futurs séminaristes avec les gens du monde

On a essayé ces institutions mixtes en différents genres : pour l'agriculture, pour le commerce, pour l'école professionnelle et il a fallu les abandonner.

Où le collège est sacrifié à la nouvelle école, ou—ce qui arrive le plus souvent—cette dernière est sacrifiée au collège. Ce seul inconvénient suffit pour faire rejeter le mode mixte.

Les soins et le zèle des maîtres, les encouragements intérieurs et extérieurs se portent fatalement plus d'un côté que de l'autre. Vous avez deux classes d'élèves dont l'une se croit supérieure à l'autre.

On comprend que les choses se passeront à peu près de la même manière dans le couvent.

Si c'est là ce qu'on veut faire à Trois-Rivières, pour \$4,000, nous pouvons affirmer que l'économie ne sera pas très grande.

La somme de \$4,000 est à peu près ce que le Gouvernement paie aux Dames Ursulines pour son école normale de Québec, avec cette différence qu'il retire le prix de la pension des élèves et la rétribution de l'école modèle.

À Trois-Rivières, tout ira au couvent : ce sera encore un revenu d'environ \$3,000. Le bon marché n'est pas évident.

En France, c'est ordinairement le prix de la pension qui est payé au couvent, et ce prix varie de 300 à 450 frs. ; la moyenne peut être 375 frs. ou \$75.

### III. Reste la troisième alternative.

La communauté se chargeant de l'école normale en fera un établissement spécial, séparé de tout autre, avec un personnel spécial, une école d'application et le matériel nécessaire.

Vous aurez une école normale qui sera dirigée par une communauté au lieu d'être confiée à un prêtre séculier.

Coûtera-t-elle moins cher dans le premier cas que dans le second ?

Il est permis d'en douter d'après ce que l'enseignement qu'on nous donne comme économique coûte en France, ou du moins, d'après ce qu'il coûtait en 1863.

Les religieux—autant que j'ai pu le constater—dirigeaient deux écoles normales, et les religieuses six, et tandis que 79 écoles normales étaient confiées aux laïques.

Les tableaux qui suivent vont nous aider à juger si les écoles normales dirigées par des religieux sont nécessairement plus économiques que celles dirigées par des laïques. (*Statistiques de l'enseignement primaire*, Paris, 1865.)

et les hommes mariés ? Auront-ils les mêmes professeurs, les mêmes classes, le même règlement ? Les formerez-vous de la même manière ?

“ Si vous les séparez, aurez-vous une école spéciale, avec ses annexes, son matériel et ses professeurs ?

“ J'ai acquis assez d'expérience pour affirmer que le plus grand danger ne serait peut-être pas pour le futur séminariste. C'est du côté de l'enseignement que se dirigeront les incapacités et les caractères douteux. Assez souvent, et de la meilleure foi du monde, on m'a recommandé ces excellents jeunes gens qui n'avaient pas assez de connaissances ou de vertu pour demeurer au collège, mais qui pouvaient faire de bons maîtres d'école.”

*Ecoles normales d'instituteurs dirigées par des religieux.*

Département	Elèves	Brevets	Non placés.	N'ont pas rempli l'engagement décennal. 1854-64	Prix de la pension.	Dépenses totales	Dépenses par élève.	Dép. par brevet.
Cantal .....	26	7	4	7	\$84	\$ 4,437.21	\$170.66	\$633.83
Seine Int .....	46	11		7	96	7,980.20	173.48	725.47
Total .....	72	18	4	14		12,417.41		
Moyenne.....	36	9	2	7	\$90	\$ 6,208.70	\$172.46	\$689.85

*Ecoles normales d'instituteurs dirigées par des laïques.*

74 écoles normales.	Elèves	Brevets.	Non placés.	N'ont pas rempli l'engagement décennal. 1854-64	Prix de la pension.	Dépenses totales.	Dép. par élève.	Dép. par brevet.
	3083	894	59	794		\$457,568.49		
Moyenne.....	41	11		10	\$70.57	\$6,183.00	\$115.97	\$511.82

*Ecoles normales d'institutrices dirigées par des religieuses.*

6 écoles normales.	Elèves	Brevets.	Non placés.	N'ont pas rempli l'engagement décennal. 1854-64	Prix de la pension.	Dépenses totales	Dép. par élève.	Dép. par brevet.
	191	45	12	46		\$29,424.35		
Moyenne.....	31	7	2	7	\$76	\$4,904.05	\$154.05	\$653.87

*Ecoles normales d'institutrices dirigées par des maîtresses laïques.*

5 écoles normales.	Elèves	Brevets.	Non placés.	N'ont pas rempli l'engagement décennal. 1854-64	Dépenses totales.	Dép. par élève.	Dép. par brevet.
	249	69	23	73	\$21,504.50		
Moyenne.....	49	13	4	14	\$ 4,300.90	\$86.36	\$311.65

La différence est en faveur des écoles laïques.

Je ne cite ces chiffres que comme l'expression du fait particulier de 1863, parce que je n'ai pas les éléments pour poursuivre cette étude plus loin ; mais ce fait est très significatif, et il suffit pour détraire ce qu'on donne comme une loi de l'administration économique réservée aux écoles où le dévouement règne de la base au sommet.

Deux choses m'ont frappé en étudiant ces statistiques, c'est que le Ministre de l'instruction, qu'on a accusé de n'être pas favorable aux religieux, ne cherche pas à établir de comparaisons odieuses, au point de vue de la dépense, entre les écoles normales congréganistes et les écoles normales laïques ; d'un autre côté, l'épiscopat français, qui aurait eu intérêt à multiplier les écoles normales religieuses, n'a jamais invoqué—que je sache—le principe de l'économie des deniers publics, sans doute parce qu'ils ne croyaient pas à cette économie.

J'ajouterai enfin pour mémoire, d'après M. Laveleye (1), que le traitement moyen de l'instituteur primaire religieux était en 1863 de 824 frs., et celui de l'instituteur laïque, de 798 frs. Si ces chiffres sont exacts, c'est encore un fait qui détruit de plus en plus la loi proclamée par le Mémoire.

En France, on tient à ce que toutes les écoles normales soient sur le même pied et suivent le même programme : voilà pourquoi la moyenné des dépenses totales est la même pour les écoles du même sexe.

### § 2.

“ Les différentes écoles normales des noviciats des Frères et des Sœurs n'ont reçu aucune aide du Gouvernement.....

“ Nous devons l'avouer, nous avons toujours vu avec peine cette *espèce d'ostracisme* vis-à-vis de nos noviciats religieux qui tiennent de si excellentes écoles normales pour leurs propres sujets.”

Cette accusation portée contre le Gouvernement ne me regarde point. Je ne la signale que pour faire voir que Mgr Laffèche se serait montré plus habile et plus jaloux de sa dignité et de celle de ses vénérables confrères.

Si l'on exerce encore une espèce d'ostracisme à l'égard des noviciats, c'est-à-dire si on ne les subventionne pas au nom de l'Etat, n'est-ce pas un peu la faute du Conseil de l'instruction publique, et dans le Conseil, n'est-ce pas la faute particulière de NN. SS. les évêques ?

A moins que ce ne soit un effet de leur sagesse épiscopale et de leur haute prudence administrative.

### § 3.

Je ne sais trop par quels liens on pourrait rattacher le passage qui suit aux idées exprimées plus haut : si ce n'est point par les lois de la logique, c'est probablement par celles des contrastes.

“ Nous croyons aussi que l'on aurait atteint un résultat bien supérieur, si l'on avait suivi le conseil donné par feu M. le Dr Meilleur, le premier surintendant de l'éducation dans le pays, dans son rapport du 25 Mars 1851, de *pourvoir aux moyens de faire donner l'enseignement normal dans nos institutions d'éducation supérieure aux personnes des deux sexes qui seraient disposées à se consacrer à l'enseignement primaire.*”

(1) *L'Instruction Publique*. Paris, 1872. p. 209, note.

Si l'on avait suivi les conseils du Dr Meilleur, on aurait eu des cours normaux, et non des écoles normales.

Si l'on avait suivi les conseils du Dr Meilleur, on aurait eu des instituteurs et des institutrices laïques comme nous en avons, et non pas seulement "ces âmes "généreuses que Dieu appelle d'une manière toute spéciale à cet humble mais "sublime ministère de l'éducation," tel que l'auteur l'entend.

Si l'on avait suivi les conseils du Dr Meilleur, on aurait confié la direction des élèves-institutrices aux premiers couvents du pays, comme on a fait plus tard à Québec, et comme on voudrait faire à Montréal.

Si l'on avait suivi les conseils du Dr Meilleur, on aurait confié les futurs maîtres à quelqu'une de nos institutions *d'éducation supérieure*, c'est-à-dire à nos premiers collèges classiques.

Et l'auteur fait cette citation pour appuyer sa thèse en faveur des *écoles normales congréganistes* !

En vérité..... je le remercie beaucoup.

En 1851, le Dr Meilleur faisait preuve d'un sens très pratique en donnant le conseil qu'on vient de lire, parce que tout était à créer, et qu'il fallait aller au plus pressé. Les cours normaux pouvaient rendre de grands services en commençant la réforme immédiatement. En 1857, le Dr Meilleur aurait certainement établi les écoles normales telles qu'elles sont. Plusieurs même ont réclamé pour lui le mérite et la gloire de ce qui se faisait alors.

J'ai déjà eu l'occasion de répondre à une objection analogue présentée dans le 1er Mémoire de Sa Grandeur : "Le Gouvernement, disais-je, n'a voulu, en fondant les écoles normales, mettre de côté ni les collèges, ni les couvents. Il a adopté une combinaison digne des éloges et de la reconnaissance de tous les bons catholiques. Il a voulu confier l'école Normale Laval au Séminaire de Québec, pour les garçons, et aux Ursulines pour les filles. Le Séminaire ne voulut pas ajouter cette nouvelle œuvre à l'œuvre si importante de l'Université qu'il commençait. Les Ursulines acceptèrent. Pour Montréal, si j'ai bien compris, on aurait songé au Séminaire et à la Congrégation. Le vénérable M. Bilaudelle, sondé au sujet de la première maison, aurait trouvé de grandes difficultés....."

"On doit donc savoir gré à l'autorité de cette marque de respect et de confiance qu'elle a donnée à nos maisons religieuses enseignantes. Et c'est dans ces maisons, autant que possible que l'autorité est allée chercher ceux qu'elle voulait associer à l'œuvre des écoles normales."

#### § 4.

En rappelant que Mgr de Trois-Rivières a présenté une requête au Gouvernement, pour obtenir une école normale, l'auteur nous fait connaître l'économie ou le plan de la nouvelle école.

Ce sera très simple.

Le Gouvernement reconnaîtra le chapelain du couvent comme Principal.

Et il paiera \$4,000 !

#### § 5

Il fallait clore par un sophisme.

"L'efficacité des écoles normales congréganistes et leur supériorité est donc un fait constaté ici comme en France."



Je nie simplement.

On a affirmé, mais on n'a rien constaté.

Le sophisme consiste à donner les noviciats du Canada comme la même chose que les écoles normales d'instituteurs dirigées par des religieux en France.

En France, il y a eu de véritables écoles normales, confiées à des congrégations religieuses, qui avaient en même temps leurs noviciats particuliers, mais en dehors de l'école normale.

En Canada, il n'y a que des noviciats.

## XII

### *Conclusion de l'auteur.*

Le Mémoire se termine par une demande de \$4,000 pour la future école normale de Trois-Rivières.

On a certainement droit de s'étonner d'une demande aussi élevée après les affirmations réitérées que l'enseignement à bon marché n'est pas une utopie.

Quatre mille piastres, plus les rétributions des élèves ! C'est beaucoup plus que ne coûte l'école normale des filles à Québec.

Mille piastres seront consacrées aux bourses. Comme l'expérience générale a prouvé que le système de bourses complètes n'est pas le meilleur, on peut croire que le Gouvernement n'accordera à Trois-Rivières, comme à Québec et à Montréal, que des demi-bourses de \$25.

Les 40 élèves qui les recevront auront encore à payer la différence du prix de la pension, soit \$30, en supposant la pension de \$55 comme à Québec. Ce sera donc une nouvelle somme de \$1,200 que la communauté pourra ajouter à celle de \$1,000.

Quarante autres élèves, payant leur pension entière, fourniront encore \$2,200.

Cette école normale devra recevoir le plus grand nombre d'élèves possible pour échapper aux reproches que le Mémoire nous fait. Je viens d'en supposer 80 : il faudra aller même au-delà.

Ajoutons à cela, la rétribution de l'école modèle qui devra s'élever au moins à \$200.

Nous arrivons facilement à un total de \$7,400.

Cette somme est un minimum, et elle est pour une seule école d'institutrices, et non pour une école d'instituteurs et d'institutrices, comme Laval, par exemple.

En France, sur 11 écoles normales d'institutrices, une seule, en 1863, avait une recette plus élevée : toutes les autres recevaient moins !

Sur 76 écoles d'instituteurs, 17 seulement recevaient autant et plus ; toutes les autres, moins.

Le Conseil peut juger maintenant de l'esprit qui a présidé aux accusations portées contre les dépenses excessives des écoles normales actuelles.

Cependant, j'ajouterai que je ne trouve pas cette somme de \$7,400 excessive ; elle sera probablement absorbée en entier, si l'on veut mettre et maintenir l'école sur un bon pied.

### RECTIFICATIONS.

Avant de donner ma conclusion, je dois répondre à deux reproches, que je serais fâché de mériter. Le premier est d'avoir prêté un raisonnement ridicule à Mgr Lafleche ; le second, d'avoir porté contre lui une accusation fautive et injurieuse.

## § 1.

Déjà, au chapitre II, p. 7, je me suis occupé du 1er reproche pour montrer la confusion qui règne dans les idées de l'auteur. Je veux ici mettre chacun en état de juger jusqu'à quel point j'ai mal agi à l'égard de Sa Grandeur.

C'est pour cela que je citerai textuellement les paroles de ce dernier Mémoire et ensuite celles du précédent, avec une analyse en regard pour qu'on puisse suivre plus facilement l'enchaînement des idées.

## II

*Utilité des Ecoles Normales, etc., p. 3 du 3e Mémoire.**Analyse.*

*Nous avons affirmé que les écoles normales sont utiles en principe, c'est-à-dire, d'une manière générale et abstraite, pour refuter l'accusation que nous voulions la suppression des écoles normales de Québec et de Montréal.*

*Nous ne voulons pas la suppression des écoles normales de Montréal et de Québec.*

*Nous pensons qu'il faudrait augmenter le nombre des écoles normales en général.*

*Nous croyons à l'utilité des écoles normales en principe d'après l'exemple du B. de Lassalle,*

*d'après l'expérience de nos communautés enseignantes,*

*d'après le bon sens.*

*Voilà ce que Mr Verreau aurait dû comprendre en voyant notre affirmation ;*

*car c'est sur des faits indéniables que nous appuyons la nécessité d'une école normale à Trois-Rivières.*

*Texte.*

Nous avons commencé par affirmer dans ce Mémoire l'utilité des écoles normales en principe, afin de repousser une accusation fautive qui a été portée contre nous l'automne dernier, et dont M. l'abbé Verreau a dû avoir quelque connaissance. On a répandu le bruit à Montréal et à Québec que nous voulions la suppression des écoles normales, et même que nous étions à la tête d'un parti formé dans ce but. Nous avons dû protester contre cette rumeur éronnée, et peut-être répandue à dessein pour donner le change à l'opinion publique sur ce que nous pensons avec un grand nombre d'hommes éclairés, sur le système défectueux suivi dans ces écoles depuis leur fondation. Non, nous ne voulons point la suppression des écoles normales, et nous ne connaissons point de parti formé pour travailler à les faire disparaître. Voilà ce que nous avons déclaré dans la réunion du Comité catholique où cette question a été posée. Bien loin de là, nous pensons qu'il faudrait en augmenter le nombre pour répondre efficacement aux besoins réels et nombreux qui se font sentir en tant d'endroits, d'avoir des maîtres et maîtresses bien qualifiés pour tenir de bonnes écoles.

Pour être en faveur des écoles normales en principe, il suffit de savoir que l'origine en remonte au Vénéralble J. B. de Lassalle, l'illustre Fondateur de l'ordre des Frères des écoles chrétiennes. C'est par ce principe de l'art d'enseigner, ou de l'enseignement pédagogique, sagement appliqué à tous les membres de son institut, que ce grand Instituteur a réussi à former des maîtres si habiles, et qui ont marché partout depuis à la tête de l'enseignement primaire et secondaire. D'ailleurs quand bien même nous n'aurions pas d'aussi grandes autorités, et une expérience aussi longue et aussi complète que celles de nos communautés religieuses enseignantes de Frères et de Sœurs, en faveur de l'enseignement normal, le simple bon sens ne suffit-il pas à démontrer à l'évidence qu'un instituteur qui aura été formé avec soin à l'art d'enseigner et de bien tenir une école, réussira mieux que celui qui n'aura point reçu cet avantage, bien que d'ailleurs il ait les mêmes talents? Voilà ce que M. l'Abbé aurait dû comprendre en nous voyant affirmer le principe des écoles normales en tête de ce Mémoire, au lieu de nous prêter le raisonnement ridicule qu'il fait à ce propos, et dont nous lui laissons tout le mérite ; car c'est sur des faits indéniables que nous appuyons la nécessité d'une école normale aux Trois-Rivières, et contre lesquels les distinctions futiles et les assertions et dénégations gratuites qu'il fait, ne pourront rien et demeureront sans effet, puisqu'il n'en demeurera pas moins vrai que les écoles normales de Québec et de Montréal ne sont d'aucune utilité pour le diocèse des Trois-Rivières, et qu'elles ne lui donnent pas dix maîtres et maîtresses pour ses 460 écoles, après 25 années d'existence.

Ces deux propositions : *Les écoles normales sont utiles en principe, et Il faut détruire les écoles normales établies à Québec et à Montréal*, ne sont pas contradictoires : l'affirmation de la première n'entraîne pas nécessairement la négation de la seconde.

Dans les autres propositions, il y a la même confusion de l'abstrait et du concret, laquelle favorise admirablement le sophisme. Mais la conclusion l'emporte sur le tout.

"Voilà ce que Mr l'abbé Verreau aurait dû comprendre en nous voyant affirmer le principe des écoles normales en tête de ce Mémoire.....Car c'est sur des faits indéniables que nous appuyons la nécessité d'une école normale aux Trois-Rivières."

Quoi ? en vous voyant affirmer le principe des écoles normales en tête de ce Mémoire, j'aurais dû comprendre :

Que vous affirmez le principe des écoles normales ?

C'est évident : je crois avoir compris :

Que vous ne voyez pas la destruction des écoles normales actuelles de Québec et de Montréal ?

Que vous pensez qu'il faut multiplier les écoles normales ?

Que l'exemple du B. de Lassalle, de nos communautés enseignantes, etc. prouve l'utilité des écoles normales ?

Non, cela ne découle pas de l'affirmation : *les écoles normales sont utiles en principe*.

Mais, quand même le lecteur verrait défiler cette procession sous ses yeux en vous voyant affirmer ce principe, suit-il qu'une école normale est nécessaire à Trois-Rivières ?

Suit-il que vous avez prouvé cette nécessité ? Y a-t-il une conséquence du moins au plus, de l'utile au nécessaire ?

Surtout, est-il bien évident que l'affirmation de l'utilité en principe, etc., aurait dû me faire comprendre toutes ces choses, parce qu'on appuie la nécessité de la nouvelle école sur des faits indéniables ?

Mais si vous vous appuyez sur des faits, et des faits indéniables, qu'importe que j'aie compris ou non vos affirmations de principes.

Où sont les faits indéniables qui prouvent la nécessité d'une école normale à Trois-Rivières ?

Sont-ils énumérés dans l'autre Mémoire ?

Voici le texte du passage auquel vous faites allusion :

*Texte.*

*Nécessité d'une Ecole Normale aux Trois-Rivières.*

1o. L'utilité des écoles normales a été admise en principe par le Concile de Québec, décret XVIII, par le Gouvernement qui les a décrétées, et qui a fait de si grands sacrifices pécuniaires pour les fonder et les soutenir, et par le désir dernièrement exprimé par le Conseil de l'instruction publique de voir ces écoles maintenues.

*Ma Réponse.*

1. On veut prouver cette nécessité : 1o. par le fait que l'utilité des écoles normales a été admise en principe par le premier Concile de Québec, par le Gouvernement, par le Conseil de l'instruction publique.

Je nie simplement la conclusion.

En effet, elle suppose ce raisonnement :

L'utilité des écoles normales a été admise en principe ;

Donc une école normale est nécessaire à Trois-Rivières.

2o.  
des Tr  
de MM  
M.  
1877-7  
" pas  
" n'on  
" tout  
" clas  
M. l  
dit au  
" rapp  
" mon  
" insti  
" nais  
Enf  
1878-2  
" ces  
" capt  
" C'es  
" s'int  
" si g  
" liés  
" tion  
" con  
" criti  
" le m  
" ces  
" son  
" de r

écol  
maît  
  
norm  
  
que  
  
com  
rapp  
  
vice  
  
non  
me  
10,

" e  
" t  
  
di

20. Le besoin d'une école normale dans le diocèse des Trois-Rivières est attesté par les rapports officiels de MM. les Inspecteurs du district.

M. l'Inspecteur Laplante dit dans son rapport de 1877-78 : " La plupart de ces institutrices ne manquent pas seulement d'instruction, mais bien souvent, elles n'ont pas même l'éducation suffisante, comme l'attestent leur mauvaise tenue et la malpropreté de leur classe."

M. l'Inspecteur Lafohvre dans son rapport de 1877-78 dit aussi : " Comme je le disais dans mon précédent rapport, presque toutes les écoles élémentaires de mon district d'inspection sont dirigées par de jeunes institutrices qui n'ont pas, pour la plupart, les connaissances pédagogiques nécessaires."

Enfin M. l'Inspecteur Thétrault dit à son tour de 1878-79 : " L'obstacle irrémédiable aux progrès dans ces dernières écoles, (36 écoles primaires) c'est l'incapacité la plus absolue des personnes qui les dirigent. C'est un spectacle bien attristant pour quiconque s'intéresse à l'avenir de notre nationalité, de voir un si grand nombre d'enfants pleins d'intelligence confiés aux mains débiles de ces jeunes filles sans éducation, sans instruction, sans talents, sans la moindre connaissance pédagogique, et incapables même de critiquer une page d'écriture de leurs élèves. Tout le monde s'étonne à bon droit de voir le nombre de ces parasites augmenter chaque jour sans que l'on songe à porter remède à ce mal, la plus grande plaie de notre système d'instruction."

11. Cette nécessité est prouvée en second lieu par les rapports officiels des Inspecteurs.

Je nie qu'une pareille conclusion puisse se tirer de leurs rapports.

D'où je puis conclure légitimement :  
Donc la nécessité d'une école normale à Trois-Rivières n'est pas prouvée.

J'aurais pu ajouter :

La seule conclusion qu'on puisse tirer du rapport des inspecteurs est que les écoles de Trois-Rivières sont dans un état déplorable, parce qu'on a engagé des maîtresses incapables.

Il n'est pas nécessaire que pour cela on fasse les frais d'une nouvelle école normale à Trois-Rivières.

Je n'ai donc point *prêté* de raisonnement *ridicule* à Mgr Lafleche : je n'ai fait que ramener à sa forme rigoureuse celui qu'il a employé.

Il est inutile, je crois, de m'arrêter plus longtemps à cet incident.

Mais je profiterai des citations empruntées aux inspecteurs pour demander comment ces institutrices ont pu recevoir leurs brevets, et pour prier le Conseil de rapprocher ces citations de ce que je dis p. 28 au sujet des Commissions d'examen.

Le tableau tracé par M. Thétrault fait voir qu'il y a quelque part un grand vice dans le système des examens.

En présence de pareils faits, l'auteur a-t-il bien raison de faire valoir le nombre considérable d'instituteurs et d'institutrices qui arrivent à l'enseignement sans passer par les écoles normales, et dont une partie a été formée, dit-il p. 10, les institutions à bon marché ?

### §

J'arrive au second reproche.

M. Verreau " *prétend* que la crainte de ne pas plaire à l'autorité diocésaine " *est en partie* la cause qui empêche les instituteurs des écoles normales de pénétrer dans le diocèse de Trois-Rivières."

J'ai déjà signalé la tendance de l'auteur à défigurer mes paroles, à me faire dire ce que je n'ai pas dit.

Je me vois encore forcé de répéter ici ce qu'on vient de lire, p. 34.

Mgr Laffèche avançait dans son Mémoire que : “ Sur 460 écoles—dans Trois-Rivières—, il n’y en a pas dix qui soient dirigées par des maîtres venant des écoles normales, *ce qui montre à l’évidence l’inefficacité des écoles normales.*”

Cette affirmation était un syllogisme ou mieux un sophisme que je devais réfuter. Je l’ai fait par la réponse qu’on a lue, et qui revient à ceci :

Ce que vous donnez comme la *cause unique* (du fait que peu d’élèves se sont fixés dans Trois-Rivières) n’est pas *nécessairement la cause unique*. D’autres causes ont pu retenir nos élèves. Par exemple, la *modicité* du salaire, la  *Crainte de ne pas plaire à l’autorité diocésaine*.

Si j’avais déclaré que ce sont là les deux causes qui ont empêché nos élèves d’aller enseigner dans le diocèse de Trois-Rivières, je serais tombé dans l’erreur du second Mémoire ; j’aurais donné comme *cause certaine* ce qui n’était dans mon idée qu’une cause possible.

L’auteur prétend que mes paroles, 1o. renferment une accusation ; 2o. que cette accusation est fautive ; 3o. quelle est injurieuse.

Je suppose que j’aie dit : “ Les instituteurs élèves des écoles normales *ne veulent pas, je le sais, aller à Trois-Rivières de crainte de déplaire à l’autorité diocésaine.*”

Cette affirmation très précise ne serait pourtant pas une accusation contre Mgr de Trois-Rivières, et elle ne pourrait certainement pas justifier le ton de ce passage :

“ C’est une accusation *fautive* et injurieuse. Nous la repoussons..... Nous “ n’avons jamais *rien dit* ni *fait* qui pût *intimider* les instituteurs des écoles normales venant dans notre diocèse.”

Entre l’*intimidation* produite par les *actes* ou les simples *paroles* de l’évêque, et la *crainte de ne pas plaire à l’évêque*, il y a une distance considérable.

Mon accusation—si c’en est une—ne suppose aucunement que Sa Grandeur ait cherché à *intimider* nos élèves par des *paroles* ou par quelque *acte* de violence.

Le Conseil sait bien que des personnes pas du tout disposées à se laisser *intimider*, même par des voies de fait, sont toutefois assez délicates ou assez prudentes pour ne pas aller s’*ingérer* dans un endroit où elles craignent de n’être pas bien vues.

Avec quelle confiance peuvent-elles se présenter à ceux qui les regardent comme des intrus ? qui proclament que “ c’est un principe qu’il faut confier au-  
“ tant que possible la direction des écoles à ces âmes généreuses que Dieu  
“ appelle d’une manière toute spéciale à cet humble mais sublime ministère de  
“ l’éducation de l’enfance et de la jeunesse”, c’est-à-dire à des religieux et à des  
“ religieuses ?

Est-il vrai que les écoles normales de Québec et de Montréal sont bien vues de Sa Grandeur ? est-il vrai qu’elle a cherché à en attirer les élèves dans son diocèse et qu’elle les a encouragés à l’égal des autres maîtres, parce qu’elle a confiance dans la manière dont ils ont été formés ?

Mais le sentiment qui domine dans ce Mémoire, mais la première accusation dont les écoles normales ont été l’objet auprès du corps épiscopal, mais le second Mémoire, mais la publicité qu’on a laissé donner à ce dernier réquisitoire dont Mgr lui-même a pris la responsabilité, peuvent-ils laisser le moindre doute sur la manière dont les écoles normales sont considérées par Sa Grandeur ?

sonne  
C  
leurs  
N  
D  
E  
L  
sidère  
J  
C  
média  
que S  
écoles  
engag  
nos él

A  
sur l  
autre  
I  
pour  
par b  
I  
cher d  
parce  
chiffre  
dépen  
à cell  
être é  
C  
école  
lume  
la so  
chau  
on a  
objec

giqu

1.  
2.  
3.

Quels élèves peuvent former des maîtres qui sont inspirés par l'intérêt personnel, qui font de l'œuvre sublime de l'éducation un métier ?

Comment encourager ces instituteurs et engager les parents à leur confier leurs enfants ?

Non ; on n'a pas droit de s'indigner ainsi : le fait est là, et on ne le peut nier. Donc l'accusation—si c'en était une—ne serait pas fautive.

Elle ne peut être injurieuse, que si le fait constaté est de sa nature blâmable.

Le ton d'irritation du passage cité plus haut nous porte à croire qu'on le considère ainsi.

J'en suis bien fâché ; mais cela ne dépend pas de moi.

Quels qu'aient pu être mon intention et le sens de mes paroles, je retirerai immédiatement celles-ci, je présenterai—et très sincèrement—mes excuses du moment que Sa Grandeur voudra bien déclarer qu'elle verra avec plaisir les élèves des écoles normales pénétrer dans le diocèse de Trois-Rivières ; du moment qu'elle engagera les autorités scolaires à choisir, autant que possible, les maîtres parmi nos élèves.

#### QUELQUES STATISTIQUES.

Avant de terminer, je veux mettre sous les yeux du Conseil des statistiques sur les écoles normales de France, de Belgique, des Etats-Unis et de quelques autres pays.

Le Conseil verra quelle place occupent celles de la province de Québec, soit pour la dépense totale, soit pour la dépense par élève, soit enfin pour la dépense par brevet.

Il y a dans ces différents pays plusieurs écoles normales qui coûtent moins cher que les nôtres, je n'ai pas besoin d'en prévenir. Je ne les ai pas indiquées, parce que je ne voulais pas précisément faire une échelle graduée d'après le chiffre des dépenses de chaque école normale. Je tenais à montrer que nos dépenses, qu'on a présentées comme exorbitantes en elles-mêmes, sont inférieures à celles d'un très grand nombre d'établissements analogues, dont la liste pourrait être allongée au besoin.

On voudra bien remarquer que l'expression *dépenses* ne s'applique qu'aux écoles de France et de Belgique qui sont des pensionnats ; mais il n'y entre absolument rien de la valeur des propriétés, ni de l'ameublement. Pour les Etats-Unis, la somme indiquée est la *subvention annuelle*, destinée à payer les professeurs, le chauffage, et les frais les plus essentiels de l'entretien, comme le balayage, etc ; on a bien soin de dire qu'elles sont *exclusive of appropriations for permanent objects* (1).

Les chiffres correspondent aux années 1863 pour la France, 1872 pour la Belgique et 1877 pour les Etats-Unis.

#### DÉPENSES, OU SUBVENTION DE DIFFÉRENTES ÉCOLES NORMALES.

1. \$92,000.00 *Normal College*, New-York, subvention de la ville.
2. 32,484.00 *Institutrices*, Philadelphie, " " "
3. 23,000.00 *Mixte ?* Brockport, N. Y.

(1) *Report of the Commissioner of Education for 1877*, Washington 1879.

4.	22,738.00	National Normal School, Ohio, 1875.	
5.	22,000.00	Mixte? Northern Indiana; \$10,000 par le comté.	
6.	21,315.78	Moyenne des 19 écoles normales de la Saxe.	
7.	20,000.00	Mixte? Trenton, N.-J.	
8.	19,759.77	Instituteurs et institutrices, Bas-Rhin.	
9.	19,387.40	“ “ “ Jura.	
10.	18,625.00	Moyenne des 8 écoles normales de l'Etat de New-York.	
11.	18,300.00	Mixte? Ypsilanti, Michigan.	
12.	18,295.00	Instituteurs, Nivelles, Belgique.	
13.	18,000.00	“ Albany, New-York.	
	18,000.00	“ Buffalo, “	
	18,000.00	“ Cortland village, “	
	18,000.00	“ Fredonia, “	
	18,000.00	“ Geneseo, “	
	18,000.00	“ Oswego, “	
	18,000.00	“ Postdam, “	
14.	17,319.52	Moyenne des collèges classiques de la province de Québec.	
15.	16,933.00	Chacune de nos trois écoles normales (dont 2 sont doubles), VALEUR ABSOLUE d'après les chiffres exagérés du Mémoire, comprenant la valeur des terrains.	
17.	16,900.00	Mixte? Platteville, Wisconsin.	
16.	16,247.64	Moyenne des trois écoles normales des Pays-Bas, 1875.	
18.	16,000.00	“ Englewood, Illinois.	
19.	15,780.81	Instituteurs, moyenne de deux écoles, Belgique.	
20.	14,822.00	Chacune de nos trois écoles, DÉPENSES d'après les chiffres exagérés du Mémoire, comprenant encore la valeur de la propriété.	
21.	14,156.00	Instituteurs seuls, Bas-Rhin.	
22.	14,000.00	Mixte? Salem, Massachusetts.	
23.	13,397.90	Institutrices, dirigées par des religieuses, Haute-Savoie.	
24.	13,371.00	Mixte? St-Louis, Mobile.	
25.	13,113.00	“ River Falls, Wisconsin.	
26.	13,000.00	“ Bridgewater, Massachusetts.	
27.	12,725.00	“ Worcester “	
28.	12,654.00	“ Moyenne des écoles normales de Massachusetts.	
29.	12,600.00	“ Westfield, Massachusetts.	
30.	12,500.00	“ Peru, Nebraska.	
31.	12,448.00	Instituteurs seuls, Jura.	
32.	12,000.00	Mixte? New-Britain, Connecticut.	
	12,000.00	“ Valparaiso, Indiana.	
	12,000.00	“ Framingham, Massachusetts.	
	12,000.00	“ Winona, Minnesota.	
	12,000.00	“ Menkato, “	
33.	11,756.00	Instituteurs, Vosges. etc.	
34.	11,500.00	“ Providence, Rhode-Island.	
36.	11,377.00	“ West Chester, Pensylvanie.	
35.	10,948.78	Chacune de nos écoles normales d'après les chiffres que j'ai donnés p. 16.	

1.  
2.  
3.  
4.  
5.  
6.  
7.  
8  
9.  
10.  
11.  
12.  
13.  
14.  
15.  
16.  
17.  
18.  
19.  
20.  
21.  
22.  
23.  
24.  
25.  
26.  
  
1.  
2.  
3.  
4.  
5.  
6.  
7.  
8.  
9.  
10.  
11.  
12.  
13.  
14.  
15.  
16.

## DÉPENSES PAR ÉLÈVE.

1.	\$338.11	Instituteurs, Laïques, Jura.
2.	267.94	Institutrices, Religieuses, Haute-Savoie.
3.	243.51	Instituteurs, Laïques, Rhone.
4.	240.55	" " Drome.
5.	233.75	" " Indre-et-Loire.
6.	207.17	" " Pyrénées Orientales.
7.	200.00	" " Angleterre, d'après Laveleye.
8.	200.00	" " Ohio, 1875.
9.	200.00	" " Religieux, Rouen, 1874.
10.	197.10	" " Vosges.
11.	194.67	" " Arriège.
12.	192.19	Québec, d'après les chiffres exagérés du Mémoire, VALEUR ABSOLUE
13.	184.36	Instituteurs, Dordogne.
14.	176.76	" Gard.
15.	175.61	" Sarthe.
16.	172.84	" Tarn et Garonne.
17.	172.46	Moyenne des deux écoles normales dirigées par des religieux, France.
18.	170.66	Instituteurs, Cantal.
19.	165.23	Mixte Pays-Bas, 1875.
20.	163.33	Instituteurs, Bas-Rhin.
21.	161.37	" Ardèche.
22.	161.09	" Gironde.
23.	155.98	" Alpes-Maritimes.
24.	154.99	" moyenne des écoles dirigées par des laïques, France.
25.	154.09	" moyenne des écoles dirigées par des religieuses, France.
26.	141.97	Institutrices et instituteurs de nos écoles, d'après les chiffres que j'ai donnés, p. 16.

## DÉPENSES PAR BREVET.

1.	\$2853.60	Institutrices, Religieuses, Loiret. Pour mémoire, car il n'y a pas eu de brevet accordé en 1863.
2.	1870.00	Instituteurs, Laïques, Indre-et-Loire.
3.	1669.95	Institutrices, Religieuses, Ardennes.
4.	1606.00	Instituteurs, Laïques, Jura.
5.	1212.76	" " Savoie.
6.	1151.75	" " Hautes-Alpes.
7.	1148.02	" " Rhone.
8.	1101.20	" " Nièvre.
9.	1068.72	" " Vosges.
10.	1008.82	" " Haut-Rhin.
11.	817.43	Institutrices, Laïques, Jura.
12.	727.00	" Religieuses, Corse.
13.	725.47	Instituteurs, Religieux, Seine-Inférieure.
14.	707.23	" Laïques, Gard.
15.	691.32	" " Tarn-et-Garonne.
16.	666.57	" " Pyrénées-Orientales.



17.	653.87	Institutrices, Religieuses, moyenne de 6 écoles.
18.	643.41	Instituteurs, Laïques, Alpes-Maritimes.
19.	633.88	“ Religieux, Cantal.
20.	624.00	“ Laïques, Dordogne.
21.	593.50	“ “ Gironde.
22.	557.37	Institutrices, Religieuses, Haute-Savoie.
23.	556.92	“ “ Orne.
24.	552.18	Instituteurs, Laïques, Marne-et-Loire.
25.	537.53	“ “ Ain.
26.	537.52	“ “ Ardèche.
27.	528.00	Institutrices, Religieuses, Doubs.
28.	511.82	Instituteurs, Laïques, moyenne de 74 écoles, France.
29.	480.14	Mixte, moyenne des écoles de l'Etat, Etats-Unis.
30.	467.21	Instituteurs, Laïques, Arriège.
31.	429.05	“ “ Isère.
32.	412.06	<i>Elèves de nos écoles normales, VALEUR ABSOLUE, d'après les chiffres exagérés du Mémoire.</i>
33.	400.80	Instituteurs, Laïques, Drome.
34.	360.69	<i>Elèves de nos écoles normales, DÉPENSES du Gouvernement, d'après les chiffres exagérés du Mémoire.</i>
35.	328.95	Instituteurs, Laïques, Ille-et-Vilaine.
36.	301.08	Instituteurs et institutrices, Etats-Unis, moyenne de 1877.
37.	289.09	Instituteurs, Religieux, cours normal, Oise.
38.	266.43	<i>Elèves de nos écoles d'après les chiffres que j'ai donnés, p. 16.</i>

Pour les Etats-Unis, je n'ai pu indiquer de dépenses par élève, parce que les statistiques que j'ai sous les yeux ne donnent le nombre de ceux-ci que par état et non par école.

Toutefois, la moyenne doit être assez basse : les élèves sont ordinairement nombreux, et la subvention, qui n'est pas destinée à couvrir les dépenses, n'augmente pas avec leur nombre.

Autant que je puis voir, il y a des états où la subvention distribuée par tête s'abaisse jusqu'à \$7.75, tandis qu'elle paraît s'élever dans d'autres jusqu'à \$93.00.

Il y a des écoles où les étudiants reçoivent une aide de l'Etat, d'autres où ils paient une rétribution. En général, la valeur de la propriété et des édifices est considérable, mais je ne vois pas qu'on ait songé à la faire entrer dans les dépenses des écoles normales, encore moins, qu'on la considère comme une perte sèche pour l'Etat.

En suivant le système du Mémoire, nous pourrions arriver à une somme considérable pour chacun des élèves, lesquels cependant sont presque toujours externes. A Bridgewater, Massachusetts, l'Etat a fait construire un pensionnat qui est sur un excellent pied ; mais les comptes d'administration ne figurent pas dans les rapports officiels.

Plusieurs écoles normales sont soutenues par les comtés ou par les villes, et enfin par des particuliers.

Dans toutes, même dans celles du Gouvernement, on admet des *élèves libres*, c'est-à-dire qui ne se destinent pas à l'enseignement. En 1877, chacune des 75 écoles de l'Etat avait en moyenne 112 élèves libres contre 370 normaliens.

Je termine par les statistiques générales de nos écoles normales, de celles des Etats-Unis et de la Belgique. On voudra bien les rapprocher des statistiques générales de la France, p. 55.

*Province de Québec, période de 25 ans, 1856-80.*

Ecoles Normales.	Elèves.	Brevets.	Dépenses totales.	Dépenses par élève.	Dépenses par brevet.
3, dont deux sont doubles.	5784	3082	\$821,158.91		
Moyenne annuelle..	231	123	\$32,846.35		
Moyenne par école..	77	41	\$10,048.78	\$141.95	\$266.43

*STATE NORMAL SCHOOLS, Etats-Unis, 1877.*

Ecoles Normales.	Elèves.	Elèves brevetés.	Elèves placés.	Subvention annuelle.	Subvention par élève.	Subvention par brevet.	Subvention par élève placé.
75	27,765	2,971	1863	\$894,518.00			
Moyenne.....	370	39	24	\$11,927.03	\$30.05	\$301.08	\$480.14

*Belgique, période de 15 ans, 1858-72.*

Ecoles Normales.	Elèves.	Brevets.	Dépenses totales.	Dépenses par élève.	Dépenses par brevet.
2	3814	1145	\$473,424.34		
Moyenne annuelle..	254	76	\$31,561.62		
Moyenne par école..	127	38	\$15,180.81	\$129.99	\$421.08

chiffres

d'après

que les  
par état et

airement  
s, n'aug-

par tête  
\$93.00.

es où ils  
ifices est  
les dé-  
ne perte

e somme  
toujours  
nnat qui  
pas dans

villes, et

es libres,  
e des 75

## CONCLUSION.

Je résume ma réponse.

## § 1.

J'ai prouvé :

1. Que le montant des dépenses des écoles normales a été exagéré dans le Mémoire ;
2. Que ces dépenses, toutefois—si elles étaient vraies—ne seraient pas exorbitantes en elles-mêmes ; encore moins si on les comparait à celles d'un grand nombre d'écoles normales ou d'établissements analogues aux écoles normales ;
3. Que les chiffres mêmes de l'auteur et ses nombreuses comparaisons prouvent l'*efficacité* et l'*économie* des écoles normales ;
4. Que les accusations du Mémoire sont presque toutes basées sur des sophismes ou des calculs inexacts.
5. Que nos écoles normales, comparées à celles des Etats-Unis, de Belgique et de France, accusent un résultat qui est en notre faveur.
6. Que le Gouvernement a dans l'enseignement un nombre de nos élèves plus grand que celui qu'il a strictement droit d'exiger d'après l'engagement triennal ; ce qui constitue pour lui un profit pécuniaire, si on se place au point de vue des producteurs.

Enfin j'ai affirmé, comme un fait constant, que les écoles normales ont exercé et exercent une grande influence dans l'enseignement, influence qui est une large compensation aux dépenses du Gouvernement.

Donc, c'est à tort qu'on a attaqué les écoles normales.

## § 2.

Je prie le Conseil de vouloir constater :

1. S'il y a dans le Mémoire un mot, un signe de bienveillance pour les hommes éminents qui nous ont donné les écoles normales ou qui les ont maintenues et protégées ;
2. S'il y a au moins quelque chose qui accuse le désir de rendre justice à ces institutions ; de leur accorder ce qu'on peut appeler le *bénéfice du doute*, le *fair play* de nos compatriotes anglais ; quelque chose enfin qui fasse voir que l'auteur est dans une position assez élevée pour porter ses regards en dehors du cercle étroit des intérêts matériels ;
3. Si, au contraire il ne règne pas dans tout le Mémoire un sentiment d'amertume et d'irritation contre un obstacle imprévu ; comme un désir de briser le roseau qui ne plie pas assez, de mettre le pied sur la mèche pour l'éteindre du coup ;
4. Si, enfin, l'appel qu'on fait à l'opinion publique, toujours si facile à enflammer, n'est pas un nouvel acte d'injustice envers les écoles normales, qui se trouvent condamnées avant d'être jugées ;
5. Si cet appel à différents tribunaux en même temps n'est pas une injure à l'adresse du Conseil dont on voudrait forcer la décision.

Le vénérable corps épiscopal, auquel on s'est d'abord adressé et qui n'a pas jugé ces accusations dignes de sa haute intervention, pourrait trouver cette conduite plus qu'étrange.

Quoi qu'il en soit, je quitte la plume pour aller recevoir les élèves qui nous

arrivent plus nombreux que jamais. Demain, je recommencerais, pour la vingtcinquième fois, cette vie de labeur et de sollicitude à laquelle je me suis dévoué.

Après 25 ans, les forces peuvent diminuer ; je crois que le dévouement est le même. J'ai consacré à la défense d'une œuvre qui m'est chère un temps que j'aurais peut-être dû employer autrement si j'avais écouté mon intérêt personnel.

Quand j'aurai fait tout ce que je dois pour la défense de la vérité comme pour le progrès intellectuel et moral de nos élèves, je serai tranquille.

Dieu accomplira le reste.

Montréal, 12 septembre 1881.

H. A. B. VERREAU, Ptre.

*Principal E. N. J. C.*

